

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Le pouvoir constitutif des stratégies rhétoriques des participants à une
controverse socio-technique**

par

James McDonald

Département de communication
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences
en sciences de la communication

Septembre 2008

© James McDonald, 2008



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Le pouvoir constitutif des stratégies rhétoriques des participants à une
controverse socio-technique**

présenté par

James McDonald

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Boris H.J.M. Brummans

président-rapporteur

Chantal Benoit-Barné

directrice de recherche

François Cooren

membre du jury

Résumé

En octobre 2001, Hydro-Québec (HQ) et le gouvernement du Québec ont conjointement annoncé le projet du Suroît, une centrale thermique à gaz naturel qui devrait être construite à Beauharnois (Québec), à environ 50 kilomètres au sud-ouest de Montréal. Après avoir été vivement contesté par de nombreux groupes et citoyens du Québec, le projet a fait l'objet d'audiences publiques devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Régie de l'énergie, avant d'être définitivement abandonné trois années plus tard, en novembre 2004. Peu après l'abandon du projet, HQ et le gouvernement du Québec ont misé sur le développement de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique, deux filières énergétiques moins polluantes que plusieurs opposants au Suroît ont présentées comme des alternatives au Suroît devant les deux instances d'audiences publiques. Ce mémoire, dont le corpus est puisé des transcriptions des audiences publiques du BAPE et de la Régie de l'énergie, examine les stratégies rhétoriques par lesquelles les tenants et les opposants au projet du Suroît présentent leurs opinions à l'égard de trois enjeux clés de la délibération : l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique et l'énergie thermique. Dans le cadre de mon analyse rhétorique, je décris ces stratégies rhétoriques et discute de la manière dont elles ont contribué à rendre plus acceptables les alternatives à ce projet controversé.

Mots-clés : controverse socio-technique, audiences publiques, délibération publique, stratégie rhétorique, Hydro-Québec, le Suroît, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Régie de l'énergie.

Abstract

In October 2001, Hydro-Québec (HQ) and the government of Québec jointly announced the Suroît project, a natural-gas thermal plant which was to be constructed in Beauharnois, Québec, approximately 50 kilometres south-west of Montréal. After the project was faced with extensive public scrutiny from numerous groups and citizens in Québec, it was the subject of public consultations at the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) and at the Régie de l'énergie, before being tabled three years later, in November 2004. Soon after the withdrawal of the project, HQ and the Québec government shifted their focus to the development of wind energy and energy efficiency, two less polluting energy sources which several opponents to the Suroît presented as alternatives to the contested project at both public consultations. This thesis, whose corpus is drawn from the transcriptions of the public audiences at the BAPE and the Régie de l'énergie, examines the rhetorical strategies by which the supporters of and the opponents to the Suroît project present their opinions on three key issues in the deliberation: wind energy, energy efficiency, and thermal energy. Through my rhetorical analysis, I describe these strategies and discuss how they contributed to solidifying the alternatives to the controversial project.

Key words: socio-technical controversy, public consultation, public deliberation, rhetorical strategy, Hydro-Québec, the Suroît, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Régie de l'énergie.

Table des matières

RÉSUMÉ.....	III
ABSTRACT.....	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
PRÉFACE ET REMERCIEMENTS.....	IX
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE	1
1.1 INTRODUCTION AUX CONTROVERSES	1
1.2 L'ASPECT CONSTITUTIF DES CONTROVERSES	3
1.3 LES CONTROVERSES SOCIO-TECHNIQUES	7
1.4 LES ÉTUDES RHÉTORIQUES SUR LES CONTROVERSES SOCIO-TECHNIQUES	10
1.5 QUESTIONS DE RECHERCHE.....	14
CHAPITRE 2 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	16
2.1 LES MOTIFS DU CHOIX DE LA CONTROVERSE SUR LA CENTRALE THERMIQUE DU SUROÏT	16
2.2 DESCRIPTION DU CAS : LA CONTROVERSE SOCIO-TECHNIQUE ENTOURANT LA CENTRALE DU SUROÏT	17
2.3 LA SÉLECTION DU CORPUS	27
2.4 UN DÉFI : IDENTIFIER LES ENJEUX	31
2.5 MÉTHODE D'ANALYSE	35
2.6 DÉFINITION DES STRATÉGIES RHÉTORIQUES REPÉRÉES	38
2.7 RÉSUMÉ DES OPINIONS DES ACTEURS PRO-SUROÏT ET ANTI-SUROÏT	41
CHAPITRE 3 : ANALYSE.....	44
3.1 LES STRATÉGIES RHÉTORIQUES DES TENANTS AU PROJET THERMIQUE DU SUROÏT	44
3.1.1 <i>L'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse.....</i>	<i>45</i>
3.1.1.1 Argumenter en faveur du Suroît en se disant favorable à l'énergie éolienne	45
3.1.1.2 Argumenter en faveur du Suroît en se disant favorable à l'efficacité énergétique	52
3.1.1.3 Argumenter en faveur du Suroît en reconnaissant les faiblesses de ce projet	57
3.1.2 <i>L'appel à la peur.....</i>	<i>62</i>
3.1.2.1 L'énergie éolienne.....	63
3.1.2.2 L'efficacité énergétique.....	66
3.1.2.3 L'énergie thermique	68
3.1.3 <i>L'argument de sens commun.....</i>	<i>71</i>
3.1.3.1 L'énergie éolienne.....	71
3.1.3.2 L'efficacité énergétique.....	74
3.1.4 <i>L'argument par association</i>	<i>76</i>
3.1.4.1 L'énergie éolienne.....	77
3.2 LES STRATÉGIES RHÉTORIQUES DES OPPOSANTS AU PROJET THERMIQUE DU SUROÏT	79
3.2.1 <i>L'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse.....</i>	<i>80</i>
3.2.1.1 Argumenter en faveur de l'énergie éolienne en acceptant ses faiblesses.....	80
3.2.1.2 Argumenter en faveur de l'efficacité énergétique en acceptant ses faiblesses	83
3.2.2 <i>L'argument de porte-parole</i>	<i>86</i>
3.2.2.1 L'énergie éolienne.....	86
3.2.2.2 L'efficacité énergétique.....	88
3.2.2.1 L'énergie thermique	90
3.2.3 <i>L'argument par association</i>	<i>92</i>

		vi
	3.2.3.1 L'énergie éolienne.....	92
3.3	UNE MEILLEURE ACCEPTABILITÉ DES ALTERNATIVES AUX QUESTIONS EN DÉBAT GRÂCE AUX STRATÉGIES RHÉTORIQUES UTILISÉES PAR LES PARTICIPANTS	96
CHAPITRE 4 : DISCUSSION ET CONCLUSION.....		101
4.1	L'ARGUMENTATION DES ACTEURS LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES	101
4.2	LA THÉORISATION DES CONTROVERSES SOCIO-TECHNIQUES.....	106
4.3	LIMITES DE CETTE RECHERCHE	108
4.4	PISTES POUR DES RECHERCHES FUTURES SUR LES CONTROVERSES SOCIO-TECHNIQUES.....	111
BIBLIOGRAPHIE.....		XII
ANNEXE		XVI

Liste des tableaux

Tableau 1 : Chronologie de la controverse entourant la centrale thermique du Suroît	25
Tableau 2 : Principaux thèmes discutés aux audiences publiques devant le BAPE et la Régie.....	32
Tableau 3 : Les principales stratégies rhétoriques des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît dans leurs propos sur l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique et l'énergie thermique	40

À la mémoire de mon grand-père paternel, Clarence « King » Henry McDonald (le 14 avril 1921 – le 1^{er} septembre 2000) – un grand-père formidable de qui j’ai tant appris, et aussi un homme brillant qui aurait tant souhaité entreprendre des études universitaires, mais qui a plutôt été contraint à combattre pour le Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale.

To the memory of my paternal grandfather, Clarence “King” Henry McDonald (April 14th, 1921 – September 1st, 2000) – a wonderful grandfather from whom I learned so much, and also a brilliant man who dreamed of pursuing university studies, but who was rather obliged to fight for Canada during the second world war.

Thank you, grandpa.

Préface et remerciements

À maintes reprises, la rédaction de ce mémoire de maîtrise m'a fait réfléchir à un concept banal, mais qui est pourtant fondamental dans la vie de nous tous : l'apprentissage. À la base, tous les enfants sont des scientifiques qui ont comme objectif de donner un sens au monde. En jouant et en expérimentant, ils utilisent diverses méthodes afin de comprendre comment le monde fonctionne. À mon avis, les pratiques et les objectifs des chercheurs universitaires ne sont guère différents. Nous aussi, nous utilisons diverses méthodes afin de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Ainsi, en m'observant travailler sur ce mémoire, je suis venu à l'évidence que l'apprentissage est un processus continu qui s'amorce le jour de la naissance d'un individu et qui ne s'arrête qu'à sa mort. De plus, les individus bâtissent toujours leurs nouvelles connaissances sur ce qu'ils ont déjà appris antérieurement. En rédigeant ce mémoire, j'ai donc fait appel à des habiletés développées il y a bien longtemps et que je tiens maintenant pour acquises : la lecture, l'écriture, l'informatique, l'analyse de données, et j'en passe. Je tiens maintenant à remercier toutes les personnes grâce à qui j'ai développé ces habiletés, sans lesquelles je n'aurais jamais été en mesure de mener une recherche d'une telle envergure.

La famille est la première sphère de socialisation dans la vie d'un individu et mes premiers remerciements lui sont donc adressés. Un premier merci va à mes formidables parents – Richard et Nicole – qui m'ont tant appris et qui m'ont aussi constamment soutenu dans toutes les démarches que j'ai entreprises jusqu'à présent. Vous avez joué un rôle incontournable dans mon apprentissage ainsi que dans toutes mes réussites. Un très sincère merci va aussi à leurs conjoints – Caren et Clayton – que j'ai eu un énorme plaisir à

connaître au cours des dernières années et qui m'ont aussi apporté un soutien précieux. Au fil des ans, j'ai aussi bien sûr beaucoup appris de mes grandes sœurs, Michelle et Lisa, dont les encouragements et la confiance n'ont jamais manqué, et qui m'ont toujours inspiré. J'ai aussi eu droit à des grands-parents extraordinaires, avec qui j'ai toujours eu tant de plaisir à passer du temps. Je remercie donc profondément mes grands-parents maternels, Jean-Guy et Gisèle, et paternels, King et Audrey, pour tout leur soutien et leurs apports à ma vie. Un gros merci va aussi à ma tante Sylvie et à mon oncle Alain qui, depuis mes premiers jours à Montréal en 2002 et même avant, ont été tellement généreux envers moi, et sont aussi une de mes plus grandes sources d'inspiration. C'est également en grande partie grâce à eux que j'ai développé mon amour pour la langue et la culture françaises et que j'ai choisi d'entreprendre ma carrière universitaire de premier et deuxième cycles dans une institution francophone.

L'école est la deuxième sphère de socialisation et mes remerciements s'adressent maintenant à tous les professeurs de qui j'ai pu apprendre au cours de mes études. Je remercie d'abord la directrice de recherche avec qui j'ai eu un immense plaisir à travailler depuis ma dernière année de baccalauréat : madame Chantal Benoit-Barné. Si inspirante, si passionnée et si brillante, elle a eu une influence extraordinairement positive dans ma vie au cours des dernières années et qui continuera à s'exercer dans mes futures études doctorales. Même pendant son congé de maternité, madame Benoit-Barné m'a apporté un soutien constant et inconditionnel et a toujours été disponible pour me fournir le meilleur encadrement possible. Merci infiniment, Chantal.

Je tiens aussi à remercier infiniment monsieur Boris H.J.M. Brummans. J'ai eu un énorme plaisir à le côtoyer au cours de mes études de maîtrise. Il m'a inspiré à bien des niveaux et a joué un rôle déterminant dans ma vie et dans ma future carrière en me conseillant – et en me soutenant – dans mes démarches pour entreprendre des études doctorales aux États-Unis. Merci infiniment, Boris, d'avoir toujours été disponible pour moi et de m'avoir apporté tant de soutien et de plaisir au cours des dernières années.

Je voudrais également remercier chaleureusement tous les autres professeurs du laboratoire Langage, Organisation et Gouvernance avec qui j'ai eu le plaisir de travailler et échanger durant mes études de deuxième cycle : François Cooren, Daniel Robichaud, Jim Taylor et Alain Létourneau. Je tiens également à remercier Carole Groleau qui m'a enseigné deux cours de maîtrise.

Il m'est inimaginable de ne pas aussi témoigner de ma reconnaissance envers tous les professeurs m'ayant enseigné à mes écoles primaire (Exeter Public School) et secondaire (South Huron District High School). Vous avez guidé mes premières expériences de recherche, aussi banales soient-elles, et par le fait même joué un rôle incontournable dans mon apprentissage. Je voudrais particulièrement remercier mes anciens professeurs d'histoire (Tracy McLennan), de géographie (David MacLeod et Cliff Waters), de sociologie (Joe Fulop), d'anglais (Patricia Gibbings et Marlyn Siren) et de biologie (Steve Baker). Un merci spécial va à mes anciennes professeures de français (Dianne Heatherington, Karen Richards, Rae Wild, Lauralee MacCormick, Patricia Britnell et Diane Bouchard), qui m'ont toutes si bien appris les règles de grammaire française qui sont respectées dans ce mémoire.

Mes prochains remerciements s'adressent à mes formidables amis, qui ont fait de mes deux ans de maîtrise une période beaucoup plus agréable qu'ils ne l'auraient été autrement. Dans un ordre aléatoire, un merci spécial va à Shing Kwok, Stanley Kwok, Diya Keber, Lucie Bouchard, Nathalie Caron, Caroline Lespinasse, Eezu Lim, Stephanie Harrison, Caroline Richer, Madeleine Jensen-Fontaine, Jian Zhang, David Pouliot, Patrice Leblanc et Cathy Girard. Je voudrais également remercier mes amis du département de communication, incluant Amélie Tremblay, Anaïs Wermeille, Annick Ranger, Caroline Candusso, Consuelo Vásquez, Dominique Trudel, Émilie Pelletier, Émilie Thibault, Évannick Godbout-Villeneuve, Frédérick Matte, Jean-Philippe Baril, Joëlle Basque, Mathieu Chaput, Nicolas Bencherki et Tinel Nedelcu.

En dernier lieu, je tiens à remercier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), la fondation Arsène-David, le groupe Cogeco et le département de communication de l'Université de Montréal pour leur soutien financier. Grâce à ce soutien, j'ai pu effectuer mes recherches dans les meilleures conditions possibles depuis le début de mes études de deuxième cycle.

En résumé, merci à toutes les personnes et organisations qui me permettent, depuis ma naissance, de faire ce que j'aime le plus et ce que je ferai tout au long de ma vie : apprendre.

Chapitre 1 : Problématique et cadre théorique

1.1 Introduction aux controverses

Les controverses sont omniprésentes sur la scène publique contemporaine et semblent occuper une place de plus en plus importante dans les médias :

- À l'automne 2001, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont annoncé la construction d'une centrale thermique sur la Rive-Sud de Montréal. Après une vive polémique ayant duré trois ans et ayant fait l'objet de deux séances d'audiences publiques, le projet a finalement été abandonné.
- En 2002, le gouvernement canadien a ratifié le Protocole de Kyoto. Suite à l'élection d'un nouveau gouvernement en janvier 2006 et face à la pression exercée par plusieurs industries, le Canada a fini par remettre en question ses objectifs vis-à-vis ce protocole. La polémique entourant ces objectifs est encore vive dans l'espace public canadien.
- En septembre 2006, le viaduc du boulevard de la Concorde à Laval s'est effondré. Cet événement, qui a fait l'objet d'audiences publiques en 2007, a donné suite à un débat public sur la sécurité des ponts et des viaducs du Québec. Cette controverse s'inscrit dans le cadre d'un débat plus large, qui dure depuis plusieurs décennies, sur l'état des routes au Québec.

Les trois cas décrits ci-dessus possèdent les caractéristiques de toute controverse. Impliquant plus qu'un désaccord ponctuel entre deux acteurs, Govier (1999), en citant Goodnight, affirme que la controverse implique « a sustained and mindful opposition to a

claim » (p. 246) ainsi qu'un échange de points de vue conflictuels sur un enjeu d'importance pour les parties impliquées dans la délibération. Govier (1999) précise :

« There is a controversy about an issue, Z, when people who reflect on Z disagree about it, there are two or more views held about Z, and those views are discussed and debated. Within the debate or discussion about Z, some hold views that are denied by others, and people argue to each other and with each other about matters pertaining to Z » (p. 247).

Les controverses possèdent donc les caractéristiques fondamentales suivantes : (1) les individus qui prennent position par rapport aux enjeux, que Putnam et Holmer (1992) définissent comme les grandes questions en débat dans une situation donnée, sont en désaccord avec d'autres individus ou groupes; (2) il existe un minimum de deux points de vue face à chaque enjeu en débat; et (3) les individus font plus qu'exprimer leurs points de vue divergents; ils argumentent à propos des enjeux dans un processus de délibération.

La délibération, une composante fondamentale de toute controverse, se définit comme « a dialogical process of exchanging reasons for the purpose of resolving problematic situations that cannot be settled without interpersonal coordination and cooperation » (Bohman, 1996, p. 27). Toutefois, cette définition, qui met l'accent sur la résolution de situations problématiques, est remise en question par un courant de pensée soutenant que les controverses se terminent, mais ne se résolvent pas (Brante, 1993; Callon, Lascoumes, & Barthe, 2001), car « l'accord obtenu à un moment donné peut très bien ne plus être valable un peu plus tard quand les circonstances ont changé » (Callon et al., 2001, p. 16). Pour cette raison, les controverses, contrairement aux désaccords, ne sont pas des événements ponctuels; elles sont des phénomènes sociaux qui durent longtemps et ne disparaissent parfois jamais complètement (Govier, 1999). De plus, comme nous le

constaterons dans la prochaine section, certaines recherches sur les controverses démontrent que celles-ci ont un aspect constitutif, ce qui les distingue encore plus de simples désaccords entre deux parties.

1.2 L'aspect constitutif des controverses

Trois courants de la littérature qui traite des controverses, incluant des recherches en rhétorique (Goodnight, 1991a, 1991b, 2005; Govier, 1999), en sociologie des sciences (Callon et al., 2001; Latour, 1999) et en science politique (Bohman, 1996; Forest et al., 2004; Laforest, 2000), considèrent que ces phénomènes sont constitutifs de la sphère publique contemporaine. En particulier, on s'entend pour dire que la délibération qui soutient une controverse a le pouvoir de façonner l'ordre du jour politique et de générer de nouvelles manières d'interpréter une situation controversée.

Ainsi, selon une perspective constitutive des controverses, ces phénomènes sont essentiels au bon fonctionnement des démocraties contemporaines et pour trouver des solutions aux problèmes collectifs (Callon et al., 2001; Govier, 1999; Scott, 1991). Cette perspective se base sur la prémisse selon laquelle les controverses nous forcent à réévaluer et à adapter notre compréhension initiale d'une situation de désaccord. Cette réévaluation est considérée comme positive, car elle peut générer de nouvelles manières d'interpréter des enjeux controversés qui n'auraient peut-être pas été possibles sans controverse (Goodnight, 2005).

Dans une perspective constitutive, la délibération n'est pas seulement un moyen par lequel différents acteurs présentent leurs points de vue; il s'agit aussi d'une pratique par laquelle

les acteurs mettent à l'épreuve leurs connaissances en les exposant aux autres (Goodnight, 1982). Les acteurs peuvent ainsi découvrir et créer de nouvelles connaissances, ce qui fait évoluer leurs opinions initiales. Ainsi, des solutions aux questions en débat qui seraient impensables au début d'une controverse peuvent, ultérieurement, être envisagées et privilégiées. Par exemple, en décrivant une controverse sur l'enfouissement des déchets nucléaires en France, Callon, Lascoumes et Barthe (2001) notent que « dans le feu de la controverse, les riverains réalisent que de nombreuses incertitudes demeurent et que l'enfouissement des déchets radioactifs ne constitue qu'une voie de recherche parmi d'autres » (p. 31). Ainsi, la délibération qui a lieu durant une controverse fait émerger de nouvelles manières de concevoir et de solutionner les problèmes discutés. Les auteurs adoptant une perspective constitutive des controverses soutiennent donc que la délibération qui nourrit une controverse permet l'exploration et l'apprentissage social (Bohman, 1996; Callon et al., 2001; Laforest, 2000).

Ainsi que nous l'avons vu, les controverses, vues dans une perspective constitutive, favorisent l'apprentissage, car les différents acteurs se soumettent à un grand éventail d'opinions diverses lors de la délibération sur les enjeux controversés (Bohman, 1996). J'illustre cet apprentissage, un point angulaire de la perspective constitutive des controverses, dans l'exemple suivant. Dans la délibération sur une controverse donnée, un certain acteur A se positionne par rapport à un enjeu X. Un autre acteur B se positionne par rapport au même enjeu, mais A et B interprètent X différemment. Au cours de la controverse, A et B expriment leurs différentes opinions face à X en mettant l'accent sur des aspects de l'enjeu que l'autre acteur avait précédemment ignorés. Ainsi, les deux acteurs se repositionnent en rapprochant leurs différents points de vue afin de tenir compte

des arguments avancés par l'autre et de leur apprentissage sur l'enjeu en question. Les repositionnements des acteurs sont donc stimulés par l'apprentissage et se manifestent lorsqu'un acteur adapte ses interprétations initiales d'un certain enjeu à de nouvelles informations et connaissances auxquelles il a été exposé (Machlachlan & Reid, 1994).

La perspective constitutive des controverses prend en compte l'évolution des opinions des acteurs en contexte de controverse, car elle suppose que ces opinions sont en constant changement. De plus, à travers l'apprentissage qui se fait lors des controverses, celles-ci améliorent les connaissances des individus et des groupes qui y participent tout en permettant des prises de position et des décisions plus éclairées. Ainsi, selon Callon et al. (2001), les controverses doivent être accueillies, encouragées, stimulées et organisées pour permettre l'implication des citoyens dans les prises de décision gouvernementales.

Outre l'exploration et l'apprentissage, Govier (1999), qui adopte une perspective constitutive des controverses, fait état de nombreux autres aspects positifs de ces phénomènes. Elle précise que les controverses servent à exposer des erreurs, des omissions, des fausses présomptions ainsi que de la terminologie ambiguë, ce qui permet aux acteurs de mieux comprendre leurs propres croyances et valeurs. Ainsi, le fait de participer à une controverse peut rendre les opinions des acteurs plus souples et aider à éviter le dogmatisme. Enfin, elle estime que les controverses empêchent les décideurs de prendre des décisions prématurées et irréfléchies, car elles obligent les acteurs à réfléchir aux questions en débat d'une manière fraîche, prudente, imaginative et critique.

La perspective constitutive, qui conçoit les controverses comme étant généralement positives, n'est pas sans critiques. Par exemple, certains chercheurs estiment que les controverses constituent une contrainte à la prise de décision, car la multiplicité de points de vue et d'opinions exprimés paralyse le processus décisionnel (Govier, 1999; Schon & Rein, 1994). De plus, Govier (1999), quoiqu'elle adopte généralement une approche constitutive de la controverse dans son œuvre, résume néanmoins : « when we have to act, and think we know what to do, controversy is something we would rather do without » (p. 248). Ainsi, certains estiment que les controverses politiques constituent une menace pour la démocratie plutôt qu'un enrichissement de celle-ci, car les autorités politiques prendront des décisions en faisant fi des opinions exprimées, faute de pouvoir réconcilier tous les points de vue (Schon & Rein, 1994). De plus, quoique la délibération puisse avoir des aspects positifs comme l'exploration et l'apprentissage, elle peut aussi aboutir à des insultes et à la diffamation. Ceci peut rendre les relations entre les acteurs encore plus tendues, ce qui empêche d'éventuels compromis et changements d'opinions (Govier, 1999).

Malgré ces critiques, dans le cadre de cette recherche, je m'intéresse à la perspective constitutive des controverses, car je désire étudier les controverses selon l'approche dynamique et processuelle dans laquelle cette perspective me permet de m'inscrire. Ainsi, je conçois la controverse comme bien plus qu'un désaccord que les acteurs impliqués s'efforcent de résoudre; je la conçois comme une situation qui anime la vie publique par des discussions autour d'enjeux fondamentaux et qui génère de nouvelles connaissances pouvant transformer les opinions des acteurs vis-à-vis de ces enjeux. Ainsi, le fait d'adopter une perspective constitutive m'obligera à examiner comment une controverse évolue dans le temps et fait émerger de nouvelles manières de concevoir les enjeux en question.

1.3 Les controverses socio-techniques

Ainsi que nous l'avons constaté au début de ce chapitre, il existe des controverses à propos d'une grande variété de sujets dans les démocraties actuelles. Les controverses à propos des sciences et des techniques semblent occuper une place particulièrement importante dans la sphère publique contemporaine et sont l'objet de nombreuses recherches dans des domaines variés, dont la rhétorique (Benoit-Barné, 2007; Goodnight, 1991a, 1991b, 2005; Govier, 1999; Olson & Goodnight, 1994) et la sociologie des sciences et des techniques (Callon et al., 2001; Latour, 1999). Je juge ces controverses *socio-techniques* particulièrement intéressantes, car, comme l'affirme Benoit-Barné (2007), elles : 1) adressent notre futur collectif dans un monde d'innovation scientifique et technologique; 2) impliquent des acteurs multiples et variés avec des niveaux d'expertise différents; 3) soulèvent des questions hétérogènes dans des domaines variés; et 4) font appel à de nombreux artefacts scientifiques et techniques¹ (p. 216).

Les controverses socio-techniques sont conçues comme des phénomènes essentiellement *hybrides* (Callon et al., 2001; Latour, 1999). Le qualificatif hybride met ici l'emphase sur l'hétérogénéité des acteurs et des enjeux : on y trouve à la fois des experts, des politiciens, des techniciens, des profanes et des citoyens ordinaires. De plus, « les questions abordées et les problèmes soulevés s'inscrivent dans des registres variés qui vont de l'éthique à l'économie en passant par la physiologie, la physique atomique et l'électromagnétisme » (Callon et al., 2001, p. 36). Ainsi, comme l'affirme Lyne (2005), « science and technology

¹ Benoit-Barné (2007) définit *artefact* comme tout produit de l'innovation scientifique et technique, ce qui inclut entre autres des pièces d'équipement, des documents textuels (p. 216).

controversies are not just about science and technology. They are also about our culture, our comfort, and our metaphysics » (p. 38).

Comme le note Keränen (2005), en citant Boyd (2002) et Brante (1993), les controverses socio-techniques permettent aux chercheurs de s'intéresser à la fois à la délibération technique et publique, car les préoccupations soulevées par les participants concernent ces deux domaines. Dans le domaine technique, les arguments proviennent principalement d'experts, tandis que les arguments du domaine public proviennent de groupes représentant toute la communauté (Goodnight, 1982). La particularité des controverses socio-techniques réside dans le fait que les arguments avancés proviennent de ces deux domaines. Ainsi, les controverses socio-techniques sont des cas riches pour l'étude des pratiques discursives utilisées par une variété d'acteurs s'engageant dans un processus de délibération publique.

Dans le cadre de cette recherche, les controverses socio-techniques retiennent mon attention pour plusieurs raisons. D'une part, la nature hétérogène des participants et des questions qui sont abordées implique nécessairement de nombreuses prises de positions diverses dans les instances de délibération sur ces controverses. Les controverses socio-techniques me semblent donc un objet d'étude idéal pour ma recherche qui se concentre sur l'évolution des opinions des acteurs dans une controverse et sur le développement de nouvelles solutions aux enjeux controversés. D'autre part, les controverses socio-techniques constituent un objet d'étude actuel et pertinent, car leur nombre se multiplie (Callon et al., 2001). En effet, les cas évoqués au début de ce chapitre n'en sont qu'un petit échantillon et, étant donné l'évolution constante des sciences et des techniques et le caractère pluraliste et

hétérogène des démocraties modernes, ces controverses sont susceptibles de prendre une place de plus en plus importante dans la vie publique contemporaine dans l'avenir. Les études sur les controverses socio-techniques sont d'autant plus pertinentes que ces polémiques jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration des politiques gouvernementales et dans la formation de l'opinion publique (Brante, 1993; Goodnight, 2005).

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les controverses socio-techniques sont étudiées par des chercheurs de domaines variés, notamment en rhétorique et en sociologie des sciences. Les axes de ces recherches divergent considérablement. D'une part, les recherches de la tradition de la sociologie des sciences se concentrent généralement sur l'hybridité des participants aux controverses. Ainsi, cette littérature nous apprend que des profanes, aussi bien que des experts, participent à la délibération sur des sujets hautement techniques (Callon et al., 2001; Rémy, 1995). Latour (1999) affirme aussi que les participants aux controverses socio-techniques ne sont pas uniquement humains; pour lui, les non-humains et les humains forment un collectif et agissent ensemble dans les controverses. D'autre part, les recherches sur les controverses socio-techniques en rhétorique sont plutôt axées sur la nature des discours et des arguments des participants aux controverses. Par exemple, cette littérature nous éclaire sur quelques-unes des stratégies rhétoriques et des figures de style, telles que le mélodrame (Schwarze, 2006) et les synecdoques (Moore, 2003), qui sont présentes dans l'argumentation des acteurs participant à la délibération sur une controverse socio-technique. Ce courant de recherche s'intéresse aussi aux différentes significations des enjeux qu'incarnent les participants aux controverses et aux différentes manières d'interpréter et de présenter les questions en débat (Keränen, 2005).

La présente recherche s'inscrit dans la tradition rhétorique des études sur les controverses socio-techniques. Je privilégie cette approche, car elle me permettra de m'attarder sur les stratégies rhétoriques utilisées par les participants aux controverses pour exprimer leurs opinions face aux questions en débat. Une étude rhétorique me semble particulièrement bien adaptée à mon objectif de mieux comprendre comment une controverse évolue dans le temps et fait émerger de nouvelles manières de concevoir les enjeux en débat. Ainsi, dans la prochaine section de ce chapitre, je ferai un survol des études rhétoriques existantes sur les controverses socio-techniques, ce qui me permettra par la suite d'identifier ma problématique spécifique.

1.4 Les études rhétoriques sur les controverses socio-techniques

Dans la littérature existante, les études rhétoriques sur les controverses socio-techniques sont à la fois théoriques et empiriques. Afin de faire avancer les connaissances sur la dynamique discursive des controverses socio-techniques et sur les stratégies rhétoriques par lesquelles les participants à la délibération sur ces controverses présentent et ensuite adaptent leurs points de vue, Goodnight (2005) a lancé un appel à un élargissement des études empiriques sur les controverses socio-techniques. La présente recherche répond à cet appel et fait suite aux études empiriques déjà existantes sur ces phénomènes (voir en particulier Benoit-Barné, 2007; Gross, 1995; Keränen, 2005; Moore, 2003; Schwarze, 2006).

Certaines recherches existantes, dont celle de Keränen (2005), nous éclairent sur les différentes manières dont des participants à une controverse socio-technique interprètent et présentent la situation et les questions en débat. Dans sa recherche, Keränen (2005) s'intéresse à une controverse à propos d'une fraude alléguée dans une recherche scientifique portant sur l'ablation d'une tumeur mammaire. La controverse a éclaté lorsque des scientifiques se sont rendu compte que des chercheurs ont falsifié des données cruciales, qui avaient pourtant été publiées dans la prestigieuse revue *New England Journal of Medicine* et qui avaient été recueillies pendant une période de plus de dix ans. Keränen (2005) démontre empiriquement que les différents acteurs impliqués dans cette controverse avaient des interprétations différentes des questions en débat. Ainsi, elle examine quatre manières divergentes, qu'elle nomme des « competing maps of scientific (mis)conduct » (p. 100), d'interpréter la controverse en question. Le principal apport de cette recherche consiste à démontrer que les participants à cette controverse ont tous construit leur propre interprétation des enjeux de façon à servir leurs besoins stratégiques. Toutefois, cette étude ne nous éclaire pas sur les stratégies rhétoriques utilisées par les acteurs pour construire ces interprétations divergentes, ce qui sera le principal objet de ma recherche.

Il existe aussi, dans la littérature existante, des études portant sur la formation du consensus. Par exemple, Gross (1995) analyse la formation de consensus entre les parties prenantes d'une controverse socio-technique à propos de la fusion froide. Cette controverse a éclaté lorsque des chercheurs de la communauté scientifique ont affirmé que la création de la fusion froide, une découverte des chercheurs Martin Fleischmann et Stanley Pons de l'Université de l'Utah en 1989, ne pouvait pas être reproduite. L'analyse de Gross démontre qu'un consensus sur l'invalidité des recherches de Pons et Fleischmann s'est

formé à travers la révision des pairs, dans un premier temps, et des tentatives non réussies de répliques de l'expérience, dans un deuxième temps. Cependant, Gross privilégie une méthode d'analyse historique qui ne tient donc pas compte des stratégies rhétoriques employées par les acteurs pour présenter leurs opinions. De plus, quoique les données proviennent de sources très variées, dont des entrevues et des courriels, son corpus ne nous permettrait pas d'examiner les stratégies rhétoriques utilisées lors de la délibération publique sur cette controverse au moment où la polémique se déroulait, ce que je compte faire dans ma recherche.

Il existe, dans la littérature existante, des études rhétoriques sur des controverses socio-techniques qui mettent l'emphase sur l'utilisation de certaines stratégies rhétoriques. Par exemple, Schwarze (2006) axe son étude sur l'utilisation des mélodrames afin d'illustrer comment, dans une controverse à propos des conséquences néfastes de l'exposition d'une communauté à des poussières d'asbeste, l'utilisation de cette stratégie rhétorique peut transformer cette controverse et aller à l'encontre des discours dominants. Pour sa part, Moore (2003) axe sa recherche sur l'utilisation des synecdoques et de l'ironie dans une controverse à propos de la disparition potentielle du saumon près de la côte ouest de l'Amérique du Nord. Le principal apport de l'étude de Moore (2003) consiste à démontrer que deux procédés rhétoriques, la synecdoque et l'ironie, font plus qu'exprimer les points de vue publics, politiques et scientifiques sur la crise du saumon; ces procédés contribuent aussi à la formation de nouvelles opinions sur cette crise. Cependant, l'étude de Moore (2003) ne nous présente que deux procédés rhétoriques et ne tient donc pas compte d'autres procédés rhétoriques (comme la métaphore) ou argumentatifs (comme l'appel à la peur) qui auraient pu contribuer à la formation de nouvelles opinions dans la controverse à l'étude.

Dans ma recherche, je m'intéresserai donc à plusieurs stratégies rhétoriques; j'espère donc faire une analyse plus complète des pratiques d'argumentation des acteurs dans une controverse socio-technique. Ainsi, à la suite d'une lecture exhaustive de mon corpus, je rendrai compte de l'ensemble des stratégies rhétoriques majeures utilisées par les participants à la délibération pour se positionner dans une controverse. Par ailleurs, il n'existe pas encore, à ma connaissance, d'études rhétoriques sur des controverses socio-techniques qui prennent un large corpus regroupant des propos directs des échanges entre les acteurs à deux moments clés d'une controverse. Ce genre de corpus, que j'adopterai dans la présente recherche, me permettra d'illustrer les effets d'un grand nombre de stratégies rhétoriques en contexte de délibération sur une controverse socio-technique, ce qui est absent de la littérature actuelle.

En résumé, ma recherche a comme objectif de faire avancer nos connaissances sur le pouvoir des stratégies rhétoriques à développer des alternatives aux questions en débat dans le cadre de la délibération sur une controverse socio-technique. En me basant sur la littérature présentée dans ce chapitre, je juge ces stratégies rhétoriques fondamentales pour trois raisons principales. En premier lieu, les controverses socio-techniques se nourrissent des opinions conflictuelles des acteurs qui y participent. Une étude inductive sur les stratégies rhétoriques par lesquelles ces positionnements s'expriment améliorera ainsi notre compréhension de la nature discursive et dynamique de ces opinions. Deuxièmement, les acteurs, lorsqu'ils se trouvent au sein d'une instance de délibération sur une controverse socio-technique, ne peuvent se positionner d'une façon claire que par le langage (Benford

& Snow, 2000), d'où l'importance de s'intéresser à la nature même du langage utilisé par les acteurs pour exprimer leurs opinions. Troisièmement, les acteurs dans une controverse socio-technique doivent recourir au langage pour exprimer l'évolution de leurs opinions dans le temps. Ainsi, je m'intéresse aux stratégies rhétoriques par lesquelles les opinions des participants s'expriment, car j'estime, comme Moore (2003), que les stratégies elles-mêmes favorisent une évolution des opinions des participants ainsi que le développement de nouvelles manières de concevoir les questions en débat dans une controverse.

1.5 Questions de recherche

Compte tenu des objectifs de recherche énoncés précédemment, ma recherche s'effectuera en deux étapes. En premier lieu, je propose d'identifier les stratégies rhétoriques par lesquelles des participants à une controverse socio-technique précise expriment leurs opinions à l'égard des enjeux de la délibération d'un projet contesté. Cette étape est essentielle, car je propose ensuite d'examiner comment ces stratégies contribuent au développement des alternatives à ce projet.

Ma problématique spécifique se résume donc dans les deux questions de recherche suivantes :

QR1 : Quelles sont les stratégies rhétoriques par lesquelles des participants à une controverse socio-technique prennent position vis-à-vis des enjeux de la délibération sur un projet contesté?

QR2 : Comment ces stratégies contribuent-elles à développer des alternatives à ce projet?

En somme, cette recherche enrichira notre compréhension des controverses socio-techniques par l'étude du langage qui permet aux individus de présenter leurs opinions face à des enjeux et de développer des alternatives à un projet controversé.

Chapitre 2 : Démarche méthodologique

2.1 Les motifs du choix de la controverse sur la centrale thermique du Suroît

Ainsi que nous l'avons constaté au Chapitre 1, la sphère publique contemporaine est peuplée d'une multitude de controverses socio-techniques. Dans le cadre de la présente recherche, je porte mon analyse sur une seule controverse : celle ayant entouré le projet de construire une centrale thermique à Beauharnois (Québec). Ce projet a été annoncé pour une première fois par Hydro-Québec (HQ) et le gouvernement du Québec en 2001 et pour une deuxième fois en 2004. La centrale n'a toutefois jamais été réalisée.

Les motifs pour axer mon analyse sur cette controverse sont nombreux. En effet, avant même d'envisager le projet de recherche actuellement mené dans le cadre de ce mémoire, le cas du Suroît me semblait une controverse particulièrement riche. En effectuant des travaux de recherche sur ce cas pour ma directrice de mémoire, j'avais déjà constaté que cette controverse avait impliqué des acteurs variés, qu'elle avait occupé une place importante dans l'espace public québécois pendant plus de trois ans, que les questions en débat dans la controverse couvraient de nombreux domaines et qu'il existait une énorme documentation disponible sur le cas.

Pendant que j'effectuais des recherches pour me familiariser avec le cas du Suroît, ma directrice de mémoire me faisait découvrir la vaste littérature existante sur les controverses socio-techniques. La complémentarité entre le cas du Suroît – que je connaissais déjà bien – et la littérature existante sur les controverses socio-techniques était évidente, car la polémique entourant la centrale du Suroît possède toutes les caractéristiques des controverses socio-techniques abordées dans cette littérature.

Avant de m'attarder davantage à mes choix méthodologiques, je ferai un survol de la controverse sur le Suroît. Ce survol est nécessaire à la compréhension non seulement de mes choix méthodologiques, mais aussi de l'analyse subséquente.

2.2 Description du cas : la controverse socio-technique entourant la centrale thermique du Suroît

La controverse entourant la centrale thermique du Suroît a débuté en 2001 lorsqu'HQ et le gouvernement du Québec ont annoncé conjointement leur intention de réaliser ce projet. Il s'agissait d'une centrale à gaz naturel qui devait être construite à Beauharnois, sur la Rive-Sud de Montréal. L'annonce de la construction d'une centrale thermique polluante a pris la population québécoise par surprise, car HQ privilégiait des projets hydroélectriques depuis plus de 40 ans au moment de cette annonce. HQ a justifié la centrale par la hausse de la demande énergétique au Québec et le manque d'action des gouvernements précédents, lesquels avaient empêché la société d'État d'entamer la construction de nouveaux projets hydroélectriques à la fin des années 1990. Au moment de l'annonce de la centrale en 2001, HQ prétendait que le Suroît était la meilleure, voire la seule solution pour combler le déficit énergétique appréhendé au Québec à partir de l'année 2006, car la nouvelle énergie produite par une centrale thermique pourrait être disponible rapidement, alors que les projets hydroélectriques peuvent prendre plus de dix ans à se réaliser. En effet, sans le Suroît, HQ affirmait qu'elle serait dans l'obligation d'importer de l'énergie des provinces et États voisins à partir de 2006.

Toutefois, malgré les gains économiques qu'apporterait la centrale dans une région aux prises avec des difficultés économiques, le projet a rapidement été décrié sur la place publique en raison des émissions de gaz à effet de serre dont la centrale aurait été responsable. En effet, le Suroît aurait augmenté les émissions des gaz à effet de serre du Québec de l'ordre de 2,8 % par année, ce qui équivaut à l'ajout de 700 000 voitures sur les routes, et ce, dans un contexte où le Canada s'enlignait vers l'adoption du Protocole de Kyoto qui exige des pays signataires qu'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre de 5 % par rapport aux niveaux de 1990. Ainsi, les critiques du projet, incluant des acteurs variés comme des groupes de protection de l'environnement et des consommateurs, des syndicats, des experts indépendants, des politiciens, des professeurs et des citoyens ordinaires, soutenaient qu'il existait de meilleures options pour combler le déficit énergétique anticipé que la construction d'une centrale thermique qui émettrait tant de gaz à effet de serre. De nombreux groupes ont utilisé les médias pour recommander qu'HQ abandonne la centrale du Suroît au profit d'un programme ambitieux d'économies d'énergie et d'un projet combinant l'énergie éolienne et l'hydroélectricité.

Malgré ces critiques, le gouvernement québécois et HQ soutenaient que le projet du Suroît était justifié. Selon eux, la situation énergétique au Québec était à un niveau critique et seule une centrale thermique pouvait être construite assez rapidement pour éviter une pénurie d'énergie dans la province. De plus, ces acteurs affirmaient que le Suroît diminuerait les émissions des gaz à effet de serre à l'échelle de l'Amérique du Nord, bien qu'il augmente celles émises au Québec, car la centrale éviterait qu'HQ ait recours à des importations d'énergie de centrales thermiques au charbon de la Nouvelle-Angleterre qui sont beaucoup plus polluantes que des centrales au gaz naturel comme le Suroît. HQ s'est

exprimée contre l'énergie éolienne, qu'elle considérait comme fondamentalement non fiable, car cette forme d'énergie ne peut produire que dans certaines conditions climatiques. De plus, HQ soutenait que le Suroît contribuerait à la diversification des ressources énergétiques du Québec, qui comptaient à l'époque pour 95 % de sa capacité totale de production. Pour la même raison, HQ rejetait la proposition de remplacer le Suroît par un programme d'économies d'énergie, d'autant plus qu'elle argumentait que l'efficacité d'un tel programme ne pouvait être garantie, contrairement à une source d'énergie ferme comme le Suroît.

Sous la pression de plus d'une douzaine de groupes et organisations, incluant le Regroupement national des Conseils régionaux sur l'environnement et une coalition d'une quinzaine d'autres organismes, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (André Boisclair) a annoncé la tenue d'une consultation publique sur le projet du Suroît devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)². Les audiences publiques ont eu lieu en septembre et octobre 2002. En tout, vingt-huit groupes et huit individus indépendants ont participé aux audiences³, soit par le dépôt d'un mémoire, par une présentation orale ou les deux. De nombreux enjeux ont été discutés devant les audiences du BAPE, incluant les retombées économiques potentielles du Suroît, la pertinence de la filière thermique dans le parc de production d'HQ, les potentiels projets éoliens, les potentiels programmes d'économies d'énergie, les interconnexions possibles entre le réseau d'HQ et les réseaux des provinces et des États voisins, les projets

² La mission du BAPE consiste à informer et à consulter la population du Québec sur des questions liées à l'environnement et de faire des recommandations au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2008).

³ Une liste des acteurs ayant participé aux audiences publiques devant le BAPE se trouve à l'annexe.

hydroélectriques qu'il serait possible de développer et la sécurité énergétique des Québécois. En résumé, les questions les plus débattues devant le BAPE ont été les suivantes : Quels sont les avantages et les désavantages du développement de la filière thermique au Québec? Le projet du Suroît va-t-il à l'encontre de la lutte mondiale contre les gaz à effet de serre? Existe-t-il des alternatives énergétiques moins néfastes sur le plan environnemental que le projet du Suroît?

Sur la base des informations soulevées par les participants, les commissaires du BAPE ont reconnu plusieurs aspects positifs de la centrale, notamment sa contribution à l'économie de Beauharnois. Toutefois, ils ont refusé d'endosser le projet sous prétexte que le Suroît augmenterait d'une manière significative les émissions de gaz à effet de serre du Québec et nuirait aux engagements du Canada envers le Protocole de Kyoto. Les commissaires ont ainsi préconisé l'abandon du projet.

Quoique le gouvernement du Québec ne soit pas tenu de suivre les recommandations du BAPE, il a néanmoins abandonné le projet du Suroît après le dépôt de ce rapport, à l'approche d'élections générales au Québec qui se sont tenues le 14 avril 2003. Malgré l'annonce de l'abandon du Suroît, la controverse entourant la sécurité énergétique des Québécois n'a pas pris fin et les tenants au projet, principalement les représentants d'HQ et de l'Association de l'industrie électrique du Québec, continuaient à argumenter, à travers les médias, que le Suroît serait bénéfique pour tous les Québécois. Ainsi, à la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement libéral dans la province de Québec en avril 2003, le projet a été proposé à nouveau par HQ qui soutenait toujours que le Québec ferait face à un déficit énergétique si la centrale n'était pas construite. Après plusieurs mois de préparation,

HQ et le nouveau gouvernement ont fait connaître leur intention de construire une version adaptée de la centrale du Suroît en janvier 2004. Le nouveau projet aurait été plus efficace que le précédent, car l'énergie résiduelle de la centrale aurait servi à chauffer des serres avoisinantes. Toutefois, il aurait tout de même augmenté les gaz à effet de serre du Québec de 2,6 % par année, au lieu de 2,8 % pour le projet initial.

À la suite de cette annonce, le projet a encore une fois fait l'objet de vives contestations. Malgré les tentatives du gouvernement québécois et d'HQ de présenter le Suroît comme un projet « revu et amélioré », l'opposition au projet était féroce. Des groupes⁴ luttant pour la protection de l'environnement et des consommateurs concevaient le deuxième projet du Suroît de la même manière que le premier projet dont le BAPE avait préconisé l'abandon un an plus tôt. Ces groupes craignaient aussi que le Suroît ne soit utilisé par HQ pour accroître ses profits en exportant des quantités importantes d'énergie à des provinces et à des États voisins. Ils se positionnaient ainsi contre une augmentation des gaz à effet de serre du Québec dans le but d'augmenter les profits, déjà records, d'HQ.

Le Suroît a occupé une place d'importance à l'ordre du jour médiatique et de plus en plus de citoyens ont commencé à exprimer leur opinion à travers les médias. De plus, le 1^{er} février 2004, 4 000 personnes ont manifesté contre la construction du Suroît devant le siège social d'HQ au centre-ville de Montréal. Quelques jours plus tard, un sondage d'opinion a révélé que 67 % des Québécois souhaitaient l'abandon du projet du Suroît (Bisson, 2004).

⁴ En effet, un regroupement composé d'une cinquantaine de groupes s'est rassemblé dans la Coalition Québec Vert Kyoto. Cette coalition regroupait entre autres des organismes tels que Greenpeace, Environnement Jeunesse, le Parti vert du Québec et Héritage Saint-Bernard.

Afin de soutenir la construction du Suroît et de gagner des appuis du public, HQ a rendu publics les chiffres sur l'état de ses réservoirs hydroélectriques, qu'il avait considérés jusqu'alors comme des informations hautement confidentielles. HQ présentait le niveau de ses réservoirs comme étant critique, ce qui démontrait selon lui l'urgence d'aller de l'avant avec le projet du Suroît pour assurer aux Québécois une sécurité énergétique à long terme. Toutefois, les opposants ont continué à prétendre qu'il était possible de répondre aux besoins énergétiques des Québécois par des sources d'énergie non polluantes.

Devant la féroce opposition du public, le gouvernement a décidé de tenir une deuxième consultation publique sur le Suroît, cette fois-ci devant la Régie de l'énergie (Régie)⁵. Tandis que le BAPE avait eu comme objectif d'étudier les conséquences environnementales du Suroît, la Régie devait déterminer si les besoins énergétiques du Québec justifiaient la construction de la centrale.

Les audiences publiques devant la Régie ont eu lieu du 3 au 20 mai 2004. Cinquante mémoires ont été déposés et 34 acteurs⁶, incluant 30 groupes et quatre citoyens indépendants, ont donné des présentations orales aux audiences qui ont duré 12 jours ouvrables. Quoique l'objectif des audiences devant la Régie ait été différent de celui du BAPE, les participants ont discuté d'enjeux semblables à ceux discutés devant la Régie : la

⁵ La Régie de l'énergie est un organisme public dont le mandat consiste, entre autres, à favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité. En 2004, des audiences publiques ont été tenues devant la Régie dans le but de déterminer si la construction de la centrale du Suroît était nécessaire pour assurer la sécurité énergétique du Québec (Régie de l'énergie, 2008).

⁶ Une liste complète des acteurs ayant participé aux audiences devant la Régie se trouve à l'annexe.

sécurité énergétique, les différentes filières énergétiques, les programmes d'efficacité énergétique, les interconnexions entre les réseaux, les retombées économiques du Suroît et l'état des réservoirs hydroélectriques. Les principales questions abordées par les participants se formulaient donc comme suit : Les prévisions de la demande énergétique au Québec justifient-elles la construction du Suroît? et Le Suroît, un projet thermique, peut-il être remplacé par un projet issu d'une filière énergétique moins polluante?

Un mois après les consultations, en juin 2004, la Régie a statué dans son rapport que le Suroît n'était pas « indispensable » pour les besoins énergétiques du Québec, mais que le projet était tout de même « désirable » ("Avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît," 2004, p. 8). Ainsi, tant les acteurs préconisant la construction du Suroît que ceux argumentant contre ce projet estimaient que la Régie appuyait leurs opinions respectives. Le gouvernement québécois a décidé de reporter la décision à l'automne 2004 et de tenir à ce moment-là une commission parlementaire sur les besoins énergétiques des Québécois. Cette commission parlementaire allait être la troisième instance publique où le sort du projet du Suroît aurait été débattu.

Au cours de l'été 2004, il a plu considérablement dans la province de Québec et les réservoirs hydroélectriques d'HQ sont devenus suffisamment pleins pour produire autant d'énergie que le Suroît en produirait en quatre ans. Ainsi, une des principales justifications d'HQ pour la construction du Suroît, qui reposait sur le niveau critique de ses réservoirs, ne tenait plus. En raison du niveau amélioré des réservoirs, certains acteurs qui avaient précédemment préconisé le Suroît, dont l'économiste Pierre Fortin, ne voyaient plus la

nécessité de construire cette centrale. De plus, HQ a lancé un nouveau programme d'efficacité énergétique en octobre 2004 qui avait été préconisé par de nombreux acteurs devant les audiences du BAPE et de la Régie. Grâce à l'implantation de ce programme d'économies d'énergie, HQ visait à réduire la demande énergétique des Québécois. En l'espace de quelques mois, la capacité de production d'HQ s'est donc considérablement améliorée en même temps que ses prévisions de la demande étaient à la baisse.

Le gouvernement du Québec, en invoquant ces deux raisons ainsi que l'opinion publique défavorable, a annoncé l'abandon définitif de la centrale du Suroît en novembre 2004. Après l'abandon officiel du Suroît, HQ a fait un virage marqué vers des projets de développement durable et a assuré qu'elle privilégierait désormais le développement d'énergies vertes et renouvelables comme l'énergie éolienne et l'hydroélectricité. Cet objectif est particulièrement manifeste dans son rapport sur le développement durable de 2005 dans lequel le nouveau président-directeur-général d'HQ, Thierry Vandal, affirmait qu'HQ compterait désormais sur l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et des économies d'énergie pour combler les besoins énergétiques des Québécois. Par ailleurs, depuis l'abandon du Suroît, HQ a contribué au développement de plusieurs parcs éoliens à travers la province de Québec et a massivement investi dans la filière de l'efficacité énergétique.

Le déroulement de la controverse sur la centrale du Suroît est résumé dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Chronologie de la controverse entourant la centrale thermique du Suroît

Date	Événement
Octobre 2001	Le projet du Suroît est présenté pour la première fois à la population québécoise par HQ (dirigé alors par André Caillé).
Juin 2002	Des audiences publiques devant le BAPE sont réclamées par le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement, auquel s'est ajoutée une quinzaine d'autres organismes par la suite.
Juillet 2002	Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'époque, André Boisclair, annonce que les audiences publiques auront lieu à l'automne 2002.
Septembre et octobre 2002	Les audiences publiques, auxquelles assistent 28 groupes et six individus indépendants, ont lieu à Beauharnois.
Janvier 2003	Le rapport final du BAPE est confié au ministre Boisclair.
Février 2003	Le rapport final du BAPE, dans lequel la commission refuse de préconiser la construction de la centrale du Suroît sous prétexte qu'elle augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre du Québec, est rendu public.
Avril 2003	Des élections générales dans la province de Québec mènent au pouvoir le Parti libéral du Québec.
Décembre 2003	On apprend que le gouvernement Charest s'apprête à dévoiler à nouveau le projet du Suroît, quoique celui-ci soit moins polluant que celui qui avait été présenté devant le BAPE.
13 janvier 2004	Le nouveau projet du Suroît est dévoilé, ce qui ressuscite la controverse autour de cette centrale chez de nombreux groupes et citoyens.
21 et 22 janvier 2004	Le plan stratégique 2004-2008 d'HQ est examiné devant la Commission parlementaire de l'économie et du travail.
1^{er} février 2004	Une manifestation contre le projet du Suroît réunit 4 000 personnes à Montréal.
6 février 2004	Le gouvernement Charest demande l'avis de la Régie afin de l'aider à déterminer si le Suroît est essentiel pour la sécurité énergétique des Québécois.
20 février 2004	HQ divulgue le niveau critique de ses réservoirs hydroélectriques.
Du 3 au 20 mai 2004	Des audiences publiques sont tenues devant la Régie.
30 juin 2004	La Régie soumet son avis dans lequel elle estime que le projet du Suroît est souhaitable, mais n'est pas indispensable. Le gouvernement annonce la création d'une commission parlementaire sur la question et reporte sa décision jusqu'à l'automne.
Du 25 au 30 Septembre 2004	De nombreux groupes et individus préconisent l'abandon du projet du Suroît en raison des niveaux exceptionnellement élevés des réservoirs d'HQ après un été de fortes pluies.
Octobre 2004	HQ décide d'aller de l'avant avec deux ambitieux programmes pour investir dans l'énergie éolienne et pour promouvoir l'efficacité énergétique.
Novembre 2004	Le gouvernement Charest, qui dit vouloir miser désormais sur le développement durable, abandonne officiellement le projet du Suroît.
Avril 2005	Le président-directeur-général d'HQ, André Caillé, est remplacé par Thierry Vandal, qui met l'accent sur les énergies propres, dont un couplage d'hydroélectricité et d'énergie éolienne.

Les caractéristiques de la controverse socio-technique entourant la centrale du Suroît font de ce cas un objet d'analyse particulièrement riche pour la présente recherche. Premièrement, cette controverse a impliqué de nombreux acteurs hétérogènes avec des degrés d'expertise variés. Par exemple, lors des audiences publiques tenues sur la centrale, les acteurs étaient à la fois des citoyens ordinaires, des experts (ex. des ingénieurs), des représentants d'organisations de protection des citoyens (ex. l'Union des consommateurs) et des politiciens. Les thèmes débattus étaient aussi très diversifiés, incluant les gaz à effet de serre, les filières d'approvisionnement énergétique et la sécurité énergétique. Les acteurs impliqués dans la controverse ont également débattu de choix de société qui allaient avoir des répercussions sur l'avenir énergétique du Québec pour au moins 25 ans, si la centrale du Suroît avait été construite. Par ailleurs, la documentation publique disponible sur la controverse entourant la centrale est énorme, car la controverse a occupé l'espace public pendant plus de trois ans et a deux fois fait l'objet d'audiences publiques. Il s'agit aussi d'une controverse actuelle : elle a débuté en 2001 et ne s'est terminée qu'en 2004. Ainsi, lorsque les recherches pour la réalisation de ce mémoire de maîtrise ont débuté en 2005, la controverse venait à peine de se terminer.

Compte tenu des caractéristiques de la controverse du Suroît, j'estime qu'il s'agit du cas idéal pour répondre au principal objectif de ma recherche, soit examiner les stratégies rhétoriques contribuant à rendre plus acceptables les alternatives présentées à un projet contesté. Dans la prochaine section de ce chapitre, je présente et justifie le corpus que j'ai constitué pour mener à terme ma recherche et atteindre cet objectif.

2.3 La sélection du corpus

Comme nous l'avons constaté dans les sections précédentes de ce chapitre, la quantité de documentation publique disponible sur la controverse entourant la centrale du Suroît est énorme. Ainsi, pour mener cette recherche, j'ai considéré chacune des sources de données suivantes : les enregistrements de la tribune téléphonique Maisonneuve en direct⁷, les commentaires sur le Suroît sur le site Internet de Maisonneuve en direct, les lettres publiques publiées dans des quotidiens québécois par des acteurs clés et des citoyens indépendants, les transcriptions de l'examen du plan stratégique d'HQ devant la Commission parlementaire de l'économie et du travail les 21 et 22 janvier 2004, les mémoires déposés par les participants ayant participé aux audiences publiques devant le BAPE et la Régie et les transcriptions des propos tenus par les acteurs ayant participé aux audiences publiques devant le BAPE et la Régie. Ces sources ont toutes été envisagées, car elles constituent les principaux lieux de délibération dans la controverse du Suroît et contiennent les propos d'une large variété d'acteurs. En raison de l'abondance de la documentation disponible, la sélection du corpus a dû se faire selon plusieurs critères énoncés ci-après.

En premier lieu, il était primordial pour ma recherche que je constitue un corpus de propos tenus directement par les acteurs, sans l'intervention de tierces parties comme les médias.

⁷ Maisonneuve en direct est une tribune téléphonique sur les ondes de la première chaîne radio de Radio-Canada qui permet à la fois à des acteurs clés et à des citoyens ordinaires de s'exprimer sur des sujets controversés. Tous les enregistrements de cette émission sont archivés sur le site Internet de l'émission (<http://www.radio-canada.ca/radio/maisonneuve/index.shtml>), incluant les 13 fois où la tribune téléphonique a été consacrée à la centrale du Suroît et aux choix énergétiques du Québec entre le 12 février 2004 et le 11 mars 2005.

Si je n'avais constitué mon corpus que sur des articles de journaux, la recherche ne m'aurait pas permis d'étudier les stratégies rhétoriques des participants à une controverse socio-technique, car les journalistes utilisent des stratégies rhétoriques qui leur sont propres. J'ai aussi écarté de mon corpus tout article de journal ou tout reportage télévisé portant sur la controverse entourant le Suroît, quoique ces sources aient néanmoins été utiles pour retracer les principaux événements de la controverse.

Deuxièmement, je cherchais à constituer un corpus qui regroupe les propos de la majorité des acteurs impliqués dans la controverse, incluant des groupes en faveur et en défaveur de la construction de la centrale. Ce critère était essentiel afin que je sois en mesure d'examiner les stratégies rhétoriques utilisées par une grande variété de groupes. Ainsi, j'ai écarté l'option de constituer le corpus à partir de lettres publiques dans les quotidiens et de forums de discussion sur Internet, car ces moyens n'étaient pas utilisés par tous les acteurs ayant joué un rôle important dans le déroulement de la controverse. À cet égard, les audiences publiques devant le BAPE et la Régie me paraissaient comme le meilleur corpus, car une trentaine de groupes, ainsi que plusieurs citoyens indépendants, ont participé à chacune de ces consultations.

En troisième lieu, il était important que mon corpus me permette d'examiner les stratégies rhétoriques face à une grande variété d'enjeux ayant été discutés dans la controverse entourant le Suroît. Au moment de constituer le corpus, je n'étais pas encore en mesure de cibler les enjeux à analyser, car selon une approche inductive, ces enjeux devaient émerger eux-mêmes des données par une lecture approfondie de celles-ci. Ainsi, le choix d'un

corpus contenant des propos sur de nombreux enjeux était nécessaire pour assurer une sélection plus juste des enjeux à examiner dans le cadre de mon analyse.

Dernièrement, j'ai privilégié un corpus qui me permette d'analyser les propos des acteurs à des moments différents de la controverse. Ce critère était particulièrement important étant donné que l'objectif de la recherche consistait à expliquer en quoi les stratégies rhétoriques des participants à une controverse socio-technique contribuent au développement progressif des alternatives aux questions en débat. Mon corpus devait ainsi être constitué de propos tenus lors de la première annonce du Suroît à la fin de 2001 et lors de la deuxième annonce du projet en janvier 2004.

Les quatre critères qui ont guidé mon choix de corpus sont donc résumés ci-dessous :

- 1) Les propos repérés doivent provenir directement des acteurs, sans l'intervention des médias;
- 2) Les propos repérés doivent provenir de la majorité des acteurs qui ont participé au déroulement de la controverse, incluant des groupes et des citoyens indépendants;
- 3) Les propos repérés doivent porter sur une grande variété de sujets;
- 4) Le corpus doit me permettre d'examiner l'évolution des stratégies rhétoriques des participants au cours de la controverse.

En me basant sur ces quatre critères, j'ai décidé de constituer mon corpus à partir des transcriptions des audiences publiques devant le BAPE et la Régie sur la centrale du Suroît. Non seulement ce choix de corpus répond le mieux aux quatre critères que j'ai émis, il me

permet également d'examiner les stratégies rhétoriques des participants dans des lieux de délibération semblables à deux ans d'intervalle. Les audiences publiques ont aussi regroupé la majorité des acteurs ayant participé à la controverse sur le Suroît. Par ailleurs, les deux séances d'audiences publiques constituent des moments clés dans le déroulement de la controverse entourant la centrale du Suroît. En effet, c'est principalement à partir de ces audiences que le gouvernement a décidé du sort du Suroît⁸ et a repéré les alternatives à la construction de cette centrale.

La quantité de documentation publique disponible sur les audiences publiques est impressionnante. En effet, toute la documentation relative aux audiences devant le BAPE et la Régie, incluant la transcription des propos tenus lors des présentations, les mémoires rédigés par les participants et les rapports finaux rendus par les commissaires, est disponible sur les sites Internet de ces deux organismes⁹. Toute cette documentation fait littéralement des milliers de pages, alors j'ai été dans l'obligation, afin d'assurer la faisabilité de mon étude rhétorique, de restreindre mon corpus à un seul type de documentation.

Étant donné que ma recherche a comme objectif d'identifier des stratégies rhétoriques des acteurs, les transcriptions des propos tenus lors des présentations devant les audiences publiques du BAPE et de la Régie se sont avérées le choix de corpus le plus pertinent. Ce

⁸ Le principal objectif des audiences publiques, tant devant le BAPE que la Régie, consistait à éclairer les ministres de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et des Ressources naturelles sur les implications de la construction de la centrale du Suroît et sur la nécessité de construire celle-ci.

⁹ La documentation relative aux audiences publiques sur le Suroît devant le BAPE est disponible sur le site <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/suroit/> et celle relative aux audiences devant la Régie se trouve sur le site <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3526-04/index3526.html>.

corpus me permet, entre autres, d'examiner les stratégies rhétoriques des acteurs en interaction, car il y a des échanges constants entre les différents participants aux consultations publiques. Les transcriptions des audiences devant le BAPE font 936 pages, alors que celles devant la Régie font 3 215 pages. J'ai écarté les rapports finaux rédigés des commissaires du BAPE et de la Régie de mon corpus, car ces documents m'auraient uniquement permis de répertorier les stratégies rhétoriques des commissaires, et non celles des participants eux-mêmes.

2.4 Un défi : identifier les enjeux

Un des principaux défis de ma recherche a été de circonscrire le corpus que j'avais choisi, soit les transcriptions des audiences publiques devant le BAPE et la Régie. Dans le but de réduire le corpus à une taille plus gérable pour une analyse rhétorique, j'ai d'abord procédé à une lecture fine et attentive des 4 159 pages des transcriptions que j'ai téléchargées des sites Internet du BAPE et de la Régie. Pendant la lecture de ces audiences, j'ai pris des notes me permettant par la suite de retracer tous les thèmes qui avaient été largement abordés dans les audiences. Après la lecture complète des transcriptions, j'ai tâché de répertorier les principaux thèmes qui avaient été discutés et débattus par les acteurs. Ainsi, j'ai privilégié une approche de type inductif, car les thèmes ont été choisis à la suite d'une lecture exhaustive des transcriptions au lieu d'être sélectionnés préalablement à cette lecture.

Afin de déterminer les principaux thèmes des audiences publiques, je me suis basé sur deux principaux critères. J'ai répertorié tous les thèmes qui : (1) ont été abordés à au moins deux

séances des audiences et par un minimum de deux acteurs, et (2) ont aussi été mentionnés dans le rapport final rédigé par les commissaires de l'instance, soit le BAPE ou la Régie.

Tous les thèmes répondant à ces deux critères sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Principaux thèmes discutés aux audiences publiques devant le BAPE et la Régie*

BAPE	Régie
La filière thermique et la centrale du Suroît	La filière thermique et la centrale du Suroît
L'apport potentiel de la filière éolienne	L'apport potentiel de la filière éolienne
L'apport potentiel des économies d'énergie	L'apport potentiel des économies d'énergie
Les interconnexions avec des réseaux voisins	Les interconnexions avec des réseaux voisins
La filière hydraulique	La filière hydraulique
La sécurité énergétique des Québécois	La sécurité énergétique des Québécois
Les potentielles retombées économiques du Suroît	Les potentielles retombées économiques du Suroît
Les impacts environnementaux du Suroît	Les impacts environnementaux du Suroît
	L'état des réservoirs hydroélectriques d'HQ

*Il est à noter que les thèmes sont présentés dans un ordre aléatoire.

À partir de cette liste, nous pouvons constater que les thèmes discutés devant le BAPE et la Régie sont très semblables, malgré les visées différentes de ces deux instances de consultations publiques¹⁰. Ce constat renforce la pertinence de prendre comme corpus les transcriptions des audiences publiques devant ces instances, car ce corpus me permet d'étudier les stratégies rhétoriques autour des mêmes enjeux, dans la même controverse, à deux ans d'intervalle.

Après l'identification des principaux thèmes discutés devant les instances des audiences publiques, un autre choix s'imposait : choisir les thèmes dont les propos feraient partie de

¹⁰ Le BAPE visait à évaluer principalement les impacts environnementaux du Suroît, tandis que la Régie avait comme objectif de déterminer si le Suroît était nécessaire pour assurer aux Québécois une sécurité énergétique au-delà de 2006.

l'analyse. Cette étape était nécessaire, car j'aurais été incapable de réduire mon corpus à une taille gérable en analysant les propos entourant tous les thèmes répertoriés. Afin de me guider dans le choix des thèmes à examiner dans le cadre de la présente recherche, je me suis basé sur l'objectif de cette étude identifié dans le premier chapitre de ce mémoire, soit identifier les stratégies rhétoriques des acteurs participant à la délibération sur un projet controversé et comment celles-ci contribuent à développer les potentielles *alternatives* à ce projet. À cet égard, l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique ont été présentées par de nombreux participants aux audiences publiques comme des alternatives au projet du Suroît, ce qui constitue une raison pour laquelle j'ai choisi d'effectuer mon analyse sur les propos des acteurs lorsqu'ils discutent de ces deux thèmes. Dans ma lecture des transcriptions, j'ai constaté que les principaux enjeux associés à ces thèmes se concentraient autour des deux questions suivantes : La filière éolienne peut-elle constituer une alternative à la centrale du Suroît? et L'efficacité énergétique peut-elle constituer une alternative à la centrale du Suroît? J'ai aussi choisi d'examiner les stratégies rhétoriques se trouvant dans les propos des participants lorsqu'ils abordaient le thème de la filière thermique afin de déterminer en quoi les stratégies rhétoriques relatives à ce thème contribuent à développer les potentielles alternatives à un projet issu de cette filière. Le principal enjeu associé à ce thème est résumé dans la question suivante : La filière thermique est-elle nécessaire dans le contexte énergétique actuel du Québec? Il est à noter que cet enjeu constituait le nœud de la controverse, cette filière étant remise en question par de nombreux participants qui souhaitaient qu'HQ privilégie d'autres filières énergétiques plus propres sur le plan environnemental, notamment l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique.

Une fois ces trois thèmes sélectionnés (la filière éolienne, la filière de l'efficacité énergétique et la filière thermique), j'ai été obligé de réduire le corpus initial de 4 159 pages en regroupant uniquement les extraits abordant les enjeux en question. Pour ce faire, j'ai fait une deuxième lecture des transcriptions des audiences publiques devant le BAPE et la Régie au cours de laquelle j'ai souligné les propos relatifs à ces trois enjeux. Dans la constitution de ces trois mini-corpus (un pour chaque enjeu), je n'ai pas copié toutes les phrases des audiences dans lesquelles un acteur avait prononcé le mot « éolien », « efficacité énergétique » ou « thermique ». La sélection des propos à inclure dans les mini-corpus s'est faite à partir des deux critères suivants :

- 1) La position de l'acteur, pour ou contre la filière en question, devait être claire dans les propos qu'il tenait.
- 2) L'acteur devait dire s'il était en faveur ou en défaveur d'une certaine filière et aussi élaborer son opinion et donner les raisons.

À partir de ces deux critères, j'ai constitué les trois mini-corpus sur la base desquels l'analyse a été effectuée. Le corpus de la filière éolienne fait 75 pages, celui de l'efficacité énergétique 51 pages et celui de la filière thermique 36 pages. Ainsi, par ma lecture attentive des audiences et ma concentration sur les trois thèmes, je suis passé d'un corpus de 4 159 pages à un corpus beaucoup plus gérable de 162 pages. Le corpus de la filière thermique est le moins long des trois enjeux, principalement parce que la plupart des discussions entourant la centrale du Suroît se concentraient sur les impacts environnementaux du projet, non pas sur la filière thermique comme telle. Par ailleurs, j'ai une quantité plus importante de données des audiences publiques devant la Régie que de celles devant le BAPE. Ceci s'explique par le fait qu'au point de départ, les transcriptions

des audiences publiques devant la Régie étaient environ trois fois plus longues que celles devant le BAPE. Ce fait ne nuit cependant pas à la réalisation de ma recherche, car je suis néanmoins en mesure de déterminer les stratégies rhétoriques des acteurs devant chacune des deux instances et comment ces stratégies ont contribué au développement des alternatives à la centrale thermique du Suroît.

2.5 Méthode d'analyse

Une fois les trois mini-corpus constitués, ma principale tâche a été de repérer les stratégies rhétoriques les plus utilisées par les acteurs lorsqu'ils exprimaient une opinion sur un des enjeux sur lesquels j'ai concentré mon analyse. Tel que mentionné précédemment, j'ai privilégié une approche inductive pour repérer ces stratégies rhétoriques, ce qui implique que mon analyse s'est effectuée uniquement sur la base des propos des acteurs, et non sur la base d'idées préconçues quant à certaines stratégies que je m'attendais à trouver. Ainsi, en lisant les mini-corpus, je cherchais à noter chaque stratégie rhétorique qui se manifestait dans les propos des acteurs.

Afin de repérer les stratégies rhétoriques présentes dans les propos des acteurs, j'ai analysé individuellement chaque extrait où un acteur exprimait une opinion à l'égard d'un des trois enjeux. En me basant sur mes connaissances des théories de l'argumentation¹¹, j'ai noté, à côté de chaque extrait, la stratégie qui résumait le plus clairement les propos dans l'extrait en question. En tout, 19 stratégies ont été repérées, soit :

¹¹ Voir les œuvres de Breton (2006), Perelman (1970) et Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970) pour un résumé des théories de l'argumentation.

- La métaphore;
- L'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse;
- L'analogie;
- L'appel à l'action;
- L'appel à la majorité;
- L'appel à la nouveauté;
- L'appel à la peur;
- L'appel à la moralité;
- L'appel à la tradition;
- L'appel à l'autorité;
- L'appel à l'ignorance;
- L'appel à l'incohérence de l'argument adverse;
- L'appel au peuple;
- L'argument de dissociation;
- L'argument de faux dilemme;
- L'argument de porte-parole;
- L'argument de sens commun;
- L'argument par association;
- L'attaque contre la personne.

Ces dix-neuf stratégies rhétoriques n'ont toutefois pas été utilisées d'une manière égale par les acteurs, certaines étant plus manifestes et universelles que d'autres. Ainsi, j'ai établi les stratégies les plus fondamentales en me basant sur celles qui me semblaient les plus

présentes et efficaces dans la délibération sur la controverse du Suroît. Selon ces critères, les stratégies les plus claires et nombreuses dans l'argumentation des participants aux audiences publiques sur le Suroît devant le BAPE et la Régie sont l'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse, l'appel à la peur, l'argument de porte-parole, l'argument de sens commun et l'argument par association. Quoique les autres stratégies soient présentes dans le discours, j'ai jugé leur utilisation trop marginale pour les développer dans mon analyse pour ce mémoire, car elles ne se trouvaient dans l'argumentation que d'un ou deux acteurs. Or, je cherchais, dans mon analyse, à repérer les stratégies rhétoriques les plus universelles, c'est-à-dire celles qui sont utilisées par un grand nombre d'acteurs dans la délibération sur plusieurs enjeux.

J'ai choisi d'organiser mon analyse des stratégies rhétoriques par stratégie, et non par opinion ou par acteur. Deux éléments ont motivé ce choix. En premier lieu, le fait d'organiser mon analyse par stratégie me permet d'illustrer plus clairement comment une seule stratégie rhétorique est utilisée non seulement par plusieurs acteurs, mais aussi lorsque ces acteurs discutent d'enjeux variés. Deuxièmement, l'organisation de l'analyse par stratégie facilite la comparaison des stratégies rhétoriques se trouvant dans les propos des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît.

Malgré ces avantages, certaines limites sont associées à l'organisation de mon analyse par stratégie rhétorique. Par exemple, les différentes stratégies rhétoriques se recoupent parfois, c'est-à-dire que deux des stratégies que j'ai repérées s'illustrent dans un seul extrait. Étant donné que j'organise mon analyse par stratégie rhétorique, il m'est plus difficile de montrer

ces recoupements que si j'organisais l'analyse par opinion exprimée. Toutefois, j'estime que les avantages relatifs à l'organisation de mon analyse par stratégie rhétorique sont plus nombreux que cet inconvénient.

Avant de passer à l'analyse, je définirai les cinq stratégies rhétoriques fondamentales que j'ai repérées et qui seront expliquées dans le chapitre 3 à l'aide des extraits de l'argumentation des acteurs ayant participé aux audiences publiques devant le BAPE et la Régie.

2.6 Définition des stratégies rhétoriques repérées

Cette section du mémoire a comme objectif de définir les stratégies rhétoriques qui seront illustrées et expliquées ultérieurement dans l'analyse. Je me suis basé sur la littérature existante en argumentation afin de définir les cinq stratégies rhétoriques fondamentales que j'ai repérées dans les propos des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît.

En premier lieu, l'acceptation de certaines opinions clés de l'argument adverse est une stratégie rhétorique par laquelle un acteur X se dit en accord avec certains arguments avancés par un acteur Y, bien que X et Y expriment des opinions adverses face à l'enjeu central de la délibération (dans le cas de ce mémoire, la réalisation ou l'abandon du projet du Suroît). Cette stratégie permet à X de démontrer qu'il partage des valeurs, des principes idéologiques et des opinions avec Y. Or, comme le notent Jones et Rowland (2007), un acteur démontrant qu'il partage des valeurs, des principes et des opinions avec un autre acteur est capable de faire passer son message plus efficacement.

Deuxièmement, l'appel à la peur est une stratégie rhétorique par laquelle un acteur appuie son argumentation en tentant d'instaurer un sentiment de peur chez l'auditoire. Selon Walton (2000), tout appel à la peur possède les trois principales caractéristiques suivantes :

« (i) it cites some possible outcome that is fearful to the target audience, (ii) in order to get that audience to take a recommended course of action, (iii) by arguing that in order to avoid the fearful outcome, the audience should take the recommended course of action. » (p. 20)

Ainsi, un acteur base son argumentation sur un appel à la peur lorsqu'il affirme que la solution qu'il propose à une question controversée permettra d'éviter une future situation qui serait à craindre.

Ce que je nomme l'argument de porte-parole est une stratégie rhétorique par laquelle un acteur parle au nom de la population pour étoffer la crédibilité de son argumentation, même s'il n'est pas mandaté pour les représenter. Cette stratégie, qui n'est pas documentée dans la littérature selon l'appellation que je lui donne, accroît la capacité de persuasion d'un acteur, car ce dernier prétend représenter non seulement ses propres intérêts, mais aussi ceux de la société actuelle et future.

L'argument de sens commun est une stratégie rhétorique par laquelle un acteur base son argumentation sur des principes du sens commun qui sont universellement tenus pour acquis. Les principales composantes d'un argument de sens commun sont donc des « taken-for-granted normative ideals » dont tous reconnaissent la validité et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier (Augoustinos, Lecouteur, & Soyland, 2002, p. 135).

Enfin, l'argument par association est une stratégie rhétorique par laquelle un acteur met en relation deux éléments, jusqu'alors dissociés, afin d'appuyer son argumentation face à un de ces éléments. Comme le note Breton (2006), un argument par association implique qu'un élément de l'argumentation sert d'appui à un autre élément; les deux éléments deviennent ainsi associés.

Le tableau 3 résume l'utilisation des stratégies rhétoriques employées par des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît :

Tableau 3 : Les principales stratégies rhétoriques des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît dans leurs propos sur l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique et l'énergie thermique

	Acteurs pro-Suroît	Acteurs anti-Suroît
<i>Énergie éolienne</i>	-L'acceptation de certaines opinions de l'argument adverse; -L'appel à la peur; -L'analogie; -L'argument de sens commun; -L'argument par association.	-L'acceptation de certaines opinions de l'argument adverse; -L'analogie; -L'argument de porte-parole; -L'argument par association.
<i>Efficacité énergétique</i>	-L'acceptation de certaines opinions de l'argument adverse; -L'appel à la peur; -L'argument de sens commun.	-L'acceptation de certaines opinions de l'argument adverse; -L'argument de porte-parole.
<i>Énergie thermique</i>	-L'acceptation de certaines opinions de l'argument adverse; -L'appel à la peur.	-L'argument de porte-parole.

Tel qu'illustré dans le tableau ci-dessus, j'ai classifié, pour les fins de mon analyse, les acteurs en deux catégories, soit ceux qui préconisaient la construction de la centrale du Suroît et ceux qui étaient contre la réalisation de la centrale. Cette catégorisation a été motivée par mon constat que l'ensemble des acteurs qui soutenaient le projet du Suroît

exprimaient des opinions semblables face aux enjeux en débat, tout comme l'ensemble des acteurs préconisant l'abandon du projet. De plus, le fait de catégoriser les acteurs en ces deux groupes me permettra d'examiner comment une seule stratégie rhétorique se trouvant dans les propos d'un acteur pro-Suroît peut aussi être mobilisée dans le même débat par un acteur anti-Suroît pour exprimer une opinion adverse. Ainsi, ma catégorisation me permettra de déterminer si une stratégie rhétorique, telle que l'argument par association, peut permettre à un acteur d'exprimer une opinion favorable au Suroît et à un autre acteur d'exprimer une opinion défavorable au Suroît.

Considérant que la stratégie rhétorique la plus fondamentale que j'ai répertoriée dans les propos des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît est l'acceptation de certaines opinions clés de l'argument adverse, il est essentiel de bien comprendre les principaux points de vue des acteurs à l'égard des trois enjeux sur lesquels l'analyse est concentrée. La prochaine section de ce chapitre présente donc un résumé de ces différents points de vue.

2.7 Résumé des opinions des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît

Ainsi que nous l'avons déjà constaté, j'ai classifié les acteurs participant aux audiences publiques du BAPE et de la Régie sur le Suroît en deux camps, soit les pro-Suroît et les anti-Suroît. Les acteurs pro-Suroît souhaitent la réalisation de la centrale du Suroît, tandis que les acteurs anti-Suroît préconisent l'abandon de ce projet.

Lors des audiences publiques sur le Suroît devant le BAPE et la Régie, les acteurs anti-Suroît soutiennent que la construction de la centrale thermique, qu'ils qualifient de

polluante, n'est pas nécessaire en raison du grand potentiel du Québec en énergie éolienne. Ces acteurs estiment donc que de nouveaux projets d'énergie éolienne, couplés à l'hydroélectricité qui fournissait déjà la vaste majorité de l'électricité des Québécois au moment des deux consultations, peuvent rendre la construction du Suroît non nécessaire. Toutefois, les acteurs pro-Suroît estiment que la filière éolienne présente encore trop de risques et d'incertitudes pour fournir de l'électricité aux Québécois. Selon ces acteurs, l'énergie éolienne peut être développée progressivement, mais uniquement en complémentarité avec la centrale du Suroît qui demeure primordiale pour satisfaire les besoins énergétiques des Québécois à court et à moyen termes.

La majorité des acteurs participant aux audiences publiques sur le Suroît devant le BAPE et la Régie abordent aussi le thème de l'efficacité énergétique. Les acteurs anti-Suroît reprochent à HQ de ne pas avoir suffisamment développé l'efficacité énergétique par le passé et soutiennent que l'implantation de nouveaux programmes d'efficacité énergétique pourrait remplacer le projet du Suroît. Toutefois, les acteurs pro-Suroît évoquent plusieurs risques associés à l'utilisation de l'efficacité énergétique comme moyen de produire de l'énergie. Ainsi, ces acteurs trouvent que la construction du Suroît est nécessaire, en dépit de nouveaux programmes d'efficacité énergétique qui pourraient être implantés.

L'énergie thermique est un autre enjeu sur lequel mon analyse est concentrée et face auquel de nombreux acteurs pro-Suroît et anti-Suroît se positionnent. D'une part, les acteurs anti-Suroît soutiennent qu'HQ ne devrait aller de l'avant avec aucun nouveau projet thermique en raison des impacts environnementaux de cette filière énergétique. En effet, ils

soutiennent que la filière hydroélectrique devrait toujours constituer la filière privilégiée d'HQ, mais que d'autres filières renouvelables, comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'efficacité énergétique, devraient aussi faire partie du parc de production d'HQ. D'autre part, les acteurs pro-Suroît estiment que l'énergie thermique, une filière énergétique non renouvelable dont le projet du Suroît est issu, est la seule filière pouvant éviter la pénurie d'énergie qu'HQ appréhende.

Ce chapitre a résumé la méthodologie que j'ai utilisée pour mener la présente recherche, incluant la description du cas choisi pour mon analyse, la sélection du corpus, la méthode d'analyse et la définition des stratégies rhétoriques que j'ai repérées. Je m'attarderai maintenant à l'analyse de mes données, ce qui me permettra de répondre à la question de recherche que j'ai identifiée dans le premier chapitre de ce mémoire.

Chapitre 3 : Analyse

Afin de répondre à ma question de recherche, « Quelles sont les stratégies rhétoriques par lesquelles des participants à une controverse socio-technique prennent position vis-à-vis des enjeux de la délibération sur un projet contesté et comment ces stratégies contribuent-elles à développer des alternatives à ce projet? », je dois d'abord identifier les stratégies rhétoriques par lesquelles les participants à la délibération sur le Suroît devant le BAPE et la Régie expriment leurs opinions relativement aux trois enjeux faisant partie de mon analyse : l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique et l'énergie thermique. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, je regroupe, pour les fins de mon analyse, les acteurs en deux grandes catégories : ceux qui soutiennent la construction de la centrale thermique du Suroît et ceux qui préconisent l'abandon de ce projet.

La présentation de mon analyse est organisée en plusieurs sous-sections. Ainsi, pour chacun des deux groupes d'acteurs, j'examine les stratégies rhétoriques utilisées au BAPE et à la Régie pour exprimer une opinion face aux trois enjeux identifiés. Une fois les stratégies rhétoriques identifiées et leurs effets expliqués, je démontre comment elles contribuent au développement des alternatives au Suroît.

3.1 Les stratégies rhétoriques des tenants au projet de la centrale thermique du Suroît

Mon analyse des transcriptions des audiences publiques sur le Suroît devant le BAPE et la Régie m'a permis d'identifier cinq stratégies rhétoriques majeures dans le discours des acteurs pro-Suroît lorsqu'ils abordent les trois enjeux faisant partie de mon analyse. Ces stratégies rhétoriques sont l'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse, l'appel à la peur, l'argument de porte-parole, l'argument de sens commun et

l'argument par association. Dans les prochaines sections de ce mémoire, j'expliquerai les effets de ces stratégies rhétoriques dans la délibération sur le Suroît.

3.1.1 L'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse

Une des stratégies rhétoriques les plus universellement utilisées par les tenants au projet de la centrale thermique du Suroît consiste à accepter certaines opinions de l'argumentation adverse, tout en avançant des opinions contraires à celles de leurs adversaires. Ainsi, les acteurs préconisant la construction du Suroît, notamment HQ, l'Association de l'industrie électrique du Québec et la Coalition pour la sécurité énergétique, argumentent en faveur du Suroît en se disant défavorables à des filières énergétiques polluantes et favorables au développement de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique. Je porterai maintenant mon analyse sur la présence de cette stratégie dans le discours des acteurs pro-Suroît face aux enjeux de l'énergie éolienne, de l'efficacité énergétique et de l'énergie thermique¹².

3.1.1.1 Argumenter en faveur du Suroît en se disant favorable à l'énergie éolienne

Comme nous l'avons vu dans le survol du cas présenté dans le chapitre précédent, de nombreux acteurs défavorables au projet du Suroît présentent, lors des premières audiences publiques devant le BAPE, le couplage de l'énergie éolienne avec l'hydroélectricité comme une alternative au Suroît. Le rôle de l'énergie éolienne dans le parc de production d'HQ est donc un enjeu majeur dans la délibération publique sur le Suroît. À l'évidence, les acteurs pro-Suroît peuvent difficilement nier certains apports positifs de l'énergie éolienne : il

¹² Il est à noter qu'un résumé des positionnements des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît est fourni dans la section 2.6 de ce mémoire afin de faciliter la compréhension de mon analyse de ces stratégies rhétoriques.

s'agit d'une filière énergétique non polluante, renouvelable et susceptible de stimuler l'économie de certaines régions du Québec, dont la Gaspésie qui éprouve des difficultés économiques au moment où se déroule la délibération. Ainsi, même s'ils argumentent en faveur de la construction du Suroît, les acteurs pro-Suroît affirment, comme leurs adversaires anti-Suroît, être favorables au développement progressif de la filière éolienne au Québec.

Cette acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse est claire dans le discours de Thierry Vandal, alors président-directeur-général d'Hydro-Québec Production, lors de sa présentation devant le BAPE. Il affirme alors très clairement : « On n'a aucune objection, c'est tout le contraire, vis-à-vis l'éolien [sic] » (BAPE, Volume 1-3, p. 42). Il élabore ensuite en affirmant qu'HQ est le plus grand acheteur d'énergie éolienne au Canada :

« ...au Canada, Hydro-Québec est certainement sinon le, certainement un des plus grands acheteurs d'énergie éolienne sur le territoire canadien, à travers le parc du Nordais, par exemple. » (Thierry Vandal, BAPE, Volume 1-3, p. 41)

Dans les propos de Vandal, nous constatons qu'au lieu de nier l'apport de l'énergie éolienne, dont le développement est souhaité par de nombreux acteurs participant aux audiences publiques sur le Suroît, cet acteur présente HQ comme un développeur qui croit en cette filière énergétique et qui l'utilise déjà dans son parc de production. Vandal accepte donc implicitement certaines opinions émises par ses adversaires anti-Suroît, lesquels soutiennent qu'HQ devrait utiliser l'énergie éolienne (au lieu de l'énergie thermique) dans son parc de production. Il s'agit ici d'une stratégie rhétorique intéressante pour deux principales raisons. D'une part, cela peut sembler paradoxal qu'un représentant d'HQ, qui

aspire à construire une centrale thermique pour subvenir aux futurs besoins énergétiques des Québécois, affirme n'avoir aucune objection envers une filière énergétique que de nombreux individus considèrent comme plus souhaitable qu'un projet thermique et aussi comme une alternative à ce type de projet. Implicitement, Vandal peut donc démontrer qu'il est d'avis qu'un projet éolien n'est pas équivalent au projet du Suroît, car si les deux projets étaient équivalents, aucune raison ne pourrait justifier pourquoi il ne remplacerait pas le Suroît par un projet issu de la filière éolienne, une filière à laquelle il n'a « aucune objection » et dont HQ est déjà un des plus gros acheteurs au Canada. Ainsi, nous voyons que Vandal argumente en faveur du Suroît par le biais de ses propos favorables à l'énergie éolienne. D'autre part, en affirmant n'avoir aucune objection vis-à-vis de l'énergie éolienne et en soutenant qu'HQ se trouve parmi les plus grands acheteurs d'énergie éolienne au Canada, Vandal peut faire taire les critiques de ses adversaires à l'effet qu'HQ présente un projet thermique plutôt qu'un projet éolien.

Vandal fait également état d'exemples concrets de projets éoliens dans lesquels HQ vient de s'engager quelques mois avant les audiences publiques du BAPE :

« Vous savez, Hydro-Québec y va d'actions, d'activités qui sont des activités, par exemple, comme celle -- **au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de signer des nouveaux contrats pour de nouvelles productions éoliennes sur le territoire du Québec**, certaines de ça étant situées dans la région de la Gaspésie. Et, comme je dis souvent à des développeurs éoliens qui viennent nous voir et qui nous disent: "Êtes-vous prêts à acheter?" Vous savez, pour moi, plus, c'est mieux. » (Thierry Vandal, BAPE, Volume 1-3, p. 41, emphase mienne)

Les exemples de contrats d'éoliennes récents permettent à Vandal de présenter HQ comme une société d'État qui développe plusieurs filières énergétiques, dont l'éolienne. Ainsi, Vandal démontre qu'HQ n'est pas dogmatique à l'égard de la construction de projets

thermiques et que si le Suroît est proposé, c'est qu'il s'agit de LA meilleure option parmi plusieurs filières énergétiques considérées pour combler le déficit énergétique appréhendé. Cette stratégie rhétorique permet donc à Vandal d'argumenter pour la construction du Suroît, tout en démontrant qu'il soutient des projets éoliens et qu'il reconnaît les avantages de l'énergie éolienne que clament ses adversaires. Ainsi, cette stratégie a pour effet d'étoffer l'argumentation de Vandal, car ce dernier démontre qu'il a déjà considéré l'alternative que proposent ses adversaires et que cette alternative n'est pas, à son avis, équivalente au projet du Suroît. Par ailleurs, Vandal n'est pas le seul représentant d'HQ à employer cette stratégie rhétorique; les propos de Macky Tall, un autre représentant d'HQ lors des audiences publiques devant le BAPE, vont dans le même sens que ceux de Vandal :

« Hydro-Québec Production est ouvert à cette filière-là. Elle est, **Hydro-Québec Production est l'un des plus importants acheteurs d'énergie éolienne au Canada actuellement. Nous avons de plus dans notre plan stratégique un engagement d'acheter jusqu'à 1 000 MW au cours des dix prochaines années.** Et au-delà de celui-là, nous avons mentionné clairement hier, enfin, monsieur Vandal a mentionné clairement le fait qu'au-delà de ces engagements, **nous avons récemment signé des contrats avec des promoteurs, des développeurs d'énergie éolienne.** » (Macky Tall, BAPE, Volume 1-5, p. 73, emphases miennes)

En résumé, les représentants d'HQ aux audiences publiques devant le BAPE, notamment Vandal et Tall, se disent ouverts au développement de la filière éolienne au Québec en citant des exemples concrets de contrats d'éoliennes signés par HQ. Ainsi, ils peuvent réfuter les accusations de certains acteurs anti-Suroît, lesquels affirment qu'HQ ne s'engage pas suffisamment dans l'énergie éolienne et se positionne catégoriquement contre le développement de cette filière énergétique. En se disant ouverts à la filière éolienne, les représentants d'HQ démontrent qu'ils ont des points en commun avec les acteurs anti-Suroît. Il s'agit ici d'une stratégie rhétorique clé, car un acteur peut argumenter plus efficacement s'il démontre qu'il a des points en commun avec ses adversaires. Une seule

différence fondamentale demeure entre l'opinion des acteurs pro-Suroît et celle des acteurs anti-Suroît face à l'énergie éolienne : les acteurs pro-Suroît, dont les représentants d'HQ, ne croient pas, comme leurs adversaires le soutiennent, que l'énergie éolienne puisse constituer une alternative au projet du Suroît.

Un an et demi plus tard, lors des audiences publiques sur le Suroît devant la Régie, les représentants d'HQ continuent d'accepter certaines opinions clés de l'argumentation adverse face à l'énergie éolienne. En effet, la citation suivante de Thierry Vandal démontre que son discours face à l'énergie éolienne change peu entre les audiences du BAPE et celles de la Régie :

« D'abord, Hydro-Québec Production est active en éolien depuis bien des années. On a été un des premiers et on est toujours, à ma connaissance, le plus grand acheteur d'énergie éolienne au Canada. Encore cette année, on a été actifs pour appuyer le projet d'éolienne à Murdochville, en Gaspésie. » (Thierry Vandal, Régie, Volume 5, p. 24)

Dans ses propos, Vandal accepte encore implicitement, comme au BAPE, certains arguments de ses adversaires anti-Suroît, notamment la pertinence de l'énergie éolienne au Québec. Ainsi, lorsque ses adversaires, qui préconisent l'abandon de la centrale du Suroît, mettent en lumière des aspects positifs de la filière éolienne, Vandal soutient qu'HQ est déjà au courant de ces aspects positifs et qu'elle est active dans le domaine de l'énergie éolienne. Grâce à cette stratégie, les adversaires de Vandal sont incités à penser que, si un projet éolien pouvait fournir la même qualité d'énergie que le Suroît, HQ ferait la promotion d'un tel projet au lieu de préconiser la construction d'une centrale thermique. Ainsi, l'acceptation de certaines opinions de l'argumentation adverse est une stratégie

efficace pour les représentants d'HQ qui peuvent ainsi argumenter en faveur du Suroît tout en faisant état des projets éoliens qu'ils ont appuyés par le passé.

Lors des audiences à la Régie, les représentants d'HQ ne sont pas les seuls acteurs pro-Suroît à accepter certaines opinions clés de l'argumentation adverse. En effet, cette stratégie est aussi présente dans le discours de Jacques Marquis, un représentant de la Coalition pour la sécurité énergétique du Québec. Il affirme dans sa présentation :

« Comprenez-moi bien, **nous sommes en faveur du développement de la filière éolienne au Québec.** D'ailleurs, l'AIEQ, l'association que je représente d'habitude, a pris la peine de présenter un mémoire favorable au projet Copper Miller lorsque celui-ci a été étudié par le BAPE. » (Jacques Marquis, Régie, Volume 9, p. 179, emphase mienne)

Encore une fois, un acteur pro-Suroît, dans ce cas-ci Jacques Marquis, affirme, tout comme les acteurs anti-Suroît, être en faveur du développement de la filière éolienne au Québec. En se disant explicitement favorable au développement de l'énergie éolienne, Marquis se met à l'abri des accusations de ses adversaires qui lui reprochent de soutenir la construction d'une centrale thermique polluante au lieu de privilégier la filière éolienne. Il peut ainsi émettre une opinion semblable à celle de ses adversaires, tout en continuant à argumenter en faveur de la construction du Suroît.

Comme au BAPE, certains acteurs pro-Suroît, comme André Bélanger d'HQ, font état des avantages concrets de l'énergie éolienne, tel qu'illustré dans la citation suivante :

« Parce qu'il y a des enjeux, **des retombées économiques qui sont intéressantes, c'est un mode de production qui est efficace au niveau de l'utilisation de l'énergie** et développer de l'éolien également parce que c'est une filière qui est en émergence qui pourrait avoir des attributs intéressants. » (André Boulanger, Régie, Volume 3, p. 40, emphase mienne).

En clamant tous ces aspects positifs de l'énergie éolienne, Boulanger s'identifie à ses adversaires, lesquels sont favorables à la production éolienne et défavorables à la construction du Suroît. Il évite ainsi d'être considéré comme étant contre l'énergie éolienne à tout prix. Ses adversaires sont aussi incités à penser qu'il soutiendrait le développement d'un projet éolien au lieu du Suroît si les deux projets fournissaient la même qualité d'énergie, ce qui étoffe sa crédibilité. Par ailleurs, cette stratégie rhétorique a pour conséquence de bonifier l'image d'HQ, car celle-ci est présentée comme une société ayant des préoccupations écologiques et croyant au développement des énergies vertes, et ce, malgré son soutien au projet du Suroît. Ainsi, nous voyons clairement le paradoxe de l'argumentation des acteurs pro-Suroît : ils préconisent la construction d'une centrale thermique par une argumentation favorable à l'énergie éolienne; une énergie que leurs adversaires présentent comme une alternative de choix à l'énergie thermique.

Cette sous-section de l'analyse nous a permis de constater que les tenants au projet du Suroît, lors des audiences devant le BAPE et la Régie, clament, tout comme leurs adversaires anti-Suroît, les avantages de l'énergie éolienne. Cette stratégie leur permet d'argumenter plus efficacement : (1) en réfutant les accusations de leurs adversaires à l'effet qu'HQ est catégoriquement défavorable au développement de la filière éolienne; (2) en haussant leur crédibilité auprès de leurs adversaires en se montrant ouverts à de nombreuses filières énergétiques, dont l'éolienne; et (3) en faisant taire les critiques de leurs adversaires à l'effet qu'ils proposent un projet thermique, et non un projet éolien. L'ensemble de ces pratiques permet aux acteurs pro-Suroît d'argumenter pour le Suroît en faisant ressortir les opinions qu'ils partagent avec leurs adversaires. Dans la prochaine

section de cette analyse, j'expliquerai davantage cette stratégie en me basant sur les propos des acteurs pro-Suroît concernant l'efficacité énergétique.

3.1.1.2 Argumenter en faveur du Suroît en se disant favorable à l'efficacité énergétique

En plus d'argumenter pour le Suroît en clamant les avantages de l'énergie éolienne, plusieurs acteurs pro-Suroît argumentent en faveur de la construction du Suroît en soutenant les programmes d'efficacité énergétique, et ce, tant aux audiences du BAPE qu'à celles de la Régie. Ainsi, les acteurs pro-Suroît reconnaissent les nombreux avantages de l'efficacité énergétique, malgré leur volonté de répondre à la pénurie énergétique appréhendée par la construction d'une centrale thermique plutôt que par un investissement massif dans des programmes d'efficacité énergétique.

En premier lieu, Danielle Piette, une représentante d'HQ, reconnaît devant le BAPE qu'HQ a jusqu'alors peu investi dans la filière de l'efficacité énergétique. Elle affirme : « Il y a eu, madame la présidente, **effectivement** peu d'investissement dans des programmes propres à Hydro-Québec en efficacité énergétique » (Danielle Piette, BAPE, Volume 1-2, p. 36, emphase mienne). Cette acceptation explicite (« effectivement ») des affirmations des acteurs anti-Suroît implique que Piette ne réfute pas l'accusation de ses adversaires selon laquelle HQ a jusqu'alors peu investi dans des programmes d'efficacité énergétique. En acceptant, au lieu de réfuter, cette affirmation de ses adversaires, Piette limite la délibération de cette faiblesse de son argumentation et concentre ses propos sur d'autres points qui mettent en valeur la volonté d'HQ de construire la centrale du Suroît, d'une part, et son appui à certains programmes d'efficacité énergétique, d'autre part. Par exemple, Piette affirme dans la citation suivante que les programmes d'efficacité énergétique d'HQ

ne sont pas rares : « Par ailleurs, le distributeur, Hydro-Québec Distribution, a toujours des mesures d'efficacité énergétique qui se retrouvent dans son plan stratégique » (Danielle Piette, BAPE, Volume 1-2, p. 33). Ainsi, nous constatons qu'une stratégie rhétorique des représentants d'HQ consiste non seulement à reconnaître qu'HQ a jusqu'alors peu investi dans des programmes d'efficacité énergétique, mais aussi à noter que la société soutient néanmoins l'efficacité énergétique et qu'elle n'est donc pas contre l'implantation de ces programmes. Cette argumentation repose sur l'acceptation de deux arguments clés des acteurs anti-Suroît : premièrement, HQ reconnaît qu'elle fait peu en matière d'efficacité énergétique et, deuxièmement, elle affirme soutenir certaines mesures d'efficacité énergétique et ne pas être néophyte dans ce domaine. L'acceptation de ces opinions clés de l'argumentation adverse permet paradoxalement à HQ d'argumenter pour le Suroît, tout en clamant certains avantages de l'efficacité énergétique que ses adversaires considèrent comme une alternative potentielle à la centrale thermique en débat.

Thierry Vandal accepte également certaines opinions clés de l'argumentation adverse en matière d'efficacité énergétique, notamment à l'effet qu'il s'agit d'une filière énergétique dans laquelle HQ pourrait investir davantage. Par exemple, il affirme lors des audiences du BAPE : « Ça ne veut pas dire que des appels d'offres ultérieurs, que des besoins ultérieurs, que des plans d'approvisionnement ultérieurs ne pourront pas intégrer d'autres éléments, comme des économies d'énergie additionnelles » (Thierry Vandal, BAPE, Volume 1-3, p. 24). Ainsi, Vandal affirme que l'efficacité énergétique pourrait être développée davantage à l'avenir, ce qui a pour conséquence de réfuter les accusations de ses adversaires selon lesquelles HQ est catégoriquement contre l'efficacité énergétique et désire construire le Suroît pour des motifs uniquement financiers. Par cette stratégie rhétorique qui implique

l'acceptation d'une opinion clé de l'argumentation adverse, soit la pertinence d'investir davantage en efficacité énergétique, Vandal peut donc argumenter plus efficacement en faveur du Suroît car il se met à l'abri des accusations de ses adversaires à l'effet qu'HQ est catégoriquement opposé aux mesures d'efficacité énergétique. Cette ouverture contribue aussi à étayer sa crédibilité, car il se montre ouvert et non dogmatique à propos de l'efficacité énergétique.

Devant le BAPE, les représentants d'HQ ne sont pas les seuls acteurs pro-Suroît à reconnaître certaines opinions de l'argumentation adverse en matière d'efficacité énergétique. Cette stratégie rhétorique se manifeste aussi dans les propos d'autres acteurs soutenant la construction du Suroît, notamment ceux de Johanne Desrochers de l'Association des ingénieurs conseils du Québec. Par exemple, quoiqu'elle se dise ouvertement en faveur de la construction du Suroît, elle soutient : « Je crois que les économies d'énergie, c'est possible » (Johanne Desrochers, BAPE, Volume 2-1, p. 89). En acceptant qu'il est possible de faire des économies d'énergie, Desrochers met en relief une opinion qu'elle partage avec ses adversaires et étaye ainsi la crédibilité de ses propos. En effet, en acceptant qu'il est possible de faire des économies d'énergie, elle démontre avoir au moins considéré l'efficacité énergétique comme une option pour répondre à la pénurie d'énergie appréhendée par HQ, quoiqu'elle estime que la centrale du Suroît est une meilleure solution à ce problème.

Lors des audiences publiques devant la Régie, de nombreux acteurs pro-Suroît continuent à accepter certaines opinions clés de l'argumentation adverse vis-à-vis de l'enjeu de

l'efficacité énergétique. Cette stratégie rhétorique est manifeste dans le discours de Thierry Vandal qui affirme devant la Régie : « Et efficacité énergétique [sic] qui est le troisième grand pan du développement durable, c'est-à-dire que c'est une **filière** qui, sur un cycle complet, est extrêmement avantageuse » (Thierry Vandal, Régie, Volume 6, p. 105, emphase mienne). Dans cette citation, Vandal accepte plusieurs opinions de l'argumentation adverse. D'une part, il affirme, comme les acteurs anti-Suroît, que l'efficacité énergétique va de pair avec le développement durable. De plus, il qualifie l'efficacité énergétique de «filière», une appellation particulièrement importante, car une filière énergétique est un terme qui réfère justement à un moyen de produire de l'énergie. Ainsi, en qualifiant l'efficacité énergétique de filière, Vandal reconnaît que la réalisation d'économies d'énergie est un moyen parmi d'autres de produire de l'énergie. Cette opinion est tout à fait en lien avec les propos de ses adversaires anti-Suroît, ce qui permet à Vandal de mieux s'identifier à ses adversaires et de démontrer qu'il croit en l'efficacité énergétique malgré son soutien au projet du Suroît. Les effets de cette stratégie sont multiples : d'une part, il hausse sa crédibilité auprès de ses adversaires en se montrant conscient des avantages de l'efficacité énergétique; d'autre part, il réfute les accusations de ses adversaires à l'effet qu'HQ préconise le Suroît afin d'être en mesure d'accroître ses profits.

Plusieurs autres acteurs pro-Suroît se prononcent en faveur du développement de l'efficacité énergétique lors des audiences devant la Régie et acceptent ainsi certaines opinions clés de l'argumentation des acteurs anti-Suroît. Par exemple, Jacques Marquis, représentant de la Coalition pour la sécurité énergétique du Québec, affirme :

« Eu égard à l'efficacité énergétique, il existe indéniablement un vaste potentiel d'économie d'énergie rentable, c'est-à-dire dont le coût de mise en valeur est

inférieur au coût des meilleures alternatives de production. Réduire la demande par une utilisation judicieuse de l'énergie représente également la solution la plus fidèle à l'idée de développement durable. Pour toutes ces raisons, **la Coalition appuie toutes les initiatives qui aboutissent de façon tangible à équilibrer le bilan énergétique par une réduction de la demande.** » (Jacques Marquis, Régie, Volume 9, p. 171, emphase mienne)

Ainsi, nous pouvons constater que Marquis, qui préconise la construction de la centrale du Suroît, se dit en accord avec ses adversaires anti-Suroît quant au potentiel réalisable d'efficacité énergétique, à l'apport de l'efficacité énergétique au développement durable et à l'effet de l'efficacité énergétique sur la réduction de la demande d'énergie. Marquis reprend donc plusieurs arguments avancés par ses adversaires anti-Suroît, ce qui a pour effet de démentir un des principaux arguments de ceux-ci, c'est-à-dire que tous les acteurs qui soutiennent le projet du Suroît sont opposés à l'efficacité énergétique. Ainsi, ses propos favorables à l'efficacité énergétique lui permettent paradoxalement de mieux soutenir le projet du Suroît, car il réduit ainsi le nombre d'arguments que ses adversaires peuvent invoquer pour critiquer son appui au projet.

Dans cette sous-section de l'analyse, nous avons constaté non seulement que de nombreux acteurs pro-Suroît acceptent des opinions clés de l'argumentation adverse devant le BAPE et la Régie, mais aussi que cette stratégie rhétorique permet à ces acteurs d'argumenter pour un projet qui va dans le sens contraire de l'opinion de leurs adversaires, soit la construction d'une centrale thermique à gaz naturel. Cette stratégie a pour effet de : (1) limiter la délibération des opinions faibles de l'argumentation des acteurs pro-Suroît, notamment des réalisations limitées d'économies d'énergie d'HQ par le passé; (2) réfuter les accusations de leurs adversaires à l'effet qu'HQ ne cherche qu'à accroître la consommation des Québécois dans le but de faire davantage de profits; et (3) hausser la crédibilité de leur argumentation

auprès de leurs adversaires en démontrant que malgré leur soutien au projet du Suroît, ils ont au moins réfléchi à des alternatives possibles à ce projet, dont l'efficacité énergétique. Nous verrons dans la prochaine section que l'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse constitue également une stratégie rhétorique importante pour les acteurs pro-Suroît lorsqu'ils abordent la question de l'énergie thermique. Nous constaterons ainsi que leur reconnaissance des opinions faibles de l'énergie thermique leur permet d'étoffer leur argumentation en faveur du Suroît.

3.1.1.3 Argumenter en faveur du Suroît en reconnaissant les faiblesses de ce projet

L'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse est, sans conteste, la principale stratégie rhétorique des acteurs pro-Suroît lorsqu'ils discutent du rôle de l'énergie thermique dans le parc de production d'HQ. En effet, l'opinion des acteurs pro-Suroît face à cet enjeu devant le BAPE peut être résumée ainsi : la filière thermique n'est pas aussi efficace sur le plan environnemental que d'autres filières comme l'hydroélectricité, mais nous n'avons pas le choix de recourir à un projet thermique comme le Suroît étant donné un déficit énergétique anticipé au Québec au cours des prochaines années.

En premier lieu, Macky Tall, représentant d'HQ, accepte une des opinions clés de l'argumentation de ses adversaires anti-Suroît en affirmant au tout début des audiences devant le BAPE : « Notre priorité et notre premier choix demeure le développement de la filière hydroélectrique » (Macky Tall, BAPE, Volume 1-1, p. 18). Ainsi, Tall sous-entend qu'il préfère la filière hydroélectrique à la filière thermique, ce qui lui permet de suggérer que la centrale du Suroît ne soit pas la solution idéale au déficit énergétique appréhendé par

HQ. Quelques jours plus tard, Tall élabore davantage sur la position d'HQ face aux projets d'énergie thermique :

« Madame la présidente, nous n'avons pas vraiment changé d'avis puisque dans cet horizon-là, et on en a discuté de façon assez détaillée hier, la situation du point de vue des projets qu'Hydro-Québec avait en développement, **de projets hydroélectriques, qui reste notre première filière, notre filière de prédilection**, nous avons des projets dans cet horizon-là pour nos propres besoins et, dans le contexte, dans la fenêtre dans laquelle nous proposons de mettre de l'avant le Suroît, comme nous l'avons indiqué, nous n'avons pas d'ajout de projet hydroélectrique et c'est dans ce contexte-là que nous proposons donc le projet du Suroît. » (Macky Tall, BAPE, Volume 1-4, p. 67, emphase mienne)

Dans ses propos, nous pouvons constater que Tall accepte l'argumentation de ses adversaires selon laquelle l'hydroélectricité doit être la filière privilégiée par HQ. En acceptant cette opinion, Tall démontre à ces derniers qu'il a examiné les différentes possibilités pour répondre au déficit énergétique appréhendé et que l'hydroélectricité, qu'il souhaiterait privilégier, ne peut satisfaire à cette demande dans les délais prévus. Cette stratégie rhétorique hausse donc sa crédibilité et, par conséquent, lui permet d'argumenter plus efficacement en faveur de la réalisation du projet du Suroît.

Thierry Vandal utilise une stratégie et des propos semblables lors de ses interventions devant le BAPE. Par exemple, il affirme :

« À un moment donné, il y a un choix à faire. Et, moi, le premier choix que je fais, c'est celui de l'hydroélectricité. Le deuxième choix, c'est celui d'une centrale thermique comme celle-ci. » (Thierry Vandal, BAPE, Volume 1-3, p. 27)

Ainsi, comme Tall, la stratégie rhétorique de Vandal face à l'enjeu de l'énergie thermique consiste à accepter une opinion clé de l'argumentation de ses adversaires : l'hydroélectricité doit être la filière privilégiée d'HQ. Il présente le Suroît, un projet thermique, comme étant le deuxième meilleur choix, ou « *the second best choice* » (Thierry Vandal, BAPE, Volume

1-3, p. 18) et aussi comme la solution la mieux adaptée à la situation dans laquelle HQ se trouve à ce moment-là. En affirmant que la filière thermique est le deuxième meilleur choix, et non pas le premier choix d'HQ, Vandal hausse sa crédibilité auprès de ses adversaires qui lui auraient autrement reproché de vouloir développer une filière énergétique polluante et non renouvelable au lieu de miser sur le développement d'une filière renouvelable et peu polluante qui peut répondre aux mêmes besoins énergétiques.

Jacques Marquis, un représentant de l'Association de l'industrie électrique du Québec et un partisan du projet thermique du Suroît, accepte aussi plusieurs opinions clés de l'argumentation de ses adversaires lorsqu'il se positionne face à l'enjeu de l'énergie thermique. Il explique longuement devant le BAPE :

« L'AIEQ a toujours préconisé la filière hydroélectrique comme source de production privilégiée pour répondre aux besoins énergétiques du Québec, tant pour des raisons environnementales qu'économiques. Hydro-Québec et le gouvernement partagent d'ailleurs cette orientation fondamentale. L'AIEQ continuera d'ailleurs à défendre ardemment l'hydroélectricité comme première source d'énergie... Cependant, dans le contexte actuel, l'AIEQ reconnaît qu'Hydro-Québec Production et Distribution sont bien obligées de recourir à la filière thermique, malgré ses inconvénients. Pour d'autres provinces, régions ou pays, ce serait un choix économique et environnemental de premier ordre. Pour nous, c'est un deuxième choix, mais un choix inévitable d'un outil nécessaire. » (Jacques Marquis, BAPE, Volume 2-4, p. 43, emphases miennes)

Ainsi, Marquis reconnaît, comme ses adversaires anti-Suroît, que l'hydroélectricité est une source de production privilégiée, qu'il continuera donc à appuyer des projets hydroélectriques à l'avenir et que la filière thermique a certains inconvénients. Toutefois, il explique ensuite pourquoi il ne peut préconiser un projet hydroélectrique pour remplacer le Suroît : le contexte actuel ne le permet pas¹³. Il s'agit ici d'une stratégie rhétorique qui

¹³ Il est à noter que la centrale du Suroît devait se construire en moins de cinq ans, tandis que le temps de construction est d'au moins 10 ans pour un projet hydroélectrique de la même taille.

hausse la crédibilité de l'argumentation de Marquis, car il montre à ses adversaires non seulement qu'il partage leur opinion quant aux avantages de l'hydroélectricité, mais aussi qu'en raison des inconvénients de la filière thermique, il préconiserait un projet hydroélectrique au lieu du Suroît si le contexte était différent. Marquis peut ainsi paradoxalement argumenter en faveur du Suroît en clamant être également en faveur de l'hydroélectricité et en reconnaissant les faiblesses du projet qu'il préconise.

L'opinion des acteurs pro-Suroît face à l'énergie thermique demeure la même à la Régie. Ainsi, ces acteurs soutiennent devant la Régie que l'énergie thermique n'est pas leur premier choix, mais qu'HQ est obligée d'y recourir en ce moment étant donné le déficit énergétique qu'elle appréhende. Les acteurs pro-Suroît continuent donc à accepter certaines opinions de l'argumentation de leurs adversaires en faisant ressortir les faiblesses de l'énergie thermique. À la Régie, l'acceptation d'une opinion clé de l'argumentation adverse est rendue explicite par un citoyen indépendant argumentant pour la construction de la centrale du Suroît, Louis Charest, qui affirme :

« **C'est certain que ça émet des gaz à effet de serre.** Ça, je ne veux pas, je ne le cache pas. Entre le tiers et la demie d'une centrale au mazout, déjà que c'est mieux qu'une centrale au mazout, ou encore entre le tiers et la demie d'une centrale au charbon. C'est certain, si on compare ça à un barrage hydroélectrique, ça en émet plus, **c'est vrai.** Bon. » (Louis Charest, Régie, Volume 7, p. 130, emphases miennes)

Ainsi, même si Charest argumente en faveur de la construction de la centrale thermique du Suroît, il accepte, au lieu de réfuter, la proposition mise de l'avant par des acteurs anti-Suroît que le Suroît émettrait plus de gaz à effet de serre qu'un projet hydroélectrique. En reconnaissant les points faibles du projet qu'il préconise, Charest limite la délibération de ceux-ci et, de ce fait, étouffe son argumentation.

Thierry Vandal reconnaît aussi explicitement certains points importants de l'argumentation de ses adversaires. Il soutient :

« Écoutez, si j'avais à choisir, hein, aujourd'hui entre un projet hydroélectrique qui pouvait être là sur les périodes dont on parle pour le Suroît, je n'aurais aucune hésitation, **j'irais dans le même sens de ce que vous dites. Un projet hydroélectrique, ça reste le meilleur choix qu'on peut faire**, là, pour Hydro-Québec Production. » (Thierry Vandal, Régie, Volume 5, p. 282, emphase mienne)

En affirmant qu'il irait dans le même sens de ce que disent ses adversaires, Vandal crée un lien entre son opinion face à l'énergie thermique et celle de ces adversaires¹⁴. Ainsi, il reconnaît une opinion clé de l'argumentation de ses adversaires, notamment qu'un projet hydroélectrique est plus efficace qu'un projet thermique. Par ailleurs, comme cela a été le cas au BAPE, Vandal reconnaît les faiblesses du projet thermique qu'il propose et qui sont mises en relief par ses adversaires. Il affirme :

« Le Suroît c'est une production puis vous savez là le thermique ça a des inconvénients et les inconvénients et c'est pour ça qu'entre un projet hydroélectrique et projet thermique, le choix est à l'évidence du côté hydroélectrique. » (Thierry Vandal, Régie, Volume 6, p. 227)

Vandal rend ainsi explicites deux opinions qu'il partage avec ses adversaires anti-Suroît : (1) l'énergie thermique a des inconvénients et (2) la filière hydraulique doit être privilégiée plus que la filière thermique. Encore une fois, cette reconnaissance permet à Vandal d'argumenter paradoxalement pour le projet du Suroît, tout en reconnaissant les faiblesses de l'énergie thermique et les avantages de l'hydroélectricité. Il s'identifie ainsi à ses

¹⁴ Dans cette citation, Thierry Vandal est en train de répondre à une question de Frédéric Chagnon, un acteur anti-Suroît qui vient de se prononcer contre la réalisation de projets thermiques dans le parc de production d'HQ.

adversaires et leur montre qu'ils partagent plusieurs points en commun, ce qui hausse sa crédibilité et lui permet de limiter la délibération des points faibles du Suroît.

Dans cette section, nous avons constaté que de nombreux acteurs pro-Suroît acceptent à la fois implicitement et explicitement certaines opinions clés de l'argumentation adverse, ce qui a pour effet de hausser la crédibilité de leurs argumentations et de limiter la délibération des points faibles du Suroît. Par cette stratégie rhétorique, les acteurs pro-Suroît démontrent ainsi qu'ils partagent des opinions avec leurs adversaires, ce qui étouffe leur argumentation et leur capacité de faire accepter le projet qu'ils préconisent. De plus, en reconnaissant que l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique ont des avantages que l'énergie thermique n'a pas, les acteurs pro-Suroît laissent une porte ouverte pour éventuellement retirer leur appui au Suroît en faveur de projets issus de ces autres filières, et ce sans perdre la face. C'est ainsi qu'il s'agit d'une stratégie rhétorique importante qui contribue largement au développement des alternatives au projet du Suroît.

3.1.2 L'appel à la peur

Les acteurs argumentant pour la construction de la centrale thermique du Suroît, tant devant le BAPE que la Régie, basent une partie de leur argumentation sur des appels à la peur, et ce, pour les trois enjeux faisant partie de l'analyse. Il s'agit d'une stratégie rhétorique importante pour les acteurs pro-Suroît, car ces appels à la peur suscitent un sentiment d'insécurité face à l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique, ce qui peut les disqualifier comme alternatives au Suroît. De plus, les appels à la peur faisant référence à des scénarios hypothétiques advenant l'abandon du projet thermique du Suroît permettent aux acteurs pro-Suroît de mieux justifier ce projet.

3.1.2.1 L'énergie éolienne

Dès les audiences publiques devant le BAPE, les acteurs pro-Suroît basent une partie de leur argumentation à l'égard de l'énergie éolienne sur des appels à la peur. Ainsi, ces acteurs affirment que l'énergie éolienne constitue une filière énergétique fondamentalement non fiable qui ne peut assurer les besoins énergétiques des Québécois. Cette stratégie rhétorique est claire dans ces propos de Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec Production :

« L'éolien, qu'est-ce que vous voulez, si le 15 janvier, il ne vente pas, ça ne nous donnera pas de l'énergie. Puis le distributeur ne nous dira pas: "Pas de problème, il ne vente pas aujourd'hui. Tu es libéré de tes obligations de nous servir." Moi, je pense que l'éolien a sa place dans le parc. Je pense que l'éolien, attaché au réseau, peut fournir, quand il vente, en période d'appoint, donc peut fournir de l'énergie. Mais pas une énergie qui peut permettre de répondre à des besoins qui sont des besoins certains, à des moments qui sont des moments certains... L'éolien, c'est de l'énergie quand tu en as. Je ne dis pas que ça n'a pas sa place. Je dis juste que de l'énergie quand tu en as, ça ne donne pas de l'énergie quand tu en as besoin. » (Thierry Vandal, BAPE, Volume 1-3, p. 70)

Les trois caractéristiques de l'appel à la peur selon Walton (2000) sont présentes dans ces propos : (1) Vandal fait référence à une situation que son auditoire pourrait craindre, notamment l'incapacité d'HQ de produire de l'énergie en plein hiver, alors que la population en a le plus besoin; (2) Vandal se réfère ensuite à cette situation effrayante afin de soutenir l'opinion selon laquelle le projet du Suroît est nécessaire; et (3) Vandal soutient qu'il est nécessaire de construire le Suroît pour éviter l'avènement de la situation qu'il décrit. Il s'agit donc ici d'un appel à la peur sur la base de ce qu'évoquent les propos, soit une situation ayant la capacité de semer la peur chez les non partisans du Suroît et qui fait ressortir les faiblesses de la filière éolienne. Vandal accomplit également cet appel à la peur en évoquant l'incertitude qui est associée à la production de l'énergie par le biais de l'éolien, notamment l'incertitude quant à la capacité de cette filière énergétique de fournir

de l'énergie au moment où les Québécois en ont le plus besoin. C'est une stratégie rhétorique clé, car tous les individus participant à la délibération sur le Suroît devant le BAPE comptent sur la capacité d'HQ de produire et de fournir de l'énergie pour qu'ils ne se trouvent pas dans la situation de pénurie énergétique évoquée par Vandal. Ils pourraient ainsi être tentés de cesser de présenter l'énergie éolienne, une filière qualifiée d'intermittente, comme une alternative à un projet thermique qui, au dire de Vandal, fournira de l'énergie aux moments précis où les Québécois en auront le plus besoin.

Devant la Régie, de nombreux acteurs pro-Suroît continuent d'appuyer leur discours relatif à l'énergie éolienne sur des appels à la peur. Ces acteurs soutiennent que les connaissances ne sont pas encore suffisamment avancées pour que cette filière énergétique puisse constituer une source d'énergie fiable sur laquelle les Québécois peuvent réellement compter pour fournir de l'énergie au moment où ils en ont besoin. Ces appels à la peur sont surtout basés sur l'utilisation d'un vocabulaire ayant le potentiel de semer la crainte chez les non partisans du Suroît. Dans l'exemple qui suit, nous constatons comment André Boulanger, un représentant d'HQ, utilise le mot « risque » pour appuyer son argumentation selon laquelle l'énergie éolienne ne peut remplacer une centrale thermique, car les risques associés à cette filière sont inconnus et donc plus à craindre que les risques associés à la filière thermique :

« Je pense qu'il est vraiment trop tôt pour dire qu'on ouvre la machine vers une filière éolienne. Je pense que le **risque** qui est pris aujourd'hui est un **risque** qui peut être assez **considérable**. Alors, le **risque** de la filière thermique, il est bien encadré et bien cerné. Le **risque** de la filière éolienne aujourd'hui n'est pas encadré, **on ne le connaît pas**. » (André Boulanger, Régie, Volume 3, p. 213, emphases miennes)

En affirmant que la filière éolienne comporte des risques considérables et incertains, Boulanger base son argumentation sur la crainte que ces propos sont susceptibles de susciter chez ses adversaires anti-Suroît. Cette stratégie étoffe son argumentation, car Boulanger sous-entend que, pour éviter ces risques considérables, il s'agit de construire la centrale thermique du Suroît.

Un appel à la peur est aussi utilisé dans le discours de Jean-Pierre Gingras, un autre représentant d'HQ et un acteur pro-Suroît, lorsqu'il aborde l'enjeu de l'énergie éolienne. Il évoque une situation hypothétique que son auditoire pourrait craindre :

« Comme je mentionnais tantôt, s'il y a une chute abrupte des vents ou des vents très forts ou une chute de température locale, on va perdre, on risque de perdre plus de mille mégawatts (1000 MW). Ça fait que, ça, le réseau ne pourrait pas prendre ça. Puis il n'y a pas de choses qu'on peut faire sur le réseau aussi pour prendre ça. » (Jean-Pierre Gingras, Régie, Volume 4, p. 79)

Comme Boulanger, Gingras base son argumentation pro-Suroît sur les risques associés à l'énergie éolienne. En effet, il évoque qu'HQ n'a aucun contrôle sur le vent et qu'une chute abrupte des vents pourrait mettre HQ dans l'incapacité de fournir de l'énergie. Ces propos sont susceptibles de semer la crainte chez l'auditoire de Gingras, qui est entièrement composé de consommateurs d'HQ dépendants de la capacité d'HQ de leur fournir de l'énergie en tout temps. Cette stratégie permet donc à Gingras d'argumenter plus efficacement en faveur du Suroît, car il incite son auditoire à appuyer un projet qui pourrait éviter l'avènement de ce scénario catastrophe.

En résumé, nous avons constaté dans cette section que la stratégie rhétorique de l'appel à la peur se trouve dans les discours de plusieurs acteurs pro-Suroît lorsqu'ils abordent l'enjeu

du rôle de l'énergie éolienne au Québec. Ces appels à la peur étouffent l'argumentation de ces acteurs en illustrant concrètement les faiblesses de l'énergie éolienne et en montrant que cette filière énergétique comportent des risques pour la population du Québec. Nous verrons dans la prochaine section que des appels à la peur occupent aussi une place importante dans l'argumentation des acteurs pro-Suroît lorsqu'ils abordent l'enjeu de l'efficacité énergétique.

3.1.2.2 L'efficacité énergétique

L'appel à la peur permet aussi aux acteurs pro-Suroît d'argumenter contre le remplacement du projet du Suroît par des programmes d'efficacité énergétique. Par exemple, devant le BAPE, Jacques Marquis de l'Association de l'industrie électrique du Québec affirme :

« ...le **risque** de compter sur des prévisions d'efficacité énergétique pour compenser pour un accroissement de la demande est beaucoup trop **risqué**... Il y a un **danger**. Si on se trompe et qu'on n'arrive pas à répondre aux besoins en croissance, bien, là, on aura des **problèmes** au point de vue croissance économique. » (Jacques Marquis, BAPE, Volume 2-4, p. 47, emphases miennes)

Dans ces propos, Marquis cherche à instaurer un sentiment de peur chez son auditoire en utilisant des mots comme «risque», «danger» et «problèmes» pour qualifier le remplacement de la centrale du Suroît par des programmes d'économies d'énergie. Par ailleurs, il est à noter que, dans cet appel à la peur, Marquis fait appel aux émotions de son auditoire, mais ne prouve pas que la situation effrayante qu'il évoque a des chances de se produire. L'absence de preuves dans l'appel à la peur de Marquis est importante, car son argumentation repose ainsi largement sur des éventualités qui pourraient se produire, mais qui pourraient aussi ne pas arriver. Cette incertitude constitue la base de la crainte que Marquis tente de susciter chez son auditoire, lequel est incité à ne pas considérer l'efficacité

énergétique comme une alternative au projet du Suroît afin d'éviter les risques, dangers et problèmes dont il fait état.

Devant la Régie, les appels à la peur continuent à constituer une stratégie rhétorique importante des acteurs pro-Suroît lorsqu'ils discutent de l'enjeu du rôle de l'efficacité énergétique au Québec. Pour sa part, Jacques Marquis, de la Coalition pour la sécurité énergétique du Québec, affirme que le recours à l'efficacité énergétique pour produire de l'énergie est imprudent :

« En particulier, il serait hautement **imprudent** de compter sur des appels à la population pour qu'elle réduise sa consommation d'électricité de façon soutenue. Contrairement à ce qui a été véhiculé, très peu d'énergie a été réellement économisée suite à l'appel d'Hydro-Québec à la population en janvier deux mille quatre (2004). » (Jacques Marquis, Régie, Volume 9, p. 172, emphase mienne)

Dans cette citation, nous constatons que Marquis utilise explicitement le terme «imprudent» pour qualifier l'efficacité énergétique pour produire de l'énergie. Encore une fois, ce terme est susceptible de semer la peur chez les acteurs anti-Suroît qui comptent quotidiennement sur l'énergie que leur fournit HQ. Les acteurs anti-Suroît, comme consommateurs d'HQ, ont intérêt à ce qu'HQ s'approvisionne par le biais de filières énergétiques «prudentes» et ils pourraient ainsi être tentés d'appuyer la centrale du Suroît présentée par Marquis comme étant plus «prudente» que l'efficacité énergétique.

Dans cette sous-section, nous avons constaté que des appels à la peur constituent une des principales stratégies rhétoriques des acteurs pro-Suroît lorsqu'ils abordent l'enjeu de l'efficacité énergétique. En évoquant des situations qui font peur et en utilisant des mots

tels que «danger», «risque», «problème» et «imprudent», ces acteurs argumentent par des appels à la peur afin de soutenir leur opinion selon laquelle l'efficacité énergétique ne peut pas remplacer la construction du projet de centrale thermique du Suroît. Ces appels à la peur étoffent l'argumentation des acteurs pro-Suroît, car ces derniers associent l'efficacité énergétique, présentée par leurs adversaires comme une alternative potentielle au Suroît, à des risques et à des incertitudes qui sont susceptibles de semer la crainte chez leur auditoire. Ainsi, cette stratégie rhétorique permet aux acteurs pro-Suroît de disqualifier l'efficacité énergétique comme une alternative au projet du Suroît et d'inciter leurs adversaires à appuyer ce projet. Dans la prochaine sous-section de ce mémoire, nous verrons que des appels à la peur sont aussi utilisés par les acteurs pro-Suroît lorsqu'ils discutent de l'énergie thermique.

3.1.2.3 L'énergie thermique

Les acteurs préconisant la construction de la centrale thermique du Suroît ont également recours à la stratégie rhétorique de l'appel à la peur dans leur argumentation pour l'utilisation de la filière thermique au Québec. L'appel à la peur le plus marquant des acteurs pro-Suroît lors des audiences du BAPE est manifeste dans le discours de Pierre Delangis, représentant de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec. Il affirme :

«...**et si on ne produit pas avec Suroît**, on sait qu'en 2005-2006, malheureusement, **on manquera de l'électricité au Québec** et on sera obligé d'aller au marché américain qui [sic] la grosse majorité des usines thermiques sont produites au charbon, et on sait encore là que l'effet de serre, c'est pas juste au-dessus de la ville de Montréal ou de Québec, mais c'est mondial. » (Pierre Delangis, BAPE, Volume 2-2, p. 6, emphases miennes)

Dans cette citation, l'argumentation de Delangis est basée sur l'évocation d'une situation qui pourrait semer la crainte chez son auditoire, et ce, de deux manières : premièrement, tous les participants aux audiences publiques, en tant que consommateurs d'HQ, subiraient les conséquences néfastes d'une pénurie d'électricité; deuxièmement, ils subiraient tous les conséquences d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'Amérique du Nord. Cet appel à la peur a pour conséquence d'étoffer l'argumentation de Delangis, car il affirme que le Suroît contribuera non seulement à combler le déficit énergétique appréhendé, mais aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'Amérique du Nord, ce que souhaitent ses adversaires.

Lors des audiences devant la Régie, des appels à la peur continuent de permettre aux acteurs pro-Suroît d'argumenter plus efficacement. Par exemple, Thierry Vandal d'HQ soutient que, sans le recours à l'énergie thermique et à la construction de la centrale du Suroît, les Québécois pourraient se retrouver dans une situation énergétique qu'il qualifie d'«extrêmement regrettable» :

« On parle de faire un projet parce qu'on veut d'un point de vue sécurité énergétique éviter de se retrouver dans une situation qui serait une situation qui pourrait être **extrêmement regrettable**. » (Thierry Vandal, Régie, Volume 5, p. 175, emphase mienne)

Pour illustrer ce qu'une situation «extrêmement regrettable» pourrait signifier pour le Québec, Vandal fait un lien avec les pannes d'électricité massives qu'avait récemment connues la Californie :

« L'autre choix que l'on fait, qui est un choix qui a également fait ses preuves, c'est de s'organiser pour ne pas en manquer. Parce que si on en manque, pas trop loin de chez nous, des gens, là, écoutez, la Californie, c'est des gens sophistiqués, hein, puis **c'est des gens sophistiqués mais qui se sont retrouvés**

dans une situation très problématique. » (Thierry Vandal, Régie, Volume 5, p. 195, emphase mienne)

Vandal suggère donc que, sans le Suroît, le Québec pourrait se retrouver dans une situation énergétique problématique comparable à celle de la Californie. Cette argumentation est susceptible de semer la peur chez son auditoire qui ne souhaite probablement pas voir le Québec aux prises avec les augmentations tarifaires et les pannes d'électricité massives que la Californie a connues quelques années avant la tenue de ces audiences publiques.

L'argumentation de Sophie Brochu, représentante de Gaz Métro, est semblable à celle de Vandal. Cependant, au lieu d'évoquer une situation réelle qui s'est produite ailleurs, elle fait référence à une situation hypothétique, mais qui pourrait néanmoins arriver au Québec :

« Mais ce qu'on veut bien dire, c'est que, en termes de sécurité énergétique, c'est un fusil à un coup. Et le vingt-sept (27) janvier deux mille six (2006), deux mille sept (2007), deux mille huit (2008), s'il fait froid et s'il fait noir, nous serons collectivement interpellés par **les décisions que nous aurons prises.** » (Sophie Brochu, Régie, Volume 12, p. 212, emphase mienne)

Dans cette citation, Brochu décrit une situation très regrettable qui pourrait survenir au Québec et suggère que, si le projet du Suroît se réalise, le Québec sera à l'abri d'une telle situation. Cet appel à la peur permet ainsi à Brochu d'inciter ses adversaires à appuyer le projet du Suroît afin d'éviter le scénario catastrophe qu'elle décrit.

En résumé, cette section du mémoire nous a permis de constater que les appels à la peur permettent aux acteurs pro-Suroît d'argumenter plus efficacement pour la construction du Suroît en disqualifiant les alternatives potentielles et en incitant leurs adversaires à appuyer

le projet afin d'éviter des scénarios catastrophes qu'ils inventent et présentent, tant devant le BAPE que devant la Régie.

3.1.3 L'argument de sens commun

Pendant les audiences devant le BAPE et la Régie sur la centrale du Suroît, les acteurs pro-Suroît appuient leur argumentation contre le remplacement de la centrale par l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique sur plusieurs arguments faisant appel au sens commun. Ainsi, comme nous le verrons dans cette section du mémoire, de nombreux acteurs pro-Suroît recourent à des principes universellement tenus pour acquis et ne nécessitant pas de preuves pour être acceptés par leur auditoire. Cette pratique permet aux acteurs pro-Suroît de baser leurs argumentations sur des faits que leurs adversaires peuvent difficilement remettre en question.

3.1.3.1 L'énergie éolienne

Afin de soutenir que l'énergie éolienne ne peut fournir les mêmes qualité et quantité d'énergie qu'une centrale thermique comme le Suroît et que, par conséquent, la construction du Suroît est nécessaire, de nombreux acteurs basent leurs discours sur des arguments faisant appel au sens commun. Comme nous le voyons dans l'extrait suivant, l'utilisation d'arguments de sens commun permet à Vandal d'affirmer que le projet du Suroît est nécessaire sur la base d'opinions pouvant difficilement être remises en cause par ses adversaires anti-Suroît :

« L'éolien, qu'est-ce que vous voulez, si le 15 janvier, il ne vente pas, ça ne nous donnera pas de l'énergie. Puis le distributeur ne nous dira pas: "Pas de problème, il ne vente pas aujourd'hui. Tu es libéré de tes obligations de nous servir." Moi, je pense que l'éolien a sa place dans le parc. Je pense que l'éolien, attaché au réseau, peut fournir, quand il vente, en période d'appoint, donc peut fournir de l'énergie. Mais pas une énergie qui peut permettre de répondre à des

besoins qui sont des besoins certains, à des moments qui sont des moments certains... **L'éolien, c'est de l'énergie quand tu en as. Je ne dis pas que ça n'a pas sa place. Je dis juste que de l'énergie quand tu en as, ça ne donne pas de l'énergie quand tu en as besoin.** » (Thierry Vandal, BAPE, Volume 1-3, p. 70, emphases miennes)¹⁵

Nous constatons ici que Vandal base essentiellement son argumentation sur des principes de sens commun : étant donné que la filière éolienne nécessite du vent pour produire de l'énergie, Vandal affirme logiquement que s'il ne vente pas tel jour ou tel jour, HQ serait incapable de pallier l'intermittence si son parc de production reposait sur cette filière. Cette argumentation ne nécessite pas de preuves, car elle repose sur une logique et des faits que son auditoire est susceptible d'accepter sans justifications. Il est cependant important de remarquer que cet argument de sens commun ne tient pas compte de la possibilité de pallier à l'intermittence de l'énergie éolienne par son jumelage avec une autre source d'énergie, comme l'hydroélectricité, ou en installant des éoliennes sur un territoire suffisamment diversifié pour que la probabilité soit grande qu'il vente toujours quelque part. L'argument de sens commun de Vandal permet ainsi d'éviter la délibération des points plus techniques, comme des solutions pour pallier à l'intermittence du vent.

Certains arguments de Macky Tall, un autre représentant d'HQ, se basent aussi, comme ceux de Vandal, sur le sens commun. Il affirme devant le BAPE :

« J'aimerais rappeler dans un premier temps, au niveau de la justification du projet qui est proposé ici, le projet du Suroît, qui est de rencontrer un besoin d'énergie en base toute l'année, qui est la caractéristique de la demande qui est en croissance au Québec et la caractéristique des futurs appels d'offres du distributeur, et là-dessus, donc, j'aimerais rappeler le fait que les énergies ne sont pas comparables à ce niveau étant donné que l'éolien, qui a effectivement les qualités soulevées par l'intervenant, est une énergie complémentaire mais **qui n'est pas disponible tout le temps.** » (Macky Tall, BAPE, Volume 1-5, p. 73, emphase mienne)

¹⁵ Comme nous avons constaté dans la section 3.2 de ce mémoire, cette même citation illustre également un appel à la peur. Il s'agit donc d'un appel à la peur basé sur un argument de sens commun.

Dans cet extrait, l'argumentation de Tall est basée sur l'idée commune que le vent fluctue et que l'énergie éolienne est donc intermittente. Comme nous l'avons constaté dans les arguments de sens commun de Vandal, cet argument de Tall a pour conséquence d'éviter la délibération des solutions techniques qui pourraient pallier à l'intermittence du vent. L'utilisation de cet argument de sens commun permet donc à Tall d'argumenter plus efficacement contre le remplacement du Suroît par un projet d'énergie éolienne, car la nature de son argumentation ne l'oblige pas à justifier les opinions qu'il avance.

Lors des audiences publiques devant la Régie, les acteurs pro-Suroît continuent à utiliser des arguments de sens commun dans leur argumentation contre l'abandon du Suroît en faveur de nouveaux projets éoliens. Par exemple, Andrée Turcot, une représentante d'HQ, affirme que l'intermittence de la filière éolienne nécessite un suivi serré du réseau et davantage de réserves au niveau de la production :

« Maintenant, pour ce qui est de la production éolienne, d'autres particularités viennent s'ajouter à celles de [sic] je viens de vous énumérer, **de par la source même de l'énergie qui est le vent, nous faisons face à une intermittence de la production qui peut être reliée aux conditions climatiques dont le vent**, ce qui nécessite pour la conduite du réseau un suivi très serré et plus de réserves au niveau de la production. » (Andrée Turcot, Régie, Volume 4, p. 15, emphase mienne)

Dans cette citation, nous voyons que l'argumentation de Turcot est basée uniquement sur le principe universellement accepté selon lequel le vent est variable. Or, elle infère logiquement que si le vent est variable, une énergie produite par le vent est dépendante de conditions climatiques et est donc intermittente. Cet argument de sens commun permet à Turcot d'argumenter plus efficacement, car ses propos, qui font ressortir les faiblesses de l'énergie éolienne, peuvent être acceptés par son auditoire sans qu'elle doive justifier l'argument qu'elle avance. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà constaté plus tôt dans

cette section, l'argument de sens commun de Turcot évite la délibération sur des solutions techniques qui pourraient contrer l'intermittence de la filière éolienne, car les principes qui sous-tendent son argumentation sont présentés comme étant impossibles à remettre en question.

3.1.3.2 L'efficacité énergétique

Les acteurs pro-Suroît basent une partie de leur argumentation sur des arguments de sens commun non seulement lorsqu'ils discutent de l'énergie éolienne, mais aussi lorsqu'ils soutiennent que des programmes d'efficacité énergétique ne peuvent remplacer une centrale thermique comme le Suroît. Par exemple, cette stratégie rhétorique se manifeste dans le discours de Jacques Marquis, de l'Association de l'industrie électrique du Québec, lorsqu'il affirme devant le BAPE :

« D'ailleurs, le plus bel exemple, et je dis souvent que — et je le mentionnais tantôt — le prix, par exemple, le prix qu'on paie pour l'électricité est bas au Québec. On a cette chance-là. Mais, en même temps, c'est tellement peu cher que ce n'est pas un incitatif pour les gens de réellement s'embarquer à faire plus d'efforts au point de vue économie d'énergie ou investir dans des efficacités énergétiques, parce qu'il y a toujours une question de rentabilité. » (Jacques Marquis, BAPE, Volume 2-4, p. 48)

Ainsi, nous constatons que l'argument de Marquis est basé sur le principe de sens commun selon lequel HQ ne peut compter sur les consommateurs québécois pour investir dans l'efficacité énergétique, car il ne s'agit pas d'un investissement économiquement rentable étant donné le bas prix de l'électricité au Québec. Cet argument est difficile à remettre en cause, car il est généralement accepté que les consommateurs ne feront que des investissements qu'ils estiment rentables. L'argument de sens commun de Marquis lui

permet donc de disqualifier le remplacement du Suroît par des programmes d'efficacité énergétique sans fournir de justifications autres que le sens commun.

Devant la Régie, les arguments de sens commun relatifs à l'enjeu de l'efficacité énergétique constituent encore une fois une stratégie rhétorique importante des acteurs pro-Suroît. Par exemple, Michel Bastien d'HQ affirme que l'efficacité énergétique n'est pas une source d'énergie fiable en soutenant que, comme le bon sens le dicte, l'implantation et le succès de ces programmes ne dépendent pas d'HQ, mais plutôt de la volonté des consommateurs :

« Je dirais que le potentiel identifié, c'est un potentiel probablement impossible à atteindre même à très longue échéance. C'est parce qu'il ne dépend pas uniquement, simplement, de la volonté de l'entreprise mais il dépend essentiellement de la volonté des gens de bien vouloir implanter chez eux soit des équipements particuliers ou encore des habitudes de consommation qui vont faire que le potentiel technico-économique va essentiellement se matérialiser. »
(Michel Bastien, Régie, Volume 2, p. 184-185)

Ainsi, au lieu de proposer des solutions qui pourraient faire en sorte que les consommateurs adoptent les mesures d'efficacité énergétique mises de l'avant par HQ, Bastien base son argumentation sur le sens commun en affirmant qu'il s'agit d'une réalité impossible à contrôler. Cet argument de sens commun étoffe son argumentation, car les adversaires de Bastien peuvent difficilement remettre en cause le fondement de l'argument qu'il avance. Par ailleurs, Jean-Benoît Trahan de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante utilise un argument de sens commun semblable à celui de Bastien. Il affirme :

« Je conclurai sur l'efficacité énergétique. Pour nous ce n'est pas un élément de sécurité d'approvisionnement. Ça doit être vu comme un apport à la marge, un apport qui se calcule à la fin, pas au début, parce que pour l'efficacité énergétique ce qu'il faut comprendre c'est un changement de comportements qu'on demande aux consommateurs québécois, aux entreprises, aux PME et aux particuliers. **Ce changement de culture-là ne peut pas le prévoir [sic]. On ne sait pas s'il va se réaliser cette année, l'an prochain ou dans six ans d'ici.** »
(Jean-Benoît Trahan, Régie, Volume 12, p. 70-71, emphase mienne)

Encore une fois, nous constatons qu'un acteur pro-Suroît, Jean-Benoît Trahan dans ce cas-ci, soutient que l'efficacité énergétique ne peut constituer une alternative à la centrale du Suroît sous prétexte que le succès des programmes d'efficacité énergétique dépend d'un changement de culture difficile à prévoir et que l'efficacité énergétique est donc peu fiable comme source énergétique. Cet argument est basé sur le principe de sens commun selon lequel une filière énergétique (comme l'efficacité énergétique) sur laquelle HQ n'a pas de contrôle de production est peu fiable et ne peut donc remplacer une centrale thermique comme le Suroît. Comme les autres arguments de sens commun, le principe qui sous-tend l'argumentation peut difficilement être remis en cause et l'appel au sens commun évite la délibération des points plus techniques qui permettraient justement de remettre en cause le principe invoqué (comme des incitatifs fiscaux pour les consommateurs qui rendent leurs logements plus efficaces sur le plan énergétique et des mesures contraignantes obligeant les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie).

Dans cette section du mémoire, nous avons constaté que les acteurs pro-Suroît appuient leur argumentation sur des arguments de sens commun lorsqu'ils discutent des enjeux de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique. L'utilisation de cette stratégie rhétorique permet à ces acteurs d'avancer des arguments qui peuvent être acceptés sans justification et d'éviter la délibération sur des points plus techniques qui pourraient remettre en cause certains des principes qui sous-tendent leurs arguments.

3.1.4 L'argument par association

Lors de la délibération dans les audiences publiques devant le BAPE et la Régie, plusieurs acteurs pro-Suroît emploient des arguments par association, c'est-à-dire des arguments où

un élément sert d'appui à un autre élément pour que les deux éléments de l'argumentation deviennent associés. Comme nous le verrons dans cette section, il s'agit d'une stratégie rhétorique importante par laquelle ces acteurs argumentent plus efficacement lorsqu'ils abordent l'enjeu de l'énergie éolienne.

3.1.4.1 L'énergie éolienne

Des arguments par association sont particulièrement manifestes dans le discours de Jacques Marquis, un représentant de l'Association de l'industrie électrique du Québec, lorsqu'il discute de l'enjeu de l'énergie éolienne devant le BAPE. Il affirme que l'énergie éolienne, toute seule, ne pourrait jamais constituer une filière énergétique fiable en raison de l'intermittence du vent, mais qu'elle pourrait constituer une filière d'appoint lorsqu'elle est appuyée par une source d'énergie plus fiable comme l'énergie thermique :

« Peut-on envisager d'autres solutions? Une centrale thermique en cycle combiné, tout comme une centrale hydroélectrique avec réservoir ou une centrale nucléaire, est destinée à la production de base. Elle peut fonctionner en tout temps, indépendamment des conditions climatiques. La filière éolienne recèle un potentiel intéressant, que le Québec aura avantage à développer. Cependant, les vents ne sont pas assez stables pour qu'un parc d'éoliennes puisse se qualifier comme source de production de base. **Elle peut compléter d'autres sources elles-mêmes fiables en puissance et ce, en tant que filière d'appoint.** Pour assurer la sécurité d'approvisionnement des Québécois, cette option, malheureusement, ne convient pas. » (Jacques Marquis, BAPE, Volume 2-4, p. 44, emphase mienne)

Ainsi, Marquis soutient que l'énergie éolienne pourrait être utilisée au Québec uniquement lorsque combinée à d'autres filières énergétiques, comme le Suroît. Cet argument par association est particulièrement efficace, car il sous-entend que le développement de l'énergie éolienne au Québec, qui est souhaité par ses adversaires, est subordonné à la construction du Suroît. Marquis suggère donc que si ses adversaires souhaitent des investissements en énergie éolienne, ils auraient intérêt à appuyer le projet du Suroît, lequel

faciliterait le développement de la filière éolienne au Québec. Plus tard dans la même audience, Marquis élabore :

« Par contre, l'éolienne, il faut quand même réaliser **qu'il faut la combiner avec d'autres sources de production qui sont des sources de base beaucoup plus fiables dans le temps**. C'est la seule façon dont on pourra vraiment encourager l'éolienne... » (Jacques Marquis, BAPE, Volume 2-4, p. 46, emphase mienne)

Selon Marquis, la centrale thermique du Suroît est justement une source de base fiable, car elle peut fonctionner à tout moment, indépendamment des conditions climatiques. Ainsi, Marquis continue de présenter le développement de l'énergie éolienne comme une éventualité réalisable uniquement si la centrale thermique du Suroît est construite. Ses adversaires sont ainsi incités à appuyer le projet du Suroît afin de favoriser le développement de la filière éolienne. Par ailleurs, le même type d'argument par association se trouve dans le discours des acteurs pro-Suroît devant la Régie. Vandal affirme alors :

« Encore là, au cours des derniers jours, on a eu l'occasion de parler de marge de manoeuvre, d'éolien beaucoup et de la contribution, voire même le leadership qu'on peut prendre dans le secteur, qui, dans une perspective, là, qui est une perspective de moyen, long terme pourra se développer, mais qui exige pour se développer comme filière également une marge de manoeuvre. **Vous savez, l'équilibrage, la perspective de pouvoir avoir des moyens en puissance qui sont là pour permettre de gérer une certaine intermittence de cette filière.** » (Thierry Vandal, Régie, Volume 6, p. 173-174, emphase mienne)

Ainsi, Vandal affirme que l'énergie éolienne ne peut être développée que lorsqu'elle est combinée à une autre filière pouvant équilibrer son intermittence. L'utilisation de cet argument par association a le même effet que lors de son utilisation devant le BAPE : cette stratégie rhétorique permet à Vandal d'argumenter plus efficacement en faveur de la construction du Suroît, car il présente le Suroît comme une condition au développement de la filière éolienne. Ainsi, les acteurs anti-Suroît pourraient encore une fois être tentés d'appuyer la construction de la centrale sous prétexte que l'énergie éolienne serait développée en parallèle.

Il est également important de noter que lors des audiences devant la Régie, Jacques Marquis, qui représente ici la Coalition pour la sécurité énergétique du Québec, soutient qu'un projet thermique comme la centrale du Suroît constituerait le meilleur équilibre pour l'éolien. Marquis affirme :

« L'autre façon de l'aborder, c'est de dire oui, mais la capacité d'équilibrage pourrait être offerte par d'autres sources d'alimentation. **Et celle qui est communément utilisée pour assurer l'équilibrage de la filière éolienne, c'est la filière thermique.** Et là, on retourne à la case départ : est-ce que la filière thermique a un rôle à jouer même dans un contexte de développement futur de l'énergie éolienne? » (Jacques Marquis, Régie, Volume 3, p. 262, emphase mienne)

Nous voyons donc clairement dans les propos de Marquis que ce dernier appuie le développement de l'énergie éolienne uniquement lorsque cette filière énergétique est appuyée par une autre source d'énergie, tel qu'un projet thermique comme le Suroît. Il s'agit donc d'une stratégie rhétorique importante qui lui permet de soutenir la construction de la centrale du Suroît, tout en affirmant que la réalisation de la centrale pourrait favoriser le développement de l'énergie éolienne, un développement que préconisent justement ses adversaires. Les arguments par association permettent ainsi aux acteurs pro-Suroît d'inciter leurs adversaires à appuyer le Suroît, en associant la réalisation de ce projet au développement d'une filière énergétique qu'ils soutiennent ardemment pour des raisons à la fois environnementales, économiques et sociales.

3.2 Les stratégies rhétoriques des opposants au projet de la centrale thermique du Suroît

Mon analyse des propos tenus par les acteurs anti-Suroît ayant participé aux audiences publiques devant le BAPE et la Régie m'a permis d'identifier trois stratégies rhétoriques principales par lesquelles ces acteurs argumentent : (1) l'acceptation de certaines opinions

clés de l'argumentation adverse, (2) l'argument de porte-parole et (3) l'argument par association. Les prochaines sections de ce mémoire seront consacrées à la discussion de chacune de ces stratégies.

3.2.1 L'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse

Ce ne sont pas que les acteurs pro-Suroît qui basent une partie de leur argumentation sur l'acceptation de certaines opinions avancées par leurs adversaires; la même stratégie rhétorique se trouve dans les propos des acteurs préconisant l'abandon du projet du Suroît, particulièrement lorsque ces derniers abordent les enjeux de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique. Ainsi, plusieurs acteurs anti-Suroît présentent ces filières énergétiques comme des alternatives au Suroît, tout en reconnaissant, tant implicitement qu'explicitement, les limites de celles-ci. Nous verrons dans cette section comment cette stratégie permet aux acteurs pro-Suroît d'argumenter plus efficacement.

3.2.1.1 Argumenter en faveur de l'énergie éolienne en acceptant ses faiblesses

Ainsi que nous l'avons déjà constaté, de nombreux acteurs anti-Suroît, tant au BAPE qu'à la Régie, présentent l'énergie éolienne comme une alternative au projet du Suroît. Cependant, ces acteurs ne nient pas plusieurs des faiblesses de la filière éolienne évoquées par leurs adversaires pro-Suroît. Par exemple, lors des audiences publiques devant le BAPE, Xavier Daxhelet, un représentant du Parti vert du Québec et un partisan du développement de l'énergie éolienne au Québec, affirmé :

« L'éolien, je sais très bien que c'est pas quelque chose de fiable parce que les vents sont, bon, sont ce qu'ils sont, donc il y en a des fois et il y en a pas. Donc, c'est sûr que c'est quelque chose de pas très continu. » (Xavier Daxhelet, BAPE, Volume 1-5, p. 74, emphase mienne)

Ainsi, ce représentant du Parti vert du Québec accepte une des principales affirmations de ses adversaires pro-Suroît à l'égard de l'énergie éolienne, c'est-à-dire que cette filière énergétique est fondamentalement non fiable en raison de l'intermittence du vent. Par le biais de cette stratégie, Daxhelet sous-entend que la non fiabilité de l'éolien n'implique pas nécessairement que des projets issus de cette filière ne peuvent constituer une alternative au Suroît. Ainsi, grâce à cette stratégie, Daxhelet peut présenter l'énergie éolienne comme une alternative au Suroît, sans toutefois devoir prouver que l'énergie éolienne est sans faille et que les éoliennes ne sont pas sujettes à l'intermittence du vent.

Lors des audiences de la Régie, plusieurs acteurs anti-Suroît continuent à accepter certaines opinions clés de l'argumentation de leurs adversaires, notamment à l'effet qu'il y a des difficultés associées à la filière éolienne. Par exemple, Richard Legault, un représentant d'Hélimax, un partisan du développement éolien au Québec, affirme :

« C'est une filière qui est plutôt **mature** donc **je ne vous ferai pas croire que l'éolien ne peut pas avoir de difficultés**, au contraire, on a encore des besoins d'améliorer cette filière-là. » (Richard Legault, Régie, Volume 11, p. 205, emphases miennes)

En acceptant cette opinion clé de l'argumentation de ses adversaires à l'égard de l'énergie éolienne, Legault incite les partisans du Suroît à considérer cette filière comme une alternative au Suroît, car il démontre qu'il connaît bien cette filière énergétique, qu'il est au courant des difficultés dont les partisans du Suroît font état, mais qu'il estime malgré tout que des projets éoliens peuvent avantageusement remplacer le Suroît. Par ailleurs, en acceptant les difficultés associées à la filière éolienne, Legault limite la délibération de ces faiblesses et concentre son argumentation sur les forces de cette filière, ce qui lui permet de

démontrer concrètement comment les projets éoliens constituent, à son avis, une alternative au Suroît.

Legault n'est pas le seul acteur anti-Suroît qui accepte certaines opinions clés de l'argumentation de ses adversaires pro-Suroît. Louis Gagnon, un représentant du Groupe Axor et un spécialiste de l'énergie éolienne, affirme que :

« Il faut se rendre compte qu'**on ne peut pas prévoir quel sera le vent à un moment donné dans le temps** puisque c'est comme la météo en fait là, on ne peut pas dire dans un mois, le mercredi, le deuxième mercredi de juin, si nous allons avoir du vent ou non comme on ne sait pas si on va être entre deux zones de haute pression ou basse pression. » (Groupe Axor, Régie, Volume 13, p. 66, emphase miennne)

Dans ces propos, Gagnon soutient, comme plusieurs acteurs pro-Suroît, que le vent est variable et qu'il est impossible de prévoir avec certitude quand il y en aura. Par le consensus sur ce point, Gagnon détourne l'objet de la délibération de l'intermittence du vent aux manières de pallier à cette intermittence.

Par ailleurs, des acteurs anti-Suroît acceptent plusieurs autres opinions clés de l'argumentation de leurs adversaires. Par exemple, Jean-Louis Chaumel, un représentant du Comité pour une gestion intégrée de la ressource éolienne et un opposant à la centrale du Suroît, soutient devant la Régie :

« L'éolien a bien des **avantages et des inconvénients**, mais **il a notamment comme inconvénient** c'est que c'est une industrie très capitalistique donc où les investissements sont gigantesques. Le coût d'une turbine éolienne est extrêmement élevé, deux point cinq (2,5M \$) à trois millions de dollars (3M \$) chacune. » (Jean-Louis Chaumel, Régie, Volume 8, p. 177, emphases miennes)

En acceptant cet inconvénient de l'énergie éolienne qui se trouve dans l'argumentation de ses adversaires, Chaumel évite la délibération de cette faiblesse, ce qui lui permet de concentrer son discours sur les avantages de cette filière énergétique. Ainsi, il affirme ensuite :

« Mais par contre, étant donné que c'est une machine qui est produite à peu près comme une automobile sur des chaînes de production, la capacité qu'a l'industrie mondiale et québécoise d'implanter rapidement cet équipement qui est fabriqué en série est effectivement rapide. Je dirais même **c'est un avantage de l'industrie éolienne**, c'est de pouvoir répondre rapidement, être installée beaucoup plus rapidement que d'autres sources. » (Jean-Louis Chaumel, régie, Volume 8, p. 177-178, emphase mienne)

Dans cette sous-section, nous avons constaté qu'une des stratégies rhétoriques des acteurs anti-Suroît consistent à ne pas nier certaines faiblesses de l'énergie éolienne. En effet, les acteurs anti-Suroît acceptent certaines opinions clés de l'argumentation de leurs adversaires, ce qui leur permet de hausser leur crédibilité et de concentrer leur argumentation sur les forces de l'éolien plutôt que sur ses faiblesses. Nous verrons maintenant que l'acceptation de certaines opinions de l'argumentation adverse constitue également une stratégie rhétorique importante des acteurs anti-Suroît lorsqu'ils abordent l'enjeu de l'efficacité énergétique.

3.2.1.2 Argumenter en faveur de l'efficacité énergétique en acceptant ses faiblesses

Quoique de nombreux acteurs anti-Suroît présentent les programmes d'efficacité énergétique comme une possible alternative à la construction de la centrale thermique du Suroît, ils acceptent aussi certaines des faiblesses de l'efficacité énergétique évoquées par les acteurs pro-Suroît. Par exemple, Richard Gendron, un membre de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et un opposant au Suroît, reconnaît devant le BAPE un des points angulaires de l'argumentation des acteurs pro-Suroît contre l'efficacité énergétique,

soit la difficulté d'inciter les consommateurs à investir dans l'efficacité énergétique en raison du faible coût de l'électricité au Québec. Il affirme :

« **C'est sûr** que les coûts faibles, en ce moment, de l'hydroélectricité au Québec n'encourage pas nécessairement le fait que les consommateurs, d'eux-mêmes, aillent chercher le maximum du potentiel d'efficacité énergétique. » (Richard Gendron, BAPE, Volume 2-2, p. 79, emphase mienne)

En acceptant, comme ses adversaires le soulignent, que le prix actuel de l'énergie hydraulique ne motive pas les consommateurs à faire des économies d'énergie, Gendron hausse sa crédibilité auprès de ses adversaires, car il démontre que, malgré son soutien à l'efficacité énergétique, il n'estime pas qu'il s'agit d'une filière parfaite qui ne présente aucun défi. De plus, cette stratégie lui permet de limiter la délibération des faiblesses de l'efficacité énergétique et de concentrer ses propos sur les avantages de cette filière. Par exemple, il affirme tout de suite après que des mesures d'efficacité énergétique soutenues par l'État pourraient augmenter les profits d'HQ en lui permettant de vendre davantage d'électricité à tarif élevé aux États-Unis :

« Mais il n'en demeure pas moins qu'avec un soutien de l'État, qui, finalement... enfin, le soutien de l'État, ça serait de donner d'une main ce qu'on va recevoir de l'autre... Alors, si le gouvernement du Québec, dans ces conditions-là, prend une partie des revenus d'Hydro-Québec pour les confier à l'Agence d'efficacité énergétique et que cela résulte en des kilowattheures qui sont libérés, bien, écoutez, Hydro-Québec pourra toujours les vendre, ces kilowattheures-là aux États-Unis et, éventuellement, ça lui fera des surplus plus grands à reverser à la caisse du gouvernement du Québec. » Richard Gendron, BAPE, Volume 2-2, p. 79)

Lors des audiences devant la Régie, les acteurs anti-Suroît continuent à accepter certaines opinions clés de l'argumentation adverse, malgré des différences fondamentales entre les deux groupes d'acteurs à l'égard de l'efficacité énergétique. Par exemple, Jacques St-Amant, un membre d'Options Consommateurs et un opposant à la construction de la centrale du Suroît, soutient, comme les partisans du Suroît, que le succès des programmes

d'efficacité énergétique, du moins à court terme, reste principalement dans les mains des consommateurs :

« **Il nous paraît qu'à très court terme, le potentiel d'économie d'énergie est relativement limité** dans la mesure où l'expérience, en tout cas, dans les programmes où nous intervenons, démontre qu'il faut un certain temps pour que les gens s'habituent, pour que les gens apprivoisent ces programmes-là. Cela dit, c'est très clairement, quant à nous, une avenue à développer dans une perspective à long terme et une avenue où nous souhaitons vivement que le Distributeur, entre autres, s'engagera et même davantage qu'il le fait jusqu'à maintenant. » (Jacques St-Amant, Régie, Volume 13, p. 9, emphase mienne)

Dans cette citation, St-Amant accepte une opinion clé de l'argumentation de ses adversaires à l'égard de l'efficacité énergétique pour ensuite en faire la promotion. Il s'agit également d'une stratégie qui améliore sa crédibilité et qui lui permet de concentrer la majorité de son intervention sur les avantages de l'efficacité énergétique, et non sur les faiblesses évoquées par ses adversaires.

Benoît Champoux, un représentant du Parti vert du Québec et un opposant au projet du Suroît, utilise la même stratégie rhétorique que St-Amant. Ainsi, il affirme, comme le soutiennent ses adversaires, que le recours à de nouveaux programmes d'efficacité énergétique n'empêchera pas HQ de devoir importer de l'électricité à court terme pour combler son déficit énergétique anticipé. Il affirme :

« Je ne crois pas qu'on peut affirmer que l'efficacité énergétique peut empêcher le recours aux importations. **Je pense que tout le monde l'a prouvé, là, on n'a pas le choix d'importer dans les années à venir.** » (Benoît Champoux, Régie, Volume 10, p. 183, emphase mienne)

Cette citation est particulièrement intéressante pour cette analyse, car Champoux affirme explicitement qu'il n'est pas nécessaire de débattre d'un argument clé des acteurs pro-Suroît, car l'argument a déjà été prouvé et accepté. On peut voir ici très clairement l'intérêt de cette stratégie rhétorique, qui consiste à taire la délibération des sujets sur lesquels tous

les acteurs s'entendent. Or, Champoux, en tant qu'opposant au Suroît, a justement intérêt à ce que la délibération des faiblesses de l'efficacité énergétique soit évitée afin de pouvoir concentrer son argumentation sur les effets bénéfiques à long terme de l'efficacité énergétique.

Dans cette section du mémoire, nous avons constaté que les acteurs anti-Suroît, qui soutiennent que l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique pourraient constituer des alternatives à la construction de la centrale du Suroît, acceptent implicitement et explicitement certaines opinions de l'argumentation de leurs adversaires pro-Suroît. Il s'agit d'une stratégie rhétorique importante permettant aux acteurs anti-Suroît de : (1) hausser leur crédibilité auprès des acteurs pro-Suroît, et (2) limiter la délibération des faiblesses des filières énergétiques présentées comme des alternatives au Suroît.

3.2.2 L'argument de porte-parole

De nombreux acteurs anti-Suroît expriment leurs opinions à propos de l'énergie éolienne, de l'efficacité énergétique et de l'énergie thermique en se faisant les porte-parole de la population. Ainsi, ils suggèrent qu'ils représentent les intérêts de l'ensemble de la société, ce qui leur permet d'accroître la crédibilité de leurs propos et de prétendre que leurs opinions sont acceptées par la majorité de la population.

3.2.2.1 L'énergie éolienne

Afin d'argumenter en faveur du développement de l'énergie éolienne au Québec et contre la construction de la centrale thermique du Suroît, Richard Legault, un opposant au Suroît

et un représentant de l'organisme Hélimax qui participe aux audiences de la Régie, se fait le porte-parole de l'ensemble de la société québécoise. Il soutient :

« Donc la filière est bienvenue à certaines conditions bien sûr puis ces projets-là doivent être bien faits, mais **quant à la communauté**, je crois que l'éolien est **mieux reçu** que n'importe quelle autre filière... Alors finalement la seule, je dirais, sur les deux derniers éléments **c'est la filière qui se positionne peut-être le mieux en ce moment**. » (Richard Legault, Régie, Volume 11, p. 176, emphases miennes)

Ainsi, Legault affirme que la filière éolienne se positionne le mieux en ce moment, en partie en raison de l'acceptabilité de cette filière au sein de la communauté. Il s'agit d'une stratégie rhétorique importante qui permet à Legault d'accroître la portée de ses propos, car il démontre ainsi qu'il représente la volonté de toute la communauté. Par ailleurs, un autre acteur anti-Suroît, soit Martin Poirier du Regroupement des organisations environnementales en énergie (ROÉÉ), soutient également que les filières privilégiées par HQ devraient dépendre en partie de leur acceptabilité sociale. Il affirme :

« Alors, un point en particulier, il y a une critique sur laquelle je voudrais revenir, c'est sur la question de **l'acceptabilité sociale**. Alors, en particulier pour les éoliennes, on a dit, il va y avoir l'impact visuel, les gens, est-ce qu'ils sont prêts à avoir une éolienne sur leur terrain, et caetera, qu'en est-il de **l'acceptabilité sociale** du Suroît? Il y a un sondage qui a été fait par le journal Les Affaires qui dit que quatre Québécois sur cinq sont contre le Suroît. **Je pense qu'au niveau de l'acceptabilité sociale, s'il y a un problème, c'est bien du côté du Suroît**. Alors, suite à l'étude des deux alternatives qu'on vous a présentées, l'efficacité énergétique et l'éolienne, je pense qu'on peut affirmer sans l'ombre d'un doute que la Régie a tout à fait la possibilité de rendre un avis défavorable face au Suroît. » (Marin Poirier, Régie, Volume 11, p. 284, emphases miennes)

Dans cet extrait, Poirier argumente en faveur de l'énergie éolienne et contre le Suroît en suggérant que la collectivité accepte davantage le développement de l'énergie éolienne que la construction du Suroît. Ainsi, Poirier affirme qu'il est nécessaire de prendre en compte les intérêts de la population, d'une part, et qu'il représente ces intérêts-là, d'autre part. En parlant au nom de la collectivité et en prétendant représenter les intérêts de la majorité de la population, Poirier accroît considérablement l'efficacité de son discours, car

l'argumentation d'un acteur qui représente les intérêts de la population a plus de poids que celle d'un acteur qui affirme ne représenter que ses propres intérêts.

Dans cette sous-section, nous avons constaté qu'une stratégie clé pour les acteurs anti-Suroît argumentant en faveur de l'énergie éolienne et contre la réalisation du Suroît consiste à se faire les porte-parole de la population. Cette stratégie rhétorique permet à ces acteurs de démontrer qu'ils ont à cœur le bien-être de leur communauté et qu'ils représentent la majorité des citoyens, ce qui hausse considérablement la crédibilité de leur argumentation.

3.2.2.2 L'efficacité énergétique

De nombreux acteurs anti-Suroît se font aussi les porte-parole de la population lorsqu'ils se positionnent face à l'efficacité énergétique. Par exemple, Richard Gendron affirme devant le BAPE qu'il est nécessaire de prendre en compte les intérêts de la société québécoise et d'arrêter de ne chercher qu'à produire de l'énergie au lieu d'en réduire la demande :

« C'est à se poser la question: c'est le seul objectif de cette compagnie-là? Le seul objectif, finalement, d'essayer de **produire au maximum** pour essayer de donner au maximum à l'actionnaire qui est le gouvernement du Québec? Est-ce que **les intérêts de la population québécoise** sont pris en compte dans cette histoire-là? » (Richard Gendron, BAPE, Volume 2-2, p. 76, emphases miennes)

L'utilisation de cette stratégie rhétorique donne davantage de crédibilité à l'argumentation de Gendron, car il se présente comme le porte-parole de toute la population québécoise dont il prétend représenter les intérêts. Gendron soutient aussi implicitement que les intérêts de la population doivent être pris en considération lorsqu'HQ choisit de miser sur une filière énergétique plutôt que sur une autre. Grâce à cet argument, Gendron incite ses

adversaires à réévaluer leurs opinions face à l'efficacité énergétique – et au Suroît – sur la base de ce que souhaite la majorité des Québécois.

La même stratégie se manifeste dans les propos des acteurs anti-Suroît lorsqu'ils discutent de l'efficacité énergétique aux audiences de la Régie. Par exemple, Benoît Champoux du Parti vert du Québec appuie une partie de son argumentation en faveur de l'efficacité énergétique sur la base du principe selon lequel HQ, en tant que société d'État, doit agir dans les intérêts de la majorité des Québécois. Plus précisément, Champoux affirme :

« Deuxième point, deuxième constat, **notre société d'État a failli à ses responsabilités sociales**. Aujourd'hui, nous nous retrouvons face à Hydro-Québec qui tentera de **défendre une vision totalement opposée à celle exprimée par les Québécois**, ceux en quatre-vingt-seize (96) et ceux de deux mille quatre (2004) ... **Hydro-Québec est responsable pour avoir volontairement négligé ce qui avait été décidé collectivement** en quatre-vingt-seize (96).¹⁶ » (Benoît Champoux, Régie, Volume 10, p. 152-153, emphases miennes)

Les propos de Champoux sont particulièrement intéressants pour cette analyse, car il affirme qu'HQ, qui a des responsabilités sociales, doit agir pour le peuple et respecter les décisions qui ont été prises collectivement. Or, il prétend représenter les intérêts de la population québécoise en argumentant en faveur de nouvelles mesures d'efficacité énergétique. Grâce à cette stratégie, Champoux argumente donc plus efficacement contre le Suroît et en faveur de l'efficacité énergétique, car, en se faisant le porte-parole du bien-être collectif des Québécois, il accroît la teneur de ses propos qui représentent, selon lui, les intérêts de l'ensemble de la société.

¹⁶ Les cibles de 1996 auxquelles Champoux fait référence consistent en les objectifs d'efficacité énergétique qu'HQ avait ciblés en 1996, mais qui ont, par la suite, été abandonnés par la société d'État.

Certains acteurs se font les porte-parole non seulement de la population québécoise actuelle, mais aussi des générations futures. Par exemple, Denis Tanguay de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) affirme devant la Régie :

« Et ce qui est important aussi à tenir compte dans le cas de la construction c'est qu'on va construire des bâtiments selon des normes dépassées avec lesquelles on va devoir vivre dans le futur pendant soixante-dix (70) ans, ce qui est à peu près la durée de vie acceptée, disons, d'un bâtiment dans le contexte québécois ou canadien. **Donc on parle de trois ou quatre générations qui vont suivre les décisions qu'on ne prend pas aujourd'hui, qui devront vivre avec cette notion de gaspillage-là.** » (Denis Tanguay, Régie, Volume 8, p. 256-257, emphase mienne)

Cet argument étoffe l'argumentation de Tanguay, car en prétendant parler au nom des générations futures, et donc au nom d'un grand nombre de personnes autres que lui-même, son discours a davantage de crédibilité auprès de ses adversaires. De plus, Tanguay fait référence au fardeau que la société laissera aux générations futures si les Québécois n'investissent pas aujourd'hui dans des mesures d'efficacité énergétique. Ainsi, Tanguay prétend parler au nom de personnes vulnérables ne pouvant présentement s'exprimer devant les audiences. Cette stratégie lui permet de suggérer qu'il est important de considérer non seulement les intérêts des participants aux audiences, mais aussi ceux des personnes qui ne peuvent y participer.

3.2.2.3 L'énergie thermique

Les acteurs anti-Suroît se font aussi les porte-parole de la population québécoise actuelle et des générations futures lorsqu'ils discutent de l'énergie thermique. Par exemple, Matthew Bramley du Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME) soutient devant la Régie que l'acceptabilité sociale doit faire partie des critères de tout nouveau projet énergétique :

« Donc l'autre élément c'est **l'acceptabilité sociale du projet et c'est clair que le projet du Suroît a certains problèmes de ce côté-là**, sans aller en détail, que ce soit à l'encontre de la position du Parti Libéral même qui est mentionnée là. » (Matthew Bramley, Régie, Volume 8, p. 69, emphase mienne)

Ainsi, nous constatons que Bramley argumente contre le projet du Suroît sur la base de l'acceptabilité sociale, un critère qu'il estime non applicable à ce projet. Son argumentation est donc basée sur le principe selon lequel il est nécessaire d'écouter la majorité de la population dont il prétend représenter les intérêts.

Par ailleurs, Christian De Serres, un représentant de l'Action démocratique du Québec (ADQ) qui prend position contre le projet du Suroît lors des audiences de la Régie, s'appuie également sur un argument de porte-parole. Comme Tanguay le fait lorsqu'il aborde la question de l'efficacité énergétique, De Serres se fait le porte-parole des générations futures. Il affirme :

« **Il est d'ailleurs dommage que les générations futures ne puissent participer à ce débat, car si elles le pouvaient, la salle d'audience aujourd'hui serait plein de mémoires allant à l'encontre du Suroît.** Alors, il est donc temps de cesser le verbiage entourant nos voeux pieux sur le développement durable, sur la protection de l'environnement. Et c'est le temps de passer aux actes et d'agir de façon responsable. » (Christian De Serres, Régie, Volume 10, p. 138, emphase mienne)

En parlant au nom des générations futures, De Serres accroît la teneur de ses propos en prétendant parler au nom de personnes qui seront affectées par l'objet de la délibération, mais qui ne peuvent participer aux audiences publiques. Son argumentation a donc plus de poids, car De Serres affirme que son opinion défavorable au Suroît est aussi celle des futurs Québécois qui devront vivre avec les conséquences du projet controversé.

Dans cette section du mémoire, nous avons vu que de nombreux acteurs anti-Suroît se font les porte-parole de la population et des générations futures lorsqu'ils discutent des enjeux

de l'énergie éolienne, de l'efficacité énergétique et de l'énergie thermique. Cette stratégie rhétorique étoffe l'argumentation de ces acteurs et hausse leur crédibilité, ce qui leur permet d'inciter plus efficacement leurs adversaires à retirer leur appui au projet du Suroît.

3.2.3 L'argument par association

L'argument par association est une stratégie rhétorique importante utilisée par plusieurs acteurs anti-Suroît lorsqu'ils discutent de l'énergie éolienne lors des audiences publiques du BAPE et de la Régie. Comme nous le verrons, il s'agit d'une stratégie qui permet à ces acteurs d'affirmer que, malgré l'intermittence du vent, qu'ils reconnaissent (voir la section 3.2.1.1 de ce mémoire), l'énergie éolienne est une filière énergétique fiable lorsqu'elle est jumelée à d'autres filières énergétiques déjà existantes au Québec, comme l'hydroélectricité.

3.2.3.1 L'énergie éolienne

Lors des audiences publiques devant le BAPE, les acteurs anti-Suroît acceptent l'argument de sens commun d'HQ selon lequel l'intermittence du vent nuit à la fiabilité de la filière éolienne. L'acceptation de cet argument n'empêche pourtant pas certains acteurs, comme le citoyen indépendant Jean Morrissette, de présenter l'énergie éolienne comme une alternative fiable au Suroît lorsqu'elle est couplée à l'hydroélectricité. Par exemple, Morrissette affirme : « Je dis qu'un couplage, un couplage éolien/hydraulique, ça veut dire qu'effectivement lorsqu'il ne vente pas, on fait fonctionner la filière hydraulique. » (Jean Morrissette, BAPE, Volume 1-3, p. 71). Dans cet extrait, Morrissette associe l'énergie éolienne à la disponibilité de l'hydroélectricité, la filière de référence au Québec depuis les années 1960. Il s'agit d'une association qui permet à l'énergie éolienne d'être considérée

comme une filière énergétique plus fiable que si elle n'était pas appuyée par l'hydroélectricité. En effet, par cette association avec l'hydroélectricité, Morrissette peut désormais soutenir que la filière éolienne peut fournir de l'énergie en tout temps. Cette stratégie rhétorique a aussi pour effet de hausser la crédibilité de Morrissette qui démontre qu'il connaît bien le domaine de l'énergie et qu'il a réfléchi sérieusement aux manières de pallier à l'intermittence de l'énergie éolienne.

L'argument par association est également la base de l'argumentation de plusieurs acteurs anti-Suroît lorsqu'ils discutent de l'énergie éolienne aux audiences de la Régie. Par exemple, Jean Lacroix, représentant du Regroupement national des conseils régionaux sur l'environnement du Québec, appuie son argumentation sur le même argument par association que Morrissette, tel qu'illustré dans la citation suivante :

« La filière éolienne, vous le savez, elle a certaines faiblesses effectivement comme d'autres filières, mais on a parlé d'un fameux couplage éolien hydraulique qui serait, qui la rendrait compétitive et je vous dirais au même titre que l'efficacité énergétique de soumettre comme une possibilité d'appel d'offres des programmes d'efficacité énergétique, ce qui se fait à bien d'autres endroits à travers le monde, est aussi enlevé. » (Jean Lacroix, Régie, Volume 3, p. 38-39, emphase mienne)

Dans les propos de Lacroix, l'association entre l'énergie éolienne et l'hydroélectricité est claire : il affirme explicitement que cette dernière, considérée par tous les Québécois comme étant une source d'énergie fiable sur laquelle on peut compter en tout temps, pourrait être utilisée pour pallier aux problèmes relatifs à l'intermittence de la filière éolienne. Cet argument par association lui donne donc la crédibilité nécessaire pour présenter l'énergie éolienne comme une filière énergétique fiable et une alternative à l'utilisation de la filière thermique. Par ailleurs, Cristina Maria Romanelli, une représentante du GRAME, va plus loin que Lacroix. En plus d'affirmer que le couplage

possible entre l'hydroélectricité et l'énergie éolienne fait en sorte que l'intermittence de l'énergie éolienne n'est pas un obstacle au Québec, elle estime aussi que l'éolien pourrait pallier à certains problèmes de l'hydroélectricité :

« C'est que l'intermittente de l'éolien n'est donc pas un obstacle du tout au Québec. D'ailleurs, le taux plus faible d'hydraulicité en hiver et la force des vents réduite en été fait du Québec ce que nous estimons être un lieu idéal pour le jumelage de ces deux filières. » (Cristina Maria Romanelli, Régie, Volume 8, p. 73)

Dans les propos ci-dessus, Romanelli affirme que l'hydroélectricité et l'énergie éolienne sont des filières énergétiques complémentaires, car l'une pallie aux difficultés de l'autre. Romanelli est ainsi capable de démontrer que l'énergie éolienne constitue une alternative fiable au projet du Suroît en raison des ressources hydroélectriques dont dispose le Québec.

Tel qu'illustré dans l'extrait suivant, le président de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, Robert Hornung, base lui aussi une partie de son argumentation sur la complémentarité des filières éolienne et hydroélectrique :

« Why wind energy in Quebec? Well, from our perspective, it is because **hydroelectricity is an excellent complement to wind** -- wind energy production peaks in the winter, stronger winds, denser air, which is when demand is highest and also when hydro inflows are lowest, which may be a concern at a time when reservoir levels are low, for example. The use of wind energy in the winter, when production is peaking, allows that hydro power to be stored, in essence, and used when it is required in a more efficient manner. That has real value to the system. **And in fact, adding wind energy to the grid helps to smooth out sort of the production of electricity from natural resources because wind and hydro sort of so nicely parallel each other**, as Richard showed in a graph earlier today. » (Robert Hornung, Régie, Volume 11, p. 308-309, emphases miennes)

En appuyant la fiabilité de l'énergie éolienne sur une filière déjà très crédible au Québec, l'hydroélectricité, Hornung argumente plus efficacement en faveur de l'énergie éolienne, car l'association qu'il fait entre les deux filières énergétiques aurait pour conséquence de solutionner le principal problème l'énergie éolienne évoqué par ses adversaires. Ainsi,

l'utilisation d'un argument par association permet à Hornung de hausser sa crédibilité auprès de ses adversaires et de démontrer que l'énergie éolienne constitue une source d'énergie fiable, malgré l'intermittence du vent. De plus, il accroît la crédibilité de l'énergie éolienne en associant cette filière énergétique à l'hydroélectricité, une filière dont aucun des acteurs pro-Suroît ne renie la crédibilité.

Dans cette section du mémoire, nous avons constaté que de nombreux acteurs anti-Suroît, tant au BAPE qu'à la Régie, présentent l'énergie éolienne comme une source d'énergie fiable par le biais d'un argument par association appuyant la filière éolienne sur l'hydroélectricité, et parfois l'hydroélectricité sur la filière éolienne. L'utilisation de cette stratégie rhétorique permet ainsi à ces acteurs de présenter l'énergie éolienne comme une « vraie » alternative au Suroît.

Nous savons maintenant par quelles stratégies rhétoriques les participants aux audiences publiques du BAPE et de la Régie sur le projet du Suroît prennent position face à certains enjeux en débat. Cependant, il me reste à fournir une réponse à la deuxième partie de ma question de recherche : comment les stratégies rhétoriques que j'ai repérées dans le discours des participants contribuent-elles au développement des alternatives au Suroît? Je tenterai de répondre à cette question dans la prochaine section de ce mémoire, ce qui me permettra de démontrer concrètement le pouvoir constitutif de la délibération publique sur les controverses socio-techniques.

3.3 Une meilleure acceptabilité des alternatives aux questions en débat grâce aux stratégies rhétoriques utilisées par les participants

Le cas de la controverse socio-technique sur le projet du Suroît nous confirme que les controverses socio-techniques ont effectivement un pouvoir constitutif, comme le soutiennent Goodnight (2005) et Govier (1999). En effet, la controverse sur le Suroît a amélioré l'acceptabilité des alternatives à la centrale thermique initialement proposée et contestée sur plusieurs fronts, notamment sur celui des émissions de gaz à effet de serre. Les alternatives au Suroît, qui sont devenues plus acceptables grâce à cette controverse, sont l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique.

Cependant, il me reste à démontrer par quels moyens les alternatives au Suroît sont devenues de plus en plus acceptables grâce à la controverse entourant la centrale. L'acceptabilité croissante des alternatives au Suroît peut être attribuable à de nombreux facteurs, incluant l'avancement technologique de certaines filières énergétiques entre le début de la controverse en 2001 et la fin de la controverse en 2004 (l'énergie éolienne en particulier), un contexte international changeant (le Protocole de Kyoto ayant été ratifié par le Canada entre le début et la fin de la controverse) et aussi un contexte politique changeant. Toutefois, j'estime que la totalité des stratégies rhétoriques que j'ai présentées dans mon analyse – l'acceptation de certaines opinions clés de l'argument adverse, l'appel à la peur, l'argument de porte-parole, l'argument de sens commun et l'argument par association – contribue considérablement à rendre plus acceptables les alternatives à la construction de la centrale thermique du Suroît.

Par exemple, nous avons constaté que l'acceptation de certaines opinions clés de l'argumentation adverse constitue une stratégie rhétorique importante pour les acteurs pro-Suroît et anti-Suroît lors de leur participation aux audiences publiques sur le Suroît devant le BAPE et la Régie. D'une part, cette stratégie rend plus acceptables les alternatives au Suroît, car les acteurs pro-Suroît reconnaissent certains avantages des alternatives présentées par les acteurs anti-Suroît (l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique). Ainsi, même si les partisans du projet du Suroît soutiennent que l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique ne peuvent remplacer la centrale du Suroît, ils reconnaissent les avantages de ces filières et les désavantages du projet du Suroît, ce qui leur permet plus tard de retirer leur appui au Suroît sans sembler faire volte-face. Toutefois, si les partisans du Suroît n'avaient accepté aucun des aspects positifs de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique mis de l'avant par leurs adversaires lors des audiences du BAPE et de la Régie, il leur aurait été plus difficile de considérer ces filières énergétiques comme des alternatives au Suroît à la suite de la tenue de ces audiences. Dans le même sens, les acteurs anti-Suroît contribuent au développement des alternatives au Suroît par leur acceptation de certains points faibles des filières énergétiques qu'ils présentent comme des alternatives. Cette acceptation les oblige à trouver des manières de pallier ces faiblesses, en proposant notamment des projets éoliens sur un territoire diversifié plutôt que sur un territoire restreint à une seule région, ainsi qu'un jumelage entre plusieurs filières énergétiques comme l'hydroélectricité, l'éolien et l'efficacité énergétique. Ainsi, nous constatons qu'en acceptant certaines opinions de l'argumentation adverse, les acteurs pro-Suroît et anti-Suroît contribuent au développement des alternatives à la construction de la centrale du Suroît.

Deuxièmement, les appels à la peur, une stratégie rhétorique importante pour les acteurs pro-Suroît, contribuent aussi au développement des alternatives au projet du Suroît. D'une part, cette stratégie incite les acteurs anti-Suroît à mieux développer leur argumentation de manière à faire face aux arguments de peur avancés par leurs adversaires. Ainsi, les individus préconisant le remplacement du Suroît par des projets d'énergie éolienne et d'efficacité énergétique trouvent des arguments pour démontrer que les appels à la peur de leurs adversaires ne sont pas justifiés et que les alternatives qu'ils présentent ne mettent pas en danger la sécurité énergétique des Québécois. Par exemple, après que Thierry Vandal d'HQ affirme devant le BAPE que l'énergie éolienne ne fournit pas nécessairement de l'énergie aux moments précis où les Québécois en ont le plus besoin, Jean Morrissette soutient qu'HQ pourrait compter sur la production hydraulique déjà existante pour fournir l'énergie pendant ces périodes. Ce faisant, il démontre que l'énergie éolienne n'est pas aussi risquée, et donc à craindre, que ses adversaires le prétendent.

Les arguments de porte-parole des acteurs anti-Suroît contribuent également au développement des alternatives à la centrale du Suroît. Cette stratégie rhétorique leur permet de soutenir que les alternatives qu'ils présentent au Suroît sont appuyées par la majorité des Québécois et même par les générations futures. Grâce à cette stratégie, l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique sont présentées comme des alternatives socialement acceptables, car le développement de ces filières est soutenu par un grand nombre de Québécois, ce qui n'est pas le cas du Suroît.

Les arguments par association permettent aussi aux acteurs anti-Suroît de rendre plus acceptables les alternatives qu'ils présentent à la centrale du Suroît. Par exemple, aucun participant aux audiences publiques – peu importe son opinion face au Suroît – ne remet en cause la crédibilité de l'hydroélectricité, la filière énergétique qui fournit la quasi-totalité de l'énergie consommée au Québec depuis plus de quatre décennies. Lorsque les acteurs anti-Suroît suggèrent que l'hydroélectricité, une filière dont personne ne conteste la fiabilité, peut pallier les faiblesses de l'énergie éolienne, cette dernière acquiert davantage de crédibilité et devient une alternative plus acceptable à la centrale du Suroît.

Enfin, les arguments de sens commun, une autre stratégie rhétorique importante chez les acteurs pro-Suroît, contribuent aussi à l'acceptabilité croissante des alternatives à la centrale du Suroît. L'utilisation de ce genre d'arguments oblige encore une fois les acteurs anti-Suroît à étoffer leur argumentation et à répondre à des critiques importantes de leurs adversaires face aux filières énergétiques qu'ils préconisent pour remplacer le Suroît. Par exemple, lorsque les acteurs pro-Suroît se basent sur le sens commun pour suggérer qu'il est impossible de compter sur le vent pour produire de l'énergie en raison de son intermittence, les acteurs anti-Suroît rétorquent que : (1) en instaurant des parcs éoliens sur un territoire diversifié, il est probable qu'il ventera suffisamment à au moins un des sites pour produire de l'énergie en tout temps, et (2) les projets hydroélectriques existants peuvent fournir de l'énergie aux Québécois lorsque les vents ne sont pas assez forts pour en produire. Parallèlement, lorsque les acteurs pro-Suroît se basent sur le sens commun pour affirmer qu'il est impossible de compter sur la volonté des consommateurs à investir dans des mesures d'efficacité énergétique, les acteurs anti-Suroît suggèrent que si l'État subventionne l'implantation de ces mesures et fait des modifications au Code du bâtiment,

HQ pourra sans doute compter sur des résultats concrets en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, en adressant les arguments de sens commun de leurs adversaires, les acteurs anti-Suroît rendent plus acceptables les alternatives qu'ils présentent à la centrale du Suroît.

En résumé, cette analyse a apporté des réponses aux deux volets de la question de recherche proposée au chapitre 1. D'une part, j'ai expliqué les effets des principales stratégies rhétoriques des participants à une controverse socio-technique. D'autre part, j'estime avoir démontré comment chacune des stratégies rhétoriques que j'ai répertoriées contribue, à sa manière, au développement des alternatives à la centrale controversée du Suroît. Dans le prochain chapitre de ce mémoire, j'expliquerai l'importance de ces conclusions pour la littérature existante sur les controverses que nous avons survolée dans le chapitre 1.

Chapitre 4 : Discussion et conclusion

4.1 L'argumentation des acteurs lors des audiences publiques

Pour les fins de cette recherche, j'ai classifié les participants aux audiences publiques sur le Suroît en deux grandes catégories, soit ceux qui soutiennent la construction du Suroît et ceux qui préconisent l'abandon de ce projet. Cette classification a été nécessaire afin de rendre compte du fait que les participants soutenant la construction de la centrale n'argumentent pas de la même manière que ceux qui désirent voir le projet abandonné. Ainsi, la classification m'a permis de répertorier les stratégies rhétoriques propres à chacun des deux groupes.

J'ai constaté que la stratégie rhétorique la plus utilisée par les acteurs pro-Suroît et anti-Suroît consiste à accepter certaines opinions clés de l'argumentation adverse. Ainsi, même si les opinions des deux camps s'opposent à propos de la construction de la centrale du Suroît, chaque groupe base une partie de son argumentation sur la mobilisation d'opinions communes avec le groupe adverse. Il semble donc que, comme l'affirme Govier (1999), une controverse n'implique pas que deux camps soient en constante opposition l'un envers l'autre, car l'exemple du Suroît nous suggère que la délibération en contexte de controverse socio-technique met aussi en évidence les points communs des acteurs. Ainsi, par la délibération, des acteurs a priori opposés peuvent constater que leurs opinions ne varient pas autant qu'ils le croyaient initialement. L'acceptation de certaines opinions de l'argumentation adverse constitue donc une stratégie efficace pouvant permettre aux différentes parties de se rapprocher et de trouver des solutions acceptables pour tous. Ceci est, par ailleurs, le cas dans la controverse sur le Suroît. Ainsi, les acteurs pro-Suroît et les acteurs anti-Suroît, qui sont des adversaires en raison de leurs opinions divergentes à

l'égard du même projet, deviennent tous progressivement favorables à l'énergie éolienne et à l'efficacité énergétique dans certains contextes, particulièrement lorsque ces filières sont utilisées en complémentarité avec l'hydroélectricité. En identifiant leurs opinions communes, les participants à la délibération trouvent des solutions plus acceptables au déficit énergétique appréhendé que la construction du Suroît, notamment le couplage de nouveaux projets éoliens avec l'hydroélectricité et des mesures d'efficacité énergétique subventionnées en partie par HQ. Il s'agit ici d'un des apports de la délibération sur les controverses : des acteurs a priori opposés repèrent leurs opinions communes et se mettent d'accord sur certains points clés. Ainsi, je suggère, comme Callon, Lascoumes et Barthe (2001), que « la controverse permet de concevoir et d'éprouver des projets et des solutions qui intègrent une pluralité de points de vue » (p. 16), car les adversaires prennent en compte les opinions communes lorsqu'ils proposent des solutions. J'estime toutefois que les points de consensus auxquels arrivent les participants sont attribuables à la compréhension du point de vue adverse durant le processus de délibération. Le consensus n'est donc pas, à mon avis, ce que Callon, Lascoumes et Barthe nomment « le masque qui cache les rapports de domination et d'exclusion » (p. 16). En effet, comme Govier (1999), je suggère que la délibération sur les controverses socio-techniques est plutôt positive, car elle permet aux différents acteurs de trouver des solutions acceptables pour toutes les parties.

Mon analyse me permet aussi de me prononcer sur les arguments utilisés par les experts lorsqu'ils délibèrent avec des individus qui ne possèdent pas leurs connaissances techniques. D'abord, plusieurs experts, possédant des connaissances approfondies en énergie et une formation spécialisée d'ingénieur, participent aux audiences publiques sur le Suroît devant le BAPE et la Régie. De plus, la majorité de ces experts, incluant les

représentants d’HQ, de l’Association de l’industrie électrique du Québec et de la Coalition pour la sécurité énergétique du Québec, sont favorables à la réalisation du projet du Suroît. Malgré leur expertise sur les questions en débat, j’ai constaté qu’ils utilisent plusieurs arguments de sens commun pour argumenter contre l’abandon du projet du Suroît¹⁷. Je suggère que ces arguments de sens commun permettent aux experts de vulgariser leurs opinions de manière à ce que celles-ci soient comprises par tous les participants à la délibération, incluant les non experts en énergie et les citoyens ordinaires. Cette vulgarisation assure une plus grande implication de citoyens ordinaires aux audiences publiques, car les experts démontrent aux profanes que les enjeux ne sont pas trop complexes pour qu’ils puissent les comprendre et participer à la délibération (Levasseur & Carlin, 2001). Dans la délibération en contexte de controverse socio-technique, j’estime donc que nous pouvons concevoir l’argument de sens commun comme la vulgarisation d’opinions complexes. Des citoyens ordinaires peuvent ainsi participer à des débats complexes, à la fois sociaux et techniques, au même titre que des experts, car ces derniers vulgarisent leurs opinions et rendent celles-ci compréhensibles à ceux qui ne possèdent pas leurs connaissances spécialisées.

La participation des profanes aux débats socio-techniques est facilitée non seulement par la vulgarisation des opinions des experts, mais également par les efforts qu’ils font eux-mêmes pour comprendre les enjeux en débat. Callon, Lascoumes et Barthe (2001) notent que lorsque les citoyens ordinaires participent à la délibération socio-technique, ils « se mettent à lire, à poser des questions, à échanger de l’information. Ils parlent aux officiels,

¹⁷ Voir la section 3.1.3 de ce mémoire pour des exemples d’arguments de sens commun.

rencontrent des experts scientifiques, s'efforcent d'acquérir des savoirs » (p. 116). Grâce à toutes ces pratiques, les profanes sont en mesure de proposer leur propre solution aux problèmes en débat et de critiquer la solution mise de l'avant par les experts. Cela est le cas dans la controverse sur le Suroît : aux audiences publiques, ce sont d'abord des individus qui ne possèdent pas de formation spécialisée en énergie, notamment les représentants du Regroupement des conseils régionaux sur l'environnement du Québec, qui proposent à HQ de coupler de nouveaux projets éoliens avec l'hydroélectricité pour éviter la construction de la centrale du Suroît. Suite aux audiences publiques de la Régie, cette solution est retenue par l'ensemble des acteurs participant à ces audiences. Ainsi, ma recherche confirme ce qu'affirment déjà plusieurs auteurs (voir en particulier Callon et al., 2001; Rémy, 1995) sur la participation citoyenne à la délibération socio-technique, c'est-à-dire que les citoyens ordinaires peuvent non seulement participer à des débats complexes, peu importe leur degré d'expertise sur les questions en débat, mais aussi proposer des solutions viables aux problèmes débattus. Comme nous le démontre le cas du Suroît, ces solutions peuvent ensuite être retenues par tous les acteurs impliqués, incluant les individus avec un degré d'expertise plus élevé. Je suggère donc que le rôle des profanes dans la délibération en contexte de controverse socio-technique est « crucial et ... irremplaçable » (Callon et al., 2001, p. 121), car, ils peuvent penser à des solutions qui pourraient avoir été injustement égarées par des experts.

Ma recherche me permet aussi de confirmer ce qu'un courant de la littérature en rhétorique suggère déjà : peu importe le statut d'un acteur dans le débat (ex. citoyen ordinaire ou expert), son discours contient incontestablement des arguments basés à la fois sur des émotions et des connaissances techniques (Reboul, 1986). Dans le cas du Suroît, ce constat

est mis en évidence par la nature différente des stratégies rhétoriques utilisées par les acteurs pro-Suroît et anti-Suroît. Par exemple, les acteurs pro-Suroît, qui sont principalement des experts en énergie, basent leur argumentation à la fois sur les émotions (ex. la crainte associée à l'intermittence de l'énergie éolienne) et sur leurs connaissances techniques (ex. l'énergie éolienne peut compléter une autre filière énergétique, mais ne peut constituer une filière énergétique indépendante en raison de l'intermittence du vent). Parallèlement, l'argumentation des participants anti-Suroît est basée sur les émotions (ex. la honte de construire une centrale qui va à l'encontre de la volonté de la communauté internationale, telle qu'exprimée par le Protocole de Kyoto) et sur leurs connaissances techniques (ex. coupler l'hydroélectricité et l'énergie éolienne pour accroître la fiabilité de cette dernière). Ainsi, nous constatons que, peu importe leur degré d'expertise face aux questions en débat, l'ensemble des participants à la délibération en contexte de controverse socio-technique se base à la fois sur des émotions et des connaissances techniques pour exprimer leurs points de vue, ce qui rejoint l'affirmation de Callon, Lascoumes et Barthe (2001) selon laquelle il existe une dimension émotionnelle à tout débat public.

Par ailleurs, afin d'éviter l'ambiguïté concernant les objectifs de ma recherche, je trouve important d'affirmer que je ne porte aucun jugement sur la nature des stratégies rhétoriques se trouvant dans le discours des acteurs pro-Suroît et anti-Suroît. En m'appuyant sur Pellizzoni (2001), qui affirme qu'un type d'argument ne peut jamais être qualifié de meilleur qu'un autre, j'estime qu'il est impossible de soutenir, sur la base de mon analyse, qu'une stratégie rhétorique, telle que l'argument par association, est meilleure qu'une autre stratégie, comme l'argument de sens commun. Toutefois, ma recherche a néanmoins certaines visées à la fois normatives et pragmatiques. Par exemple, nous avons constaté

plusieurs aspects positifs de la délibération sur les controverses socio-techniques dans mon analyse, soit : (1) que la délibération rapproche les différentes opinions des acteurs, et (2) que la délibération contribue au développement des alternatives à des projets techniques et controversés, comme le Suroît. Ainsi, je suggère, comme Callon, Lascoumes et Barthe (2001), que la délibération devrait être encouragée afin de permettre aux acteurs dans une controverse d'identifier leurs opinions communes et de penser à des solutions alternatives qui conviennent à tous. La délibération en contexte de controverse facilite ainsi la recherche de solutions collectives à des problèmes publics, comme nous le démontre le cas du Suroît.

4.2 La théorisation des controverses socio-techniques

D'une part, la présente recherche fait ressortir de nombreuses stratégies rhétoriques utilisées par des acteurs en contexte de délibération sur une controverse socio-technique. D'autre part, mon étude démontre comment ces stratégies contribuent au développement de solutions aux problèmes discutés. Ainsi, mon étude s'inscrit dans une perspective théorique, déjà développée et soutenue par de nombreux chercheurs, qui conçoit les controverses socio-techniques comme constitutives de la sphère publique contemporaine (Callon et al., 2001; Goodnight, 1991a; Govier, 1999).

Mais les rhétoriciens peuvent-ils théoriser tous les aspects des controverses socio-techniques? Ceccarelli (2005) se penche sur cette question dans une édition spéciale d'*Argumentation & Advocacy* publiée à l'été 2005. Dans son article, elle fait état d'un dilemme : d'un côté, elle reconnaît « the need to theorize controversy, to develop nearly universal pronouncements about how controversies arise and develop » (p. 31) et de l'autre, elle affirme également vouloir résister à la tentation de théoriser ces controverses afin

d'étudier chaque controverse « with a desire to hear what it can tell me about itself, attuned to theory and the literature only insofar as conceptual tools or similar studies can help me to scrutinize the particular case by whispering to me about analogical responses to similar exigencies » (p. 30-31). Afin de réconcilier ces deux positions qui peuvent sembler contradictoires, Ceccarelli préconise davantage de recherches empiriques sur les controverses socio-techniques, ainsi qu'une analyse périodique de ces cas afin de résumer ce que nous en savons et ce qu'il nous reste à déterminer à propos de l'émergence et du déroulement des controverses.

Mon étude constitue justement un exemple d'étude empirique d'une controverse socio-technique préconisée par Ceccarelli (2005). L'objectif de mon étude est d'identifier les stratégies rhétoriques utilisées par des acteurs adverses, d'une part, et d'expliquer le pouvoir constitutif de ces stratégies rhétoriques, d'autre part. Je n'aspire donc pas à développer une théorie des stratégies rhétoriques utilisées dans la délibération sur des controverses socio-techniques, mais plutôt à en apprendre davantage sur l'utilisation de ces stratégies dans cette controverse précise. Les stratégies rhétoriques que j'ai repérées sont donc propres à la controverse sur le Suroît et ne pourraient jamais être applicables intégralement à l'ensemble des controverses socio-techniques qui peuplent la sphère publique contemporaine. Il n'est donc pas possible – ni nécessaire, à mon avis – de généraliser l'utilisation de telle ou telle stratégie rhétorique par des individus en contexte de délibération sur une controverse, car ces stratégies sont vouées à varier selon la controverse à l'étude. Il s'agit simplement de reconnaître que les individus impliqués dans un processus de délibération emploient de nombreuses stratégies complémentaires.

Quels sont donc les apports de mon étude, si je ne cherche pas à théoriser les résultats de celle-ci? Précisément, ma recherche démontre que, lors de la délibération sur une controverse précise, des acteurs hétérogènes, ayant des intérêts divergents et des opinions souvent opposées, réconcilient leurs différents points de vue afin de trouver des solutions universellement acceptables à un projet controversé qui, en fin de compte, ne se réalise jamais. Grâce à ma recherche, je peux donc affirmer que, dans certains cas, les controverses socio-techniques ont effectivement un pouvoir constitutif et que la délibération sur ces phénomènes peut amener des individus a priori opposés à s'entendre sur la meilleure façon de faire et d'agir. Ainsi, j'estime, comme Callon, Lascoumes et Barthe (2001), que les organisations publiques, dont les gouvernements, devraient encourager le plus possible les citoyens à délibérer à propos des controverses publiques, incluant des controverses techniques, car la délibération au sein d'audiences publiques sur des controverses est riche, permet aux citoyens de mieux comprendre les opinions de leurs adversaires et encourage le développement de solutions majoritairement acceptables aux problèmes controversés.

4.3 Limites de cette recherche

J'expliquerai maintenant les principales limites de mon étude de manière à mettre en contexte les résultats de celle-ci. En premier lieu, ma classification des acteurs en deux catégories (pro-Suroît et anti-Suroît) suppose que tous les individus à l'intérieur de chacun de ces groupes partagent la même opinion sur chaque enjeu. Or, il est impossible de prétendre que tous les individus faisant partie des deux groupes que j'ai identifiés sont d'accord sur toutes les questions débattues. En effet, chaque acteur a des intérêts et des préoccupations qui lui sont propres, ce qui fait en sorte que, même s'il est d'accord avec d'autres acteurs à l'effet que le projet du Suroît est une bonne ou une mauvaise chose, il ne

partage pas nécessairement la même opinion sur la place que devraient occuper l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique et l'énergie thermique dans le parc de production d'HQ. Par ailleurs, l'acceptation de certaines opinions de l'argumentation adverse constitue une stratégie rhétorique majeure des deux groupes que j'ai identifiés, ce qui implique que certains acteurs pro-Suroît soutiennent l'énergie éolienne, tout comme les acteurs anti-Suroît. La différence de leurs opinions réside donc dans le fait que les uns estiment que de nouveaux projets éoliens peuvent éviter la nécessité de construire le Suroît, tandis que les autres, même s'ils soutiennent le développement de l'énergie éolienne, ne croient pas qu'il s'agisse d'une alternative au Suroît. Malgré cette limite, j'ai trouvé nécessaire la classification des acteurs selon leur opinion à l'égard du Suroît, car l'avenir de ce projet est justement la plus grande question en débat lors des audiences publiques du BAPE et de la Régie. Cette classification m'a aussi permis de rendre compte de l'acceptation de certaines opinions de l'argumentation adverse, une stratégie rhétorique clé dans les deux groupes. Sans classifier les acteurs selon qu'ils se prononcent en faveur ou en défaveur du Suroît, il m'aurait été impossible de rendre justice à cette stratégie. En effet, si je n'avais pas catégorisé les acteurs selon leur opinion à l'égard du projet du Suroît, je n'aurais pas su si les acteurs acceptaient réellement les opinions adverses ou s'il s'agissait d'opinions d'acteurs qui se positionnaient de la même manière qu'eux face au projet du Suroît.

Deuxièmement, l'organisation des résultats d'un travail de recherche comme celui-ci implique toujours des choix difficiles. Par exemple, j'ai été obligé de choisir entre l'organisation de mon analyse par groupe d'acteurs, par stratégie ou par enjeu. Il y avait des avantages à choisir chacun de ces types de structure. L'organisation par groupe d'acteurs permet de comparer plus facilement les stratégies rhétoriques privilégiées par les deux

groupes d'acteurs (pro-Suroît et anti-Suroît), l'organisation par stratégie permet de mettre davantage en relief les effets des stratégies indépendamment de leurs émetteurs et l'organisation par enjeu permet de comparer plus facilement les stratégies rhétoriques utilisées pour discuter des différents enjeux. La structure de mon analyse intègre les trois types de structure mentionnés. Le premier niveau consiste à séparer les stratégies rhétoriques utilisées par les acteurs pro-Suroît et anti-Suroît, ce qui permet au lecteur de constater facilement les principales similitudes et différences dans l'argumentation de ces deux groupes. Deuxièmement, j'explique les stratégies rhétoriques utilisées par chacun des deux groupes d'acteurs lorsqu'ils discutent de certains enjeux. Ainsi, la structure de mon analyse me permet de rendre compte des similitudes et des différences dans les stratégies rhétoriques des acteurs à la fois selon leur opinion face au Suroît et selon l'enjeu qui fait l'objet de la discussion. Quoique j'estime qu'il s'agit de la meilleure structure que j'aurais pu choisir pour l'organisation des résultats de ma recherche, cette structure a néanmoins des limites, car elle met inévitablement moins d'emphase sur certains résultats que sur d'autres.

Malgré les limites que j'ai identifiées, j'estime que les résultats de ma recherche sont non seulement valables, mais font avancer nos connaissances sur la délibération en contexte de controverse socio-technique. Cependant, nos connaissances sur ce phénomène sont toujours à approfondir, ce qui constitue la raison pour laquelle je terminerai ce mémoire en identifiant des pistes pour des recherches futures sur ce sujet.

4.4 Pistes pour des recherches futures sur les controverses socio-techniques

Ainsi que nous l'avons constaté dans le premier chapitre de ce mémoire, la littérature sur les controverses socio-techniques est très riche et fait l'objet d'études dans plusieurs domaines, dont la rhétorique et la sociologie des sciences. Mon étude contribue à cette littérature en identifiant plusieurs stratégies rhétoriques importantes d'acteurs qui participent à la délibération sur des controverses socio-techniques et en démontrant comment ces stratégies contribuent au développement des alternatives aux questions en débat. Toutefois, il nous reste encore beaucoup à savoir des controverses socio-techniques, c'est pourquoi je propose maintenant des pistes pour les recherches futures sur ces phénomènes.

En premier lieu, j'estime que nos connaissances sur les controverses socio-techniques pourraient être enrichies en introduisant le concept de *cadrage* à cette littérature. Le cadrage est un concept mobilisé différemment par des chercheurs dans des domaines divers, incluant la psychologie, la sociologie, l'anthropologie, le marketing, la science politique et la communication (Dewulf et al., 2005; Hoffman, 2006). Étant donné que ce concept est mobilisé par des chercheurs de domaines si variés, il existe de nombreuses définitions de ce concept. Dans une perspective communicationnelle, je conçois le cadrage tel qu'il est défini par Brummans et al. (2008), qui basent leur définition du cadrage sur des études de Weick (voir en particulier 1995; 1999) sur la construction de sens. Selon cette définition, le cadrage réfère au « communicative process through which people foreground and background certain aspects of experience » (Brummans et al., 2008, p. 28). Dans ce sens, le cadrage peut être mobilisé afin de comprendre comment, dans une situation de délibération, certains groupes d'acteurs mettent en relief certains enjeux, tout en en écartant

d'autres de leur discours. J'estime qu'il est important de comprendre ce processus, car des acteurs ont tendance à discuter des enjeux que non seulement ils trouvent les plus importants dans un débat, mais qui aussi sous-tendent le mieux leur argumentation. De plus, comme l'affirme Burke (1935), « a way of seeing is also a way of not seeing – a focus upon object A involves a neglect of object B » (p. 70), et la définition de cadrage que nous proposons Brummans et al. (2008) nous permettrait de comprendre comment, dans une instance de délibération, un groupe d'acteurs met en relief un enjeu qui est peu discuté par un autre groupe, tandis que ce dernier discute principalement d'un autre enjeu ignoré par le premier groupe. Une telle analyse mettrait également à l'épreuve mon affirmation selon laquelle les controverses sont positives et amènent les individus impliqués à trouver des solutions universellement acceptées aux problèmes en question, car on pourrait alors étudier si les enjeux mis en relief par un groupe d'acteurs au début de la controverse en viennent à être pris en compte par d'autres groupes d'acteurs à la fin, et si cette prise en compte favorise le développement de nouvelles solutions aux problèmes discutés.

En deuxième lieu, dans une perspective de la sociologie des sciences et des techniques et en lien avec les recherches de Benoit-Barné (2007), Callon, Lascoumes et Barthe (2001) et Latour (1999), j'estime qu'il serait pertinent d'étudier davantage le rôle des non humains dans le déroulement des controverses socio-techniques, en particulier celui des agents matériels. Comme Latour (1999), qui affirme que les non humains jouent un rôle important en démocratie, et Cooren (2006), qui conçoit le monde comme un plénum d'agents humains et matériels, je suggère que les non humains agissent et font une différence dans des situations sociales, y compris lors de la délibération en contexte de controverse socio-technique. Par exemple, des agents matériels comme le vent et la pluie influencent

considérablement ce que les acteurs impliqués dans la délibération sur le Suroît peuvent affirmer à propos de la centrale et des enjeux qui y sont reliés. De plus, ces agents peuvent aussi être la source des solutions qui sont mutuellement trouvées par les acteurs lors de la délibération. Par exemple, dans le cas du Suroît, on pourrait affirmer que le vent rend réalisable une des alternatives proposées à la centrale thermique, tout comme les fortes pluies de l'été 2004 rendent moins nécessaire la construction de la centrale. Ainsi, dans des recherches futures, j'estime qu'il serait intéressant de faire une analyse approfondie sur les manières dont des agents matériels façonnent les arguments des acteurs qui délibèrent à propos d'une controverse.

Les recherches sur les controverses socio-techniques continueront fort probablement à occuper une place importante dans la littérature en rhétorique et en sociologie des sciences au cours des prochaines années. En effet, ces controverses sont vouées à se multiplier et à engager de plus en plus d'individus en raison du développement constant et rapide des sciences et des techniques (Callon et al., 2001). L'étude de chacune de ces controverses nous éclaire sur la manière dont des individus participent à la vie collective et des acteurs a priori opposés se retrouvent à la même table pour discuter d'une grande variété d'enjeux. Comme l'affirme Ceccarelli (2005), si nous privilégions davantage d'études empiriques sur ces controverses, comme la mienne, nous arriverons peut-être un jour à théoriser davantage ces phénomènes et à mieux comprendre leurs caractéristiques universelles. Je réitère mon affirmation selon laquelle les stratégies rhétoriques utilisées par des acteurs en contexte de controverse n'ont pas intérêt à être théorisées. Toutefois, les conséquences positives et négatives des controverses socio-techniques dans la sphère publique se doivent d'être

répertoriées davantage afin que nous puissions mieux comprendre le déroulement de ces phénomènes qui sont omniprésents dans la sphère publique contemporaine.

Bibliographie

- AUGOUSTINOS, M., LECOUTEUR, A., & SOYLAND, J. (2002). Self-sufficient arguments in political rhetoric: Constructing reconciliation and apologizing to the stolen generations. *Discourse Society*, 13, 105-142.
- AVIS SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DES APPROVISIONNEMENTS ÉLECTRIQUES ET LA CONTRIBUTION DU PROJET DU SUROÏT. (2004). *Régie de l'énergie*. Volumes 1 à 13. Consultés le 1^{er} août 2006 à <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3526-04/mainTranscrip3526.htm>.
- BENFORD, R. D., & SNOW, D. A. (2000). Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment. *Annual Review of Sociology*, 26, 611-639.
- BENOIT-BARNÉ, C. (2007). Socio-technical deliberation about free and open source software: Accounting for the status of artifacts in public life. *Quarterly Journal of Speech*, 93(2), 211-235.
- BISSON, B. (2004). La population du Québec ne veut pas du Suroît. *La Presse*, le 7 février, p. A4.
- BOHMAN, J. (1996). *Public deliberation: Pluralism, complexity, and democracy*. Cambridge: The MIT Press.
- BOYD, J. (2002). Public and technical interdependence: Regulatory controversy, out-law discourse, and the messy case of Olestra. *Argumentation and Advocacy*, 39, 91-109.
- BRANTE, T. (1993). Reasons for studying scientific and science-based controversies. In T. Brante, S. Fuller & W. Lynch (Eds.), *Controversial science: From content to contention* (pp. 177-191). Albany, NY: State University of New York Press.
- BRETON, P. (2006). *L'argumentation dans la communication*. Paris : Éditions La Découverte.
- BRUMMANS, B. H. J. M., PUTNAM, L. L., GRAY, B., HANKE, R., LEWICKI, R. J., & WIETHOFF, C. (2008). Making sense of intractable multiparty conflict: A study of framing in four environmental disputes. *Communication Monographs*, 75(1), 25-51.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. (2008). Consulté le 10 juin 2008 à <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/bape/organisme/>
- CALLON, M., LASCOUMES, P., & BARTHE, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris : Éditions du Seuil.

- CECCARELLI, L. M. (2005). "Let us (not) theorize the spaces of contention". *Argumentation & Advocacy*, 42, 30-33.
- COOREN, F. (2006). The organizational world as a plenum of agencies. In F. Cooren, J. R. Taylor & E. J. Van Every (Eds.), *Communication as organizing: Empirical and theoretical approaches to the dynamic of text and conversation* (pp. 81-100). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates
- DEWULF, A., GRAY, B., PUTNAM, L., AARTS, N., LEWICKI, R., BOUWEN, R., ET AL. (2005). *Disentangling approaches to framing: mapping the terrain*. Présenté au 18^e congrès annuel de l'International Association for Conflict Management. Séville, Espagne. Du 12 au 15 juin. Consulté le 1^{er} février 2007 à [http://ppw.kuleuven.be/~dewulfar/2005-06%20Dewulf%20et%20al.%20\(2005\).%20Disentangling%20approaches%20to%200framing.pdf](http://ppw.kuleuven.be/~dewulfar/2005-06%20Dewulf%20et%20al.%20(2005).%20Disentangling%20approaches%20to%200framing.pdf)
- FOREST, P.-G., GAUVIN, F.-P., MARTIN, É., PERREAULT, C., ABELSON, J., & EYLES, J. (2004). Une expérience de consultation publique délibérative dans Charlevoix. *Recherches sociographiques*, 45(1), 77-104.
- GOODNIGHT, G. T. (1982). The personal, technical, and public spheres of argument: A speculative inquiry into the art of public deliberation. *Journal of the American Forensic Association*, 18, 214-227.
- GOODNIGHT, G. T. (1991a). *Controversy*. Présenté au 7^e congrès de la SCA/AFA sur l'argumentation, Annandale, VA, États-Unis.
- GOODNIGHT, G. T. (1991b). Special issue: Argumentation and public controversy. *Argumentation and Advocacy*, 28, 49-50.
- GOODNIGHT, G. T. (2005). Science and technology controversy: A rationale for inquiry. *Argumentation & Advocacy*, 42, 26-29.
- GOVIER, T. (1999). *The philosophy of argument*. Newport News, VA: Vale Press.
- GROSS, A. G. (1995). Renewing Aristotelian theory: The cold fusion controversy as a test case. *Quarterly Journal of Speech*, 81, 48-62.
- HOFFMAN, D. C. (2006). Paine and Prejudice: Rhetorical Leadership Through Perceptual Framing in *Common Sense*. *Rhetoric & Public Affairs*, 9(3), 373-410.
- JONES, J. M., & ROWLAND, R. C. (2007). Reagan at Moscow State University: Consubstantiality Underlying Conflict. *Rhetoric & Public Affairs*, 10(1), 77-106.
- KERÄNEN, L. (2005). Mapping misconduct: Demarcating legitimate science from "fraud" in the B-06 lumpectomy controversy. *Argumentation & Advocacy*, 42, 94-113.

- LAFOREST, R. (2000). La consultation publique et les formes d'action collective. *Politiques et sociétés*, 19, 27-47.
- LATOUR, B. (1999). *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La Découverte.
- LEVASSEUR, D. G., & CARLIN, D. A. (2001). Egocentric argument and the public sphere: Citizen deliberations on public policy and policymakers. *Rhetoric & Public Affairs*, 4(3), 407-431.
- LYNE, J. (2005). Science controversy, common sense, and the third culture. *Argumentation and Advocacy*, 42, 38-42.
- MACHLACHLAN, G. L., & REID, I. W. (1994). *Framing and Interpretation*. Carlton, Australie : Melbourne University Press.
- MOORE, M. P. (2003). Making sense of salmon: Synecdoche and irony in a natural resource crisis. *Western Journal of Communication*, 67(1), 74-96.
- OLSON, K. M., & GOODNIGHT, G. T. (1994). Entanglement of consumption, cruelty privacy, and fashion: The social controversy over fur. *Quarterly Journal of Speech*, 80, 249-276.
- PELLIZZONI, L. (2001). The myth of the best argument : power, deliberation and reason. *British Journal of Sociology*, 52, 59-86.
- PERELMAN, C. (1970). *Le champ de l'argumentation*. Bruxelles : Presses Universitaires de Bruxelles.
- PERELMAN, C., & OLBRECHTS-TYTECA, L. (1970). *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique, 2e édition*. Bruxelles: Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.
- PROJET DE CENTRALE THERMIQUE À CYCLE COMBINÉ DU SUROÎT À BEAUHARNOIS PAR HYDRO-QUÉBEC. (2002). *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. 1^{ère} partie (Volumes 1 à 7) et 2^e partie (Volumes 1 à 4). Consultés le 1^{er} août 2006 à <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/suroit/>.
- PUTNAM, L. L., & HOLMER, M. (1992). Framing, reframing, and issue development. In L. L. Putnam & M. E. Roloff (Eds.), *Communication and Negotiation* (pp. 128-155). Newbury Park, CA : SAGE Publications.
- REBOUL, O. (1986). *La rhétorique*. Paris : Presses universitaires de France.
- RÉGIE DE L'ÉNERGIE. (2008). Consulté le 10 juin 2008 à <http://www.regie-energie.qc.ca/regie/mission.html>.

- RÉMY, É. (1995). Apprivoiser la technique: Un débat public autour d'une ligne à haute tension. *Politix*, 31, 136-144.
- SCHON, D. A., & REIN, M. (1994). *Frame reflection: Toward the resolution of intractable policy controversies*. New York : Basic Books.
- SCHWARZE, S. (2006). Environmental melodrama. *Quarterly Journal of Speech*, 92(3), 239-261.
- SCOTT, R. L. (1991). *Can "controversy" be analyzed to yield useful insights for argument?* Présenté au 7^e congrès de la SCA/AFA sur l'argumentation, Annandale, VA, États-Unis.
- WALTON, D. (2000). *Score tactics: Arguments that appeal to fear and threats*. Boston, MA: Kluwer Academic Publishers.
- WEICK, K. E. (1995). *Sensemaking in organizations*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- WEICK, K. E. (1999). Sensemaking as an organizational dimension of global change. In D. L. Cooperrider & J. E. Dutton (Eds.), *Organizational dimensions of global change* (pp. 39-56). Thousand Oaks, CA : Sage.

Annexe – Liste des acteurs ayant participé aux audiences publiques du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) et de la Régie de l’énergie

Organismes ayant participé aux audiences publiques du BAPE en septembre et octobre 2002

Association de l’industrie électrique du Québec
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Association des ingénieurs-conseils du Québec
Association québécoise du gaz naturel
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
Beauharnois une place dans l’avenir
Beaulieu, André
Blain, Jean-François (analyste énergétique)
Centre local de développement Beauharnois-Salaberry
Centre québécois du droit de l’environnement
Conseil régional de l’environnement de la Montérégie
CRIVERT
Desrochers, André (citoyen ordinaire)
Environnement Jeunesse
Greenpeace
Groupe de recherche appliquée en macroécologie
Guérin, Sylvie
Hallé, Marie-Paule (citoyenne ordinaire)
Héritage Saint-Bernard (André Desrochers, représentant)
Hydro-Québec
Lachaine, Léo Donald
Laliberté, Patrick
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Ministère des Transports du Québec
Mouvement Au Courant
MRC de Beauharnois-Salaberry
Parti vert du Québec
Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec
Syndicat des professionnels de l’Institut de recherche d’Hydro-Québec (l’IREQ)
Union des consommateurs
Union québécoise pour la conservation de la nature
Videaud, Francis (citoyen ordinaire)
Ville de Beauharnois
ZIP du Haut-Saint-Laurent

Source : Chapitre 1 du rapport du BAPE

Organismes ayant participé aux audiences publiques de la Régie en mai 2004

ABGG Technologies
Action démocratique du Québec
Association des arénes du Québec
Association canadienne de l'énergie éolienne
Association coopérative d'économie familiale de Québec
Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité du Québec et le Conseil de l'industrie forestière du Québec
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique – Stratégies énergétique – Groupe Stop
Association québécoise de la production de l'énergie renouvelable
Astrolab du Mont-Mégantic
Beaulé, M. François
Beauregard, M. Lucien
Centre Hélios
Chagnon, M. Frédéric
Chaouqi, M. Réda
Charest, M. Louis
Citoyens et citoyennes vers Kyoto
CLD Beauharnois-Salaberry
Coalition pour la sécurité énergétique du Québec (ACRTGQ-AICQ-AIEQ)
Comité environnemental TCA Mauricie/Centre du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Coopération de gestion intégrée de la ressource éolienne
Dagenais, M. Jacques
Dessureault, M. Gabriel
Dr. Denhaddadiet et M. Guy Olivier
Enjeu Bois-de-Boulogne
Eocycle Technologies Inc.
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Franbec CDA Limitée
Granules Combustibles Energex Inc.
Groupe Axor Inc.
Groupe de recherche appliquée en macroécologie
Groupe de simplicité volontaire de Québec
Heliotech Inc.
Héritage Saint-Bernard
Hydro-Québec
Ici Design
Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador
Lamarche, M. Jean Laurier
Langois, M. Patrick
Lasalle, M. Jean

Le, M. Quand-Tu
Leblanc, Brigitte A.
Lévesque, Jean-François
Moteurs Novalio 2000 et VIV Engines
Négawatts Production Inc.
Option consommateurs
Pageau, Yvon
Parti vert du Québec
Regroupement des citoyens pour l'environnement de Beauharnois
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Regroupement des organismes environnementaux en énergie
Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises
Renaud, M. Stéphane
Service de consultants en bâtiments Inc.
Sécurard Inc
Société en commandite Gaz Métro
Systèmes Andro Inc.
Technik-Gaucan Inc.
Transcanadsa Energy Ltd.
Union des consommateurs
Ville de Beauharnois

Source:

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3526-04/DemInterv3526/ListeParticipants3526.pdf>